

Mme M. Paule Maurer-Heto

BULLETIN

1980/1

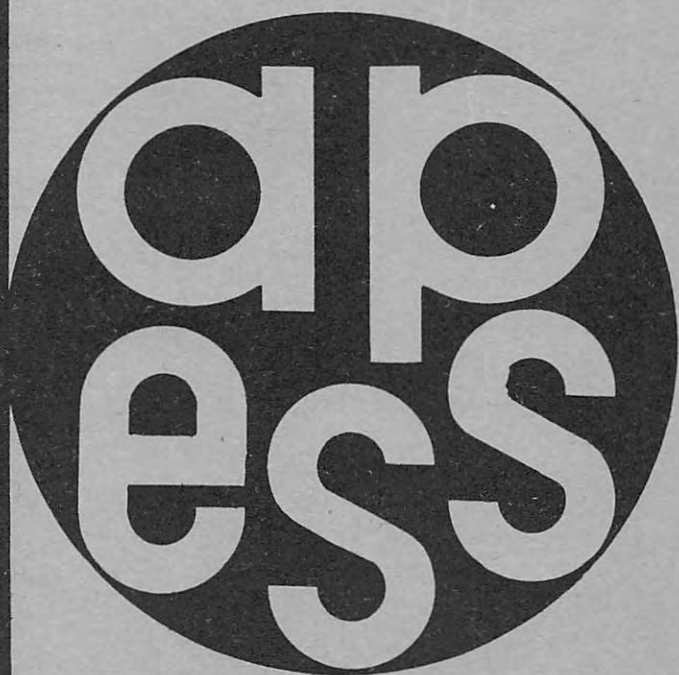


TABLE DES MATIERES

- EDITORIAL		p. 1
- IN MEMORIAM	Pierre Winter Jean Strommenger	p. 3
- AU FIL DES JOURS (RAPPORTS, CORRESPONDANCE NOVEMBRE 79 - FEVRIER 80)		p. 6
	* Proposition de modification du projet de loi portant planification ..	p. 30
	* Assemblée générale de l'APES 14.2.80	p. 41
- L'APES RIPOSTE		p. 48
	* "Nivellement vers le bas" / Am Rande m.h. / Altbewährtes Feindbild	p. 49
	* Kraut-Mart-Bericht(igung)	p. 52
- ANNOTATIONS		p. 55
	* Remarques au sujet d'une lettre d'Aly Schroeder	p. 57
	* Kritik G.	p. 59
	* Etikettenschwindel?	p. 60
	* Chambre des Députés (28.11 - 4.12.79)	p. 61
	* Neues vom Mathgeschof	p. 69
	* Doppelzüngige CGFP	p. 71
- DOCUMENTS: LE PROBLEME DES NOMINATIONS		p. 72
- TRIBUNE LIBRE		p. 80
	* Quelques réflexions sur l'Assemblée Générale de l'APES du 14.2.80 / François Thill	p. 81
	* Latinistes de tous les lycées, unissons-nous! Eugène Schmit	p. 84
	* Chemie, ein Stiefkind	p. 86
	* Dossier: LA MORALE LAIQUE	p. 88
	* Meder in Dosen / Nico Thewes	p. 96
- L'ETRANGER		p. 101
	* On n'apprend plus l'histoire à vos enfants	p. 102
	* L'enseignement du Français: la tradition l'emporte	p. 106
	* Les Maths: cauchemar des familles	p. 109
	* Il faut revenir au latin	p. 119
	* L'enfant cerné par les "psy"	p. 120
	* Schulnoten oder allgemeine Floskeln?	p. 127
	* Lehrerstreik in der BRD	p. 129
	* Schulen sind ein schlimmes Wahlkampfthema	p. 131
- SERIEUX, PAS SERIEUX		p. 133
	* In eigener Sache	p. 134
	* Denkspiel für Mimosen	p. 136
	* Helau, Alaaf	p. 137
	* Zur Kunst des Précis	p. 138

EDITORIAL

Depuis de longues années, bien avant que tel groupuscule syndical ne soit fondé ou que telle autre centrale syndicale ne prenne conscience d'un conflit humain grave, l'APESS s'est inquiétée du problème que constituaient l'accession au professorat et la nomination des aspirants-professeurs en stage ou ayant terminé leur formation théorique et pratique. Aux yeux de l'APESS, les jeunes candidats ne pouvaient être rendus responsables de l'affluence à la carrière de professeur de l'enseignement postprimaire; ils avaient opté pour une profession en l'absence de toute information ou orientation professionnelle et à la fin de leurs études universitaires et de leur stage pédagogique, ils se sont trouvés dans une situation sans issue. Les responsables politiques de l'époque procédaient bien à des nominations sporadiques en vertu d'un classement rétro-actif et promettaient de résoudre la question de l'accession future à la profession par le vote de la loi sur la planification, mais ils ne se prononçaient pas sur le sort de ceux qui étaient restés sans nomination ou sans promesse de nomination.

Or l'actuel Ministre de l'Education Nationale, au cours d'une entrevue qu'il a accordée à une délégation de l'ADUSE et de l'APESS, a pris des engagements fermes et précis: en automne 1980, quelque deux cents candidats-professeurs recevront une nomination, tous les autres candidats-professeurs et aspirants-professeurs actuellement en stage seront nommés dans les années suivantes, au fur et à mesure de la disponibilité des postes. Ce qui nous semble surtout un élément nouveau, et de taille, dans les promesses faites à l'ADUSE et à l'APESS, c'est la garantie qu'aucun candidat-professeur actuellement en stage ou ayant réussi son examen pratique ne sera licencié.

Cette nouvelle nous semblait tellement importante et rassurante, à une époque où nombre de salariés pourraient envier nos jeunes collègues, que l'ADUSE et l'APESS l'ont portée à la connaissance de leurs membres par un communiqué de presse (cf page 77) et ceci sans la moindre intention de se faire les valets de la politique gouvernementale, n'en déplaise à un journal d'opposition. Suite à la promesse du Ministre de l'Education Nationale le comité central de l'APESS a également modifié la résolution B (cf page 42) concernant la nomination des

aspirants- professeurs. Ni le communiqué de presse ni la résolution remaniée n'ont été contestés par les candidats-professeurs au cours de notre assemblée générale et il y a donc tout lieu de croire que cette information et cet engagement formel du ministre de tutelle les a rassérénés. Seuls quelques dirigeants de la DNAP, craignant la démobilisation de leurs troupes, ont publié un démenti et ont organisé une conférence de presse le jour même de l'assemblée générale de l'APESS!

Nous pouvons donc considérer que, pour les promotions actuelles d'aspirants-professeurs, le problème épineux de leur nomination est en voie d'être définitivement réglé et que l'APESS a suffi à ses obligations envers ses jeunes membres. Si toutefois, comme quelques esprits sceptiques le redoutent, le Gouvernement ne tenait pas la parole donnée par son Ministre de l'Education Nationale, l'APESS ainsi que l'ADUSE continueraient à apporter aux stagiaires leur solidarité, comme par le passé, en recourant aux mesures syndicales adéquates.

Par ailleurs, le Ministre de l'Education Nationale, par lettre circulaire, a porté à la connaissance des directeurs des établissements secondaires les conditions réglementant à l'avenir le recrutement des professeurs de l'enseignement postprimaire. Dès que le comité central sera en possession des textes amendant le "projet de loi portant planification des besoins en personnel enseignant de l'enseignement postprimaire" il analysera la solution envisagée et ne tardera pas à faire parvenir ses commentaires aux autorités compétentes.

E. Nimax

EDITEUR RESPONSABLE: LE COMITE CENTRAL DE L'APESS

SECRETARIAT: 40, RUE ASTRID - LUXEMBOURG

REDACTION ET MISE EN PAGE: CARLO FELTEN

17, RUE MULLER-FROMES - DIEKIRCH

IN MEMORIAM

PIERRE WINTER



D'une certaine façon, il nous avait déjà quittés en automne 1970, au moment de prendre sa retraite. Ce jour-là, pour fêter comme il se doit la «passation des pouvoirs», nous étions tous, au grand complet, réunis une dernière fois autour de lui dans notre salle des conférences. Je me rappelle sa sympathie pour tout le monde, ses paroles encourageantes, son indéclinable optimisme quant à l'école, sa parfaite sérénité. Depuis, tout en continuant de s'intéresser vivement à ce qui se passait chez nous et plus particulièrement à ceux qui avaient eu le privilège de travailler sous sa conduite, il voulait rester discrètement à l'écart. Et le 8 novembre dernier, Pierre Winter, qui avait tenu le gouvernail de l'Athénée durant presque douze ans, est parti une seconde fois, sans nous laisser désormais pour le moins l'espoir de le rencontrer encore occasionnellement.

Sa famille, à laquelle il a prodigué des trésors d'affection et de dévouement, me pardonnera d'avoir pensé d'abord au deuil de l'Athénée. Une école, d'ailleurs, constituée aussi un peu une famille, et un des grands mérites de notre regretté directeur honoraire a justement été de renforcer parmi nous l'atmosphère collégiale.

Durant son éméritat, M. Winter n'est pas resté inactif, du moins tant que ses forces physiques le lui permettaient. Tenant à se rendre utile, et, plus simplement, parce qu'il aimait profondément son métier d'éducateur, il assumait encore quelques heures de cours par semaine dans une de nos écoles privées. Bel exemple de zèle pédagogique et de modestie! Dieu sait si cette tâche représentait pour lui un grand labeur, car il tenait à se préparer d'une manière méticuleuse, allant même jusqu'à demander conseil à des collègues dont il avait pourtant été le chef.

Pierre Winter naquit aux confins de notre bon Oesling, à Bastendorf, le 21 juillet 1907. Ses origines villageoises, il les a toujours affirmées avec une fierté gaillarde, sans doute parce qu'il avait grandi dans un milieu fondé sur des valeurs sûres, où l'on savait apprécier l'effort, condition indispensable de toute vraie réussite.

Ses études secondaires, il les fait à Diekirch, en section gréco-latine, où il a pour professeur notamment l'inoubliable Pierre Frieden. Après les Cours supérieurs, il fréquente les universités de Bonn et de Paris. Il passe des examens brillants. En 1930, il est reçu docteur avec, pour branches, le latin et le français. Il accomplit son stage de deux ans au Gymnase de Luxembourg et décroche une distinction à l'examen pratique.

Ce jeune professeur, dit-on, jouissait d'une popularité peu commune. Par son allure dynamique, empreinte à la fois d'une simplicité joviale et d'une fermeté compréhensive, il savait fasciner les élè-

ves. Il restait à l'Athénée jusqu'au moment où, durant les années sombres, il connut les affres de la déportation, comme tant d'autres enseignants luxembourgeois qui ne voulaient pas courber l'échine sous la férule de l'occupant nazi. Au lendemain de la guerre, il fallait reconstruire, aussi dans l'enseignement. En 1949, après un bref passage au Lycée de Garçons de Limpertsberg, M. Winter se vit confier un poste d'attaché à l'Education nationale. Il devint ainsi un des collaborateurs du ministre Pierre Frieden, son ancien maître à penser. Et c'est déjà en 1951 qu'il fut promu conseiller de gouvernement. La direction de l'Athénée, il devait l'assumer à partir de novembre 1958.

M. Pierre Winter comptait surtout sur la vertu des contacts personnels. Sa grande bonté naturelle, si manifeste dans son regard, le poussait à être attentif en premier lieu aux aspects humains des problèmes. Certes, il tranchait certains noeuds gordiens à la manière d'Alexandre. On chuchote même que, au service de l'Etat et de la jeunesse, il lui arrivait de casser son appareil téléphonique d'un geste plein d'énergie. C'est qu'il était d'un tempérament foncièrement généreux. Ceux qui, comme moi, ont pu faire leurs premiers pas de pédagogue sous sa direction, savent témoigner de sa sollicitude particulière, presque paternelle, à l'égard des stagiaires. Il leur communiquait une « certaine idée » de l'enseignant, laquelle découlait évidemment de ses propres expériences. J'ajoute que, généralement de bonne humeur, il réussissait bien des fois à balayer nos appréhensions et nos déceptions à force de boutades.

Parmi les nombreuses tâches qui incombaient à notre directeur, il y eut celle, écrasante, de conduire sans naufrage l'embarcation de notre école, solidement ancrée depuis des siècles à l'ombre de la cathédrale, vers son nouveau port, plus spacieux et plus fonctionnel, dans les prés de Merl. Le chantier pesait lourd dans son programme journalier. Et, si le distingué latiniste devait bien se dire que Rome ne fut pas construite en une seule journée, les tracas allaient

pourtant en augmentant à mesure que les délais s'allongeaient. Nous sommes entrés boulevard Pierre Dupong, le 6 avril 1964, par une journée radieuse de printemps. Quelle ne fut pas alors sa joie: L'avant-veille, cependant, il s'était fracturé une main en glissant dans un parloir, au cours des travaux de déménagement. Cette mésaventure eut beau lui causer des douleurs, elle ne lui fit pas perdre pour autant son humour. Après avoir accueilli les professeurs et les délégués de classe durant la matinée, il eut l'immense satisfaction de procéder, à partir de 14 heures, à l'installation des élèves. Ceux-ci se rassemblèrent d'abord dans la salle des fêtes. Cette réunion inaugurale, il l'a évoquée lui-même en des termes qui le caractérisent: «L'image était si impressionnante que le directeur oublia le long de son allocution ses douleurs à la main et son grand besoin de consulter un médecin. - Mon Dieu, aucun enfantement ne va sans larmes! - La salle était rayonnante et l'émotion était réelle et inoubliable.»

Or, l'Athénée ne changeait pas seulement de bâtiment. D'importantes innovations concernant l'organisation de l'école et son enseignement même allaient survenir. En principe, M. Winter n'était pas hostile aux réformes, mais il connaissait trop les structures et les engrenages pour ignorer qu'il faut procéder avec une extrême circonspection et éviter toute précipitation. En d'autres termes, il aimait les petits pas, non pas la bousculade. Aussi n'approuva-t-il guère la rapidité avec laquelle la loi de 1968 sur la réforme de l'enseignement secondaire passait les instances, tout en appréciant, par ailleurs, les travaux fructueux que son élaboration avait suscités à différents échelons. Il lui était surtout difficile d'assumer de son plein gré l'introduction à l'Athénée de la mixité ainsi que des sections modernes, si peu conforme aux traditions issues de l'ancien Collège de Jésuites.

Lorsque, en cette même année 1968, la bourrasque révolutionnaire se fut déchaînée à Paris, l'atmosphère s'alourdissait également chez nous. Le mouvement de contestation s'empara d'abord

des Cours supérieurs, mais les lycéens ne tardèrent pas à se solidariser avec leurs camarades-étudiants. Ce fut une période remplie de doutes et d'inquiétudes. Les protestations eurent pour conséquences directes l'abolition de notre collation des grades ainsi que la transformation des Cours supérieurs en Cours universitaires et leur départ de l'Athénée. Encore un changement crucial. Le directeur Winter ne versait pourtant pas dans le pessimisme. Il parla d'«une

poussée honnête et jeune de faire mieux, d'agir dans le sens de mutations inévitables».

Au fond, il aimait à faire confiance. Ainsi il rendait confiant. Il avait spécialement confiance en la jeunesse, qui, à ses yeux, valait bien celle des générations antérieures. Et je retiens aussi qu'il a écrit quelque part: «Vivant sequentes!» Presque une devise. «Bonne chance à ceux qui viennent après nous!»

Georges Goedert (AL)

(Article paru au "Luxemburger Wort" et publié avec l'accord bienveillant de l'auteur)

J E A N S T R O M M E N G E R

Né à Steinfort le 25 août 1884, Jean Strommenger fait ses études secondaires (section gréco-latine) au Lycée classique d'Echternach. Après les Cours supérieurs, il s'inscrit aux universités de Paris et de Bonn. En mars 1918, il conclut ses études supérieures par le doctorat.

Celui que des générations d'élèves appelleront "Strips" fait son stage à l'Athénée auquel il restera fidèle pendant toute sa carrière professionnelle (1918 - 1949). On s' imagine la surprise du jury de l'examen pratique lorsque Jean Strommenger se présente avec une thèse pédagogique au titre révolutionnaire (nous sommes en 1920!): "Radiophonie et Cinématographe dans l'enseignement secondaire".

L'APSSS honorera la mémoire de Jean Strommenger qui, pendant plus de trente ans après sa retraite, est resté fidèle à "son" organisation professionnelle.

C.F.

AU FIL DES JOURS

NOVEMBRE-FEVRIER

RAPPORTS

CORRESPONDANCE

Association des Professeurs
de l'Enseignement Secondaire
et Supérieur

Luxembourg, le 22 novembre 1979

Monsieur Fernand Boden
Ministre de l'Education Nationale
6, boulevard Royal
L u x e m b o u r g

Monsieur le Ministre,

Au nom du Comité Central de l'APESS, nous nous permettons de vous rappeler notre lettre du 10 octobre qui est toujours restée sans réponse de votre part.

Dans cette lettre nous avons proposé de discuter avec vous tant du problème de la nomination des candidats-professeurs que de la question de l'adaptation de la tâche du professeur à la semaine de quarante heures.

Convaincus que ces problèmes vous tiennent à coeur autant qu'à nous et considérant qu'ils devraient être résolus dans les meilleurs délais, nous

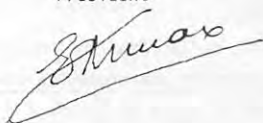
réitérons donc la demande de négociations exprimée dans la lettre du 10 octobre.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Georges Milmeister
Secrétaire



Ernest Nimax
Président



22/11/79

REUNION DU COMITE CENTRAL

15.00 - 18.00

Présents: E. Nimax (P), G. Milmeister (S), C. Felten (T), P. Elsen (Sa), E. Goergen (Centre), R. Brachmond (LCD), J. Hansen (LHCE), P. Reckel (CU), P. Schiltz (AL), F. Schmit (LCE), F. Scholtus (LRSL), L. Weis (Nord)

Excusés : P.E. Hoffmann (IP), R. Strainchamps (LGE).

- I. Dans le cadre des expériences que le Ministère de l'Education Nationale précédent avait organisées pour préparer le premier cycle intégré et le premier cycle du secondaire technique, le Lycée classique d'Echternach avait été autorisé par l'ancien Ministre de l'Education Nationale, M. Robert Krieps, à essayer pendant l'année scolaire 1979/80 une nouvelle formule pour la classe de 8e secondaire technique. Or, au sujet de cette expérience, placée sous la surveillance générale de la direction du Lycée classique d'Echternach et approuvée par l'actuel Ministre de l'Education Nationale, les enseignants du LCE n'avaient été ni consultés ni même informés. Le Comité Central de l'APSS ainsi que le Comité des professeurs du LCE dénoncent cette attitude peu démocratique du Ministère et de la Direction du LCE.
- Dans le même contexte, il faut relever que le programme de ces 8e expérimentales, basé sur un programme remanié de la 8e de l'enseignement moyen, comporte e.a. trois leçons hebdomadaires d'initiation à la vie active, mais a été, par contre, amputé d'une leçon hebdomadaire de français, d'anglais et d'éducation artistique. Or, le CC a appris que les professeurs d'anglais, regroupés au sein de l'Association luxembourgeoise des enseignants d'anglais

(ALEA), seraient intervenus auprès des responsables de cette expérience pédagogique, afin de récupérer la leçon d'anglais perdue. Le CC regrette de ne pas avoir été mis au courant de cette démarche de l'ALEA et profite de l'occasion pour inviter les différentes Associations d'enseignants nouvellement constituées (ALEA, ALEH, ABIOL) à informer les responsables de l'APES de leurs activités touchant des problèmes à la fois pédagogiques et syndicaux.

- II. Il paraît qu'au début de l'année scolaire en cours le Ministre de l'Education Nationale ait procédé à une nomination au Lycée classique d'Echternach sans que le poste en question n'ait été déclaré vacant. Le CC est unanime à condamner cette procédure qui va à l'encontre de tous les errements en usage et il charge le Bureau d'adresser une lettre de protestation au MEN.
- III. La décision de l'ADUSE de ne pas présenter une liste de candidats aux élections pour la délégation à la Caisse de Maladie des Fonctionnaires et Employés Publics et de demander à ses membres de renvoyer un bulletin blanc, provoque une vive discussion au sein du CC. Un certain nombre de délégués ne partage pas du tout les raisons pour lesquelles l'ADUSE a recommandé l'abstention et regrette vivement cette décision malencontreuse.
- IV. A la demande d'un membre du CC, le Bureau est chargé d'adresser une lettre au Ministre de l'Education Nationale pour lui offrir la collaboration de notre Association dans la lutte contre la consommation de drogues par les jeunes. A cet effet, des séminaires devraient être organisés au cours desquels des spécialistes pourraient donner aux professeurs des informations sur la façon dont se manifeste la consommation des drogues et sur le comportement à adopter pour aider, dans la mesure du possible, les jeunes, victimes de ce fléau. (voir: Lettre du 25 novembre 1979).
- V. Le président donne lecture d'une lettre adressée au Ministre de l'Education Nationale par le Comité des professeurs du LGE dans laquelle nos collègues protestent avec véhémence contre le retard scandaleux dans le paiement des leçons supplémentaires de l'année scolaire 1978/79.
- VI. Le président informe le CC que la DNAP a invité l'APES à envoyer une délégation au meeting des aspirants-professeurs qui se tiendra le 29 novembre 1979 au café "Melusina". En outre, il fait part aux délégués que la lettre que le Bureau avait envoyée au Ministre de l'Education Nationale le 10 octobre 1979 (!) pour lui demander une nouvelle entrevue au sujet de la nomination des aspirants-professeurs, est restée sans réponse jusqu'à ce jour. Le Bureau vient de renouveler sa demande par lettre du 22 novembre 79.

- VII. Le CC décide de proposer au MEN de scinder le projet de loi portant planification des besoins en personnel enseignant de l'enseignement postprimaire en deux lois distinctes, l'une fixant les conditions d'admission au professorat, l'autre portant sur la planification proprement dite. En effet, le CC craint que les difficultés à élaborer les dispositions réglementant l'accès au stage pédagogique ne fassent traîner le projet de loi en longueur; par conséquent, il juge indispensable d'établir de toute urgence une planification des besoins en personnel enseignant à moyen terme pour permettre aux jeunes se destinant à la carrière de professeur une juste appréciation des chances qui leur sont offertes. Cependant, afin de faire échec à toute politique d'austérité incompatible avec les intérêts fondamentaux de l'enseignement, le CC réclame pour l'APESS le droit de faire partie de la commission permanente d'experts chargée de déterminer les besoins en personnel enseignant pour une période quinquennale.
- VIII. Selon certaines rumeurs, le Ministre de l'Education Nationale aurait l'intention de supprimer la 3e option qui, il y a environ dix ans, avait été introduite dans les lycées à côté des cours de morale laïque et de doctrine chrétienne. Le président demande au CC quelle sera la position de l'APESS dans cette question. Après une longue discussion sur le pour et le contre d'une abolition de la 3e possibilité, un membre du CC propose de renvoyer la décision à une réunion ultérieure.
- IX. A l'avenir, les membres de l'APESS détachés au lycée technique Michel Lucius à Luxembourg seront représentés au CC par le collègue Edmond Goergen.
L'Assemblée Générale de l'APESS est fixée au jeudi, 14 février 1980.

LE MINISTRE
DE L'EDUCATION NATIONALE

Luxembourg, le 23 novembre 1979

Front Syndical
c/o Monsieur Marcel Langsam
L u x e m b o u r g

Messieurs,

Suite à vos lettres des 4 octobre et 2 novembre 1979, je me permets de vous informer que je recevrai une délégation du Front Syndical le jeudi 13 décembre 1979, à 15.00 heures, à la salle de conférence du Ve étage, au Ministère de l'Education Nationale.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments très distingués.

(s) Fernand Boden

ASSOCIATION DES PROFESSEURS
DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
ET SUPERIEUR

153, bd. Simonis
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 25 novembre 1979

Monsieur Fernand Boden
Ministre de l'Education Nationale
Boulevard Royal
Luxembourg

Monsieur le Ministre,

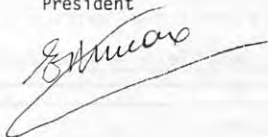
A juger d'après les reflets dans la presse écrite et parlée, la consommation de drogues par les jeunes prendrait une importance insoupçonnée parmi les élèves de tout l'enseignement postprimaire et dans les lycées plus particulièrement. Si l'on veut que les professeurs de ces établissements puissent efficacement collaborer à détecter les victimes de ce fléau et à freiner la consommation des drogues, il est indispensable que les enseignants soient informés à la fois sur la façon dont se manifeste la consommation de drogues auprès des jeunes et sur le comportement à adopter pour les aider utilement.

Voilà pourquoi nous prenons la liberté de vous demander d'organiser des séminaires au cours desquels des spécialistes en la matière pourraient donner aux professeurs intéressés une information complète sur ce sujet.

Dans l'espoir que notre demande recevra un accueil favorable, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Georges Milmeister
Secrétaire

Ernest Nimax
Président

LE MINISTRE
DE L'EDUCATION NATIONALE

Luxembourg, le 4 décembre 1979

Monsieur Ernest Nimax
Président de l'APSS
153 Boulevard Simonis
L u x e m b o u r g

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 25 novembre 1979 concernant la lutte contre les drogues et l'organisation de séances d'information à l'intention des professeurs.

Inutile de vous dire que j'apprécie beaucoup votre manifestation d'intérêt et que votre offre d'aide est la bien-venue. Il s'est en effet avéré que l'information anti-drogues doit s'adresser d'abord aux enseignants qui la transmettent à leurs élèves, et que les brochures visant directement les jeunes sont peu efficaces, tout comme les conférences d'information faites par des personnes sans formation ni expérience pédagogiques.

Un groupe de travail, composé de représentants du Ministère de la Santé, du Ministère de la Famille et du Ministère de l'Education Nationale, est en train d'étudier les questions concernant la prévention de l'abus des drogues et d'élaborer des moyens adéquats en vue d'une campagne d'information et de sensibilisation auprès des parents, des enseignants et des élèves. En attendant des mesures plus globales, des séminaires à l'intention des enseignants seront organisés dès le début du trimestre prochain par M. J. Matheis, psychologue au Ministère de l'Education Nationale et expert en la matière.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand Boden

ASSOCIATION DES PROFESSEURS
DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
ET SUPERIEUR

153, Boulevard Simonis
Luxembourg

Luxembourg, le 5 décembre 1979

Monsieur Fernand Boden
Ministre de l'Education Nationale
6, Boulevard Royal
Luxembourg

Monsieur le Ministre,

Il nous revient qu'au Lycée classique d'Echternach une nomination a été faite à un poste de biologie et de chimie sans que celui-ci ait été déclaré vacant par le Ministère de l'Education Nationale en juillet 1979.

Or la Commission Paritaire, qui avait pour mission d'établir les modalités réglementant les nominations, les affectations et les mutations des membres du personnel de l'enseignement secondaire et supérieur, avait retenu que toutes les vacances de poste seraient portées à la connaissance des candidats éventuels. Les consignes de cette commission avaient été suivies depuis.

Aussi voudrions-nous savoir pourquoi cette pratique n'a pas été respectée dans ce cas précis.

En attendant votre réponse nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Georges Milmeister
Secrétaire

Ernest Nimax
Président




ASSOCIATION DES PROFESSEURS
DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
ET SUPERIEUR

153, Boulevard Simonis
Luxembourg

Luxembourg, le 5 décembre 1979

Monsieur Fernand Boden
Ministre de l'Education Nationale
6, Boulevard Royal
Luxembourg

Monsieur le Ministre,

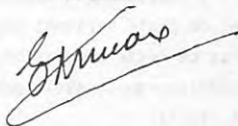
Au nom des collègues intéressés nous avons l'honneur de vous faire savoir que les indemnités pour l'examen de fin d'études, session juin 1979, n'ont pas encore été réglées à ce jour, c'est-à-dire après un délai de près de six mois.

Pourtant vos services compétents nous avaient jadis assuré que, grâce à l'ordinateur, toutes les rémunérations supplémentaires seraient liquidées bien plus rapidement que par le passé. Or les faits actuellement constatés prouvent qu'il n'en est rien.

Etant sûrs que vous userez de toute votre autorité pour que les rémunérations en question soient versées dans les meilleurs délais et que ces retards indécents ne se reproduisent plus, nous vous remercions d'avance et vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Georges Milmeister
Secrétaire

Ernest Nimax
Président

06/12/79

REUNION DU COMITE CENTRAL

15.00 - 18.00

Présents: E. Nimax (P), A. Bartz (VP), G. Milmeister (S), C. Felten (T), P. Elsen (Sa), R. Brachmond (LCD), E. Goergen (Centre), J. Hansen (LHCE), P. Reckel (CU), P. Schiltz (AL), F. Schmit (LCE), F. Scholtus (LRSL), R. Strainchamps (LGE)

- I. Au nom du CC, le président félicite le délégué du LCD de sa nomination au poste de directeur-adjoint de cet établissement. Le collègue Roger Brachmond remercie les membres du CC et se déclare prêt à continuer à représenter le LCD au sein du CC.
- II. Le président informe le CC de la correspondance expédiée par le Bureau:
- Lettre ouverte au Président de la Chambre des Députés au sujet des déclarations faites par le député René Mart au cours des débats budgétaires.
 - Lettre au MEN pour lui demander des éclaircissements au sujet d'une nomination faite au LCE.
 - Lettre au MEN pour protester contre le retard dans le paiement des indemnités pour l'examen de fin d'études, session juin 1979.
 - Lettre au MEN concernant la lutte contre la consommation des drogues par les jeunes.
 - Lettre au MEN pour lui rappeler que, le 10 octobre 1979, le Bureau avait sollicité une entrevue au sujet de la nomination des aspirants-professeurs et de l'adaptation de la tâche hebdomadaire des professeurs à la semaine de 40 heures.
- III. Le CC poursuit la discussion sur le pour et le contre d'une abolition de la 3e option, envisagée, semble-t-il, par le MEN. Vu la nature particulière de ce problème, propre à engager la liberté de conscience de chacun, et étant donné que les avis sont partagés, le CC considère que chacun devra être libre de défendre, le moment venu, une attitude correspondant à sa propre conviction et il décide par conséquent de renoncer à toute prise de position officielle.
- IV. La discussion du projet de loi portant planification des besoins en personnel enseignant de l'enseignement postprimaire porte essentiellement sur le concours d'admission prévu à l'article 6 de ladite loi. Le CC ne se prononce pas contre ce concours, pourvu que certaines conditions soient remplies, e.a. qu'une planification des besoins en personnel soit d'abord établie par la commission permanente d'experts au sein de laquelle l'APESS exige que les enseignants soient représentés paritairement.

V. Au cours de la prochaine Assemblée Générale qui est fixée au 14 février 1980, des élections statutaires auront lieu. Aux termes de l'article 11 des Statuts "les candidatures pour les mandats de président, de vice-président, de secrétaire et de trésorier doivent parvenir au secrétariat du CC avant le 10 janvier de l'année où auront lieu les élections statutaires".

ASSOCIATION DES PROFESSEURS
DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
ET SUPERIEUR

153, bd Simonis
Luxembourg

Luxembourg, le 12 décembre 1979

Madame Marie-Thérèse Schroeder
Présidente de l'ALEA
29A, rue des Glacis
Luxembourg

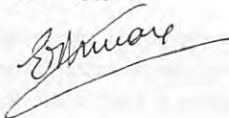
Madame la Présidente et chère collègue,

Nous vous félicitons de l'initiative que vous avez prise de fonder l'ALEA, Association Luxembourgeoise des Enseignants d'Anglais, qui a pour but de propager (ou de défendre) l'étude des langue et culture anglaises dans notre pays. Nous sommes sûrs que vous allez assumer cette tâche avec ténacité et enthousiasme en vous appuyant sur la coopération de votre comité qui partage vos ambitions désintéressées.

L'APESS, de son côté, défend les intérêts à la fois syndicaux et pédagogiques des professeurs enseignant toutes les branches au sein de l'école postprimaire. Nous sommes sûrs que dans votre programme d'action, qui ira croissant, vous rencontrerez nombre de problèmes qui intéressent nos membres à ce double titre. Voilà pourquoi nous vous saurions gré si vous vouliez bien nous informer de ces problèmes et des démarches que vous entendez entreprendre afin que les actions de l'APESS et les vôtres ne se contrarient pas.

Dans l'espoir d'une collaboration concertée sur les points intéressant les deux parties je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations les plus collégiales.

Pour le Bureau de l'APESS
Ernest Nimax
Président



NDLR: DES LETTRES AU CONTENU SIMILAIRE ONT ÉTÉ ADRESSÉES À
MESSIEURS CHARLES M. TERNES, PRÉSIDENT DE L'ALEH, ET À
PAUL KINTZIGER, PRÉSIDENT DE L'ABIOL.

ASSOCIATION DES PROFESSEURS
DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
ET SUPERIEUR

153, Boulevard Simonis
Luxembourg

Luxembourg, le 12 décembre 1979

Monsieur Daniel Monteux
Secrétaire National
Syndicat National de
l'Enseignement Supérieur
78, rue du Faubourg Saint-Denis
75010 Paris
France

Cher collègue,

Je vous remercie de votre courrier du 20 novembre 1979 par lequel vous me faites parvenir votre déclaration contre l'exclusive et la division au comité syndical européen des personnels d'éducation.

A la suite de votre lettre j'ai essayé de vous contacter pour vous demander des renseignements supplémentaires que votre secrétaire n'a pas su me donner.

Tout d'abord, permettez-moi de présenter notre syndicat: l'APESS, l'association des professeurs de l'enseignement secondaire et supérieur, est une organisation politiquement neutre qui regroupe à peu près 80% des enseignants de ces ordres d'enseignement.

Ensuite voici quelques questions que j'aurais aimé vous poser de vive voix au téléphone.

1) Nous n'avons jamais eu de contact avec le Comité Syndical Européen dont vous parlez, bien que l'APESS fasse partie de la CMOPE et de la FIPESQ. Nous avons bien lu l'un ou l'autre article, dans la presse socialiste, d'un certain Aly Schmitz, instituteur, et nous avons supposé que ce syndicat était une annexe d'un parti politique. Est-ce exact?

2) Si tel n'est pas le cas, comment se peut-il que notre syndicat n'ait jamais été contacté pour aucune réunion ni n'ait jamais reçu d'information sur les activités en cours? Comment se peut-il, par contre, dans les circonstances actuelles, que vous ayez mon adresse personnelle?

3) A cette réunion il paraît, d'après votre circulaire, que le Luxembourg a voté contre cette exclusive, et ceci au nom du Syndicat de l'Enseignement Secondaire du Luxembourg.

Il y a là deux mystères:

a) Un tel syndicat, en tout cas sous cette nomenclature, n'existe pas au Luxembourg à moins qu'il y ait eu erreur sur l'étiquette, de votre part.

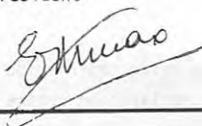
b) Quelle est la personne, d'origine luxembourgeoise je suppose, qui a pu voter au nom d'un syndicat inexistant?

4) Il paraît que votre bureau parisien n'est pas au courant de ce qui précède du fait que l'organisation incombait à un membre anglais. Si vous ne pouvez pas

nous répondre quant aux points soulevés sous 3, je vous saurais gré si vous vouliez bien me donner le nom et l'adresse de l'organisation syndicale qui a assumé la responsabilité de ce congrès.

Dans l'attente du plaisir de vous lire, je vous prie de croire, cher collègue, à nos sentiments amicaux.

Pour le Bureau de l'APESS
Ernest Nimax
Président



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Luxembourg, le 13 décembre 1979
6, Boulevard Royal

NO ES

Monsieur Ernest Nimax
Président de
l'Association des Professeurs
de l'Enseignement Secondaire
et Supérieur
153, boulevard Simonis
L u x e m b o u r g

Monsieur le Président,

En réponse à votre lettre du 5 décembre 1979 concernant la liquidation des indemnités pour l'examen de fin d'études, épreuves de juin 1979, j'ai l'honneur de vous informer que le retard semble essentiellement dû aux modifications intervenues en 1979 dans le calcul des indemnités. Cette année-ci, les calculs ont été faits par les commissions d'examen elles-mêmes selon les modalités du règlement grand-ducal modifié du 23 janvier 1979 portant fixation des indemnités dues aux commissions d'examen.

Baucoup de déclarations sont parvenues au Ministère de l'Éducation Nationale avec un retard considérable et ont dû être modifiées à la suite d'indications incorrectes.

Il est probable que les nouvelles dispositions seront mieux connues en 1980 et que mes services pourront liquider les indemnités en question avec toute la promptitude voulue.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand Boden
Ministre de l'Éducation Nationale

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Luxembourg, le 15 décembre 1979
6, Boulevard Royal

NO ES

Monsieur Ernest Nimax
Président de
l'Association des Professeurs
de l'Enseignement Secondaire
et Supérieur
153, boulevard Simonis
L u x e m b o u r g

Monsieur le Président,

En réponse à votre lettre du 5 décembre 1979, concernant le poste de biologie-chimie au Lycée Classique d'Echternach, j'ai l'honneur de vous confirmer qu'initialement ce poste avait été déclaré vacant à l'Ecole Professionnelle d'Esch-sur-Alzette. Sur proposition du directeur du Lycée Classique d'Echternach et en raison de besoins de service impérieux, ce poste a été transféré, fin juillet, au Lycée Classique d'Echternach, donc à un moment où une nouvelle publication n'était plus possible.

Le cas que vous soulevez dans votre lettre tend à montrer la complexité des problèmes à résoudre en fin d'année scolaire, en raison notamment des dates et des délais à respecter. Si j'ai bien l'intention de suivre les recommandations de la commission paritaire, je ne puis exclure l'une ou l'autre procédure d'exception du genre évoqué ci-dessus.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très distingués.



Fernand Boden
Ministre de l'Éducation Nationale

18/12/79

REUNION DU COMITE CENTRAL

15.00 - 18.30

Présents: E. Nimax (P), A. Bartz (VP), G. Milmeister (S), C. Felten (T), P. Elsen (Sa), E. Goergen (Centre), J. Hansen (LHCE), P.E. Hoffmann (IP), P. Reckel (CU), F. Schmit (LCE), F. Scholtus (LRSL)

Excusés : R. Brachmond (LCD), P. Schiltz (AL), R. Strainchamps (LGE)

I. CONSEIL SUPERIEUR DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Le représentant de l'APES au Conseil supérieur de l'Éducation Nationale, le collègue Jeannot Hansen, informe le CC qu'il fera partie de deux commissions créées récemment au sein du CSEN:

- une commission chargée par le Ministre de l'Education Nationale de reviser le régime des vacances introduit par le Ministère précédent;
- une commission instituée dans le but de définir les droits des parents à l'intérieur des écoles.

II. ENTREVUE DES SYNDICATS D'ENSEIGNANTS AVEC LE MEN

Le président fait un bref rapport de l'entrevue que les syndicats d'enseignants ont eue le 13 décembre 79 avec le MEN au sujet de la nomination des aspirants-professeurs.

III. PROJET DE LOI PORTANT PLANIFICATION DES BESOINS EN PERSONNEL ENSEIGNANT DE L'ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE

La majeure partie de la réunion est consacrée à la discussion, article par article, du projet de loi portant planification des besoins en personnel enseignant. Le CC étant unanime à proposer au MEN de scinder le projet de loi en question en deux lois distinctes, le Bureau se charge de rédiger les commentaires sur les deux textes de loi ainsi obtenus et de les soumettre aux membres du CC lors d'une prochaine réunion.

ASSOCIATION DES PROFESSEURS
DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
ET SUPERIEUR

Luxembourg, le 7 janvier 1980

Monsieur Fernand Boden
Ministre de l'Education Nationale
6, boulevard Royal

Luxembourg

Monsieur le Ministre,

Dans ses deux lettres du 10 octobre et du 22 novembre 1979 le Bureau de l'APÉSS avait sollicité une entrevue avec vous. Malheureusement ces lettres sont restées sans réponse jusqu'ici. Nous concédons qu'il ait pu y avoir confusion de votre part du fait que, plus ou moins en même temps, le Front Syndical des enseignants avait demandé une "réunion de travail consacrée à la politique de recrutement et de nomination que le Gouvernement entend poursuivre dans l'enseignement postprimaire." Cette réunion a effectivement eu lieu le 13 décembre 1979.

Toutefois l'APÉSS vous avait proposé de discuter non seulement de la question de la nomination des candidats-professeurs mais encore du problème d'adaptation de la tâche du professeur à la semaine de quarante heures, problème resté en suspens depuis bientôt dix ans.

Nous pouvons vous assurer, Monsieur le Ministre, que les membres de notre organisation sont profondément préoccupés à la fois par ces deux problèmes et

par le fait que les négociations y relatives n'ont toujours pas été entamées.

En conséquence, nous vous saurions gré de fixer une date pour une entrevue sur ces deux sujets et nous nous permettons de relever qu'il serait opportun d'en venir à des contacts sérieux avant le 14 février 1980, date de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de l'APESS.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions, Monsieur le Ministre, d'agrèer nos sentiments les plus distingués.

Ernest Nimax
Président

Georges Milmeister
Secrétaire




ASSOCIATION DES PROFESSEURS
DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
ET SUPERIEUR (APESS)

Secrétariat: 58, rue de Schoenfels
B r i d e l

Luxembourg, le 9 janvier 1980

A Monsieur le Ministre de
l'Éducation Nationale
6, bd. Royal
L u x e m b o u r g

Monsieur le Ministre,

Par la présente, les soussignés Ernest Nimax et Carlo Felten, président, resp. trésorier de l'APESS, vous prient de bien vouloir accorder un subside à l'Association des Professeurs. Cette aide financière sera destinée intégrale-
ment à l'édition du Bulletin a périodique de l'APESS.

Inutile de mentionner d'une part le fait que les frais d'impression n'ont cessé d'augmenter les dernières années. (Nous avons, d'ailleurs, essayé d'y parer en réduisant le format de notre brochure.) D'autre part le Bureau de l'APESS a décidé d'élargir le champ d'action de son organe dont la vocation a été essentiellement syndicaliste. Sans vouloir abandonner l'information proprement professionnelle, nous nous efforcerons de diffuser par la voie du Bulletin un maximum d'informations ayant trait à l'école et d'en faire un lieu de rencontre des diverses tendances pédagogiques. Or, cela va encore gonfler le Bulletin, ce qui n'est pas fait pour rassurer le trésorier soucieux d'un budget équilibré.

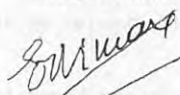
Aussi vous seraient-ils reconnaissants si vous vouliez bien nous venir en aide afin de réaliser un projet dont non seulement les enseignants profiteront,

mais encore tous les milieux touchés par la réalité scolaire.

Tout en espérant recevoir une réponse favorable à leur demande, ils vous prient, Monsieur le Ministre, de bien vouloir agréer, au nom du Comité de l'APESS, l'expression de leurs sentiments distingués.

Ernest Nimax

Carlo Felten




- PS. - Au cours de 1980, l'APESS éditera un numéro spécial du Bulletin, pour fêter son 75e anniversaire.
- En annexe des copies des factures d'imprimerie des deux derniers numéros du Bulletin.

10/01/80

REUNION DU COMITE CENTRAL

15.00 - 18.30

Présents: E. Nimax (P), A. Bartz (VP), G. Milmeister (S), C. Felten (T), R. Brachmond (LCD), G. Floener (LHCE), E. Linster (LGL), P. Reckel (CU), P. Schiltz (AL), F. Schmit (LCE), F. Scholtus (LRSL), R. Strainchamps (LGE)

Excusé : P. Elsen (Sa)

I. ADUSE

Le président fait le compte rendu d'une réunion du CC de l'ADUSE qui avait eu lieu le 8 janvier 1980 et qui portait notamment sur les points suivants:

- les récents développements au sein de la Fonction Publique en rapport avec l'augmentation linéaire de la valeur du point indiciaire,
- la préparation de la campagne pour les élections à la Chambre Professionnelle des Fonctionnaires.

Les revendications salariales des Universitaires au service de l'Etat feront l'objet de deux entrevues qui auront lieu ce jeudi, 10 janvier 1980 entre le CC de l'ADUSE, d'une part et MM. Pierre Werner, Ministre d'Etat et René Konen, Ministre de la Fonction Publique, d'autre part.

II. ASSEMBLEE GENERALE 1980

La majeure partie de la réunion est consacrée à la discussion des quatre résolutions élaborées par le Bureau.

III. BULLETIN DE L'APESS 1980/1

Le prochain Bulletin de l'APESS paraîtra probablement dans les semaines qui suivent l'Assemblée Générale du 14 février 1980. Le CC invite les collègues ayant l'intention de collaborer à ce numéro, à envoyer leurs articles à Carlo Felten, 17, rue Muller Fromes, Diekirch. Dernier délai: 15 février 80.

ASSOCIATION DES PROFESSEURS
de l'Enseignement
Secondaire et Supérieur (APESS)

Luxembourg, le 10 janvier 1980

CCP 22078-59

Cher(e) collègue,

Par la présente, le Bureau de l'APESS vous invite à rejoindre les rangs de l'Association en virant le montant de la cotisation (=300 francs) à son compte des chèques postaux. Les bulletins et circulaires publiés par l'APESS vous parviendront par voie postale.

Le nombre des professeurs et aspirants-professeurs (à formation universitaire complète, classés au grade E 7) s'élève désormais à environ 1100. En 78/79 l'APESS en représentait 77,5% ou 853 membres payants. Ces chiffres prouvent que l'Association est le syndicat le plus représentatif des enseignants E 7. Cependant de plus en plus de jeunes collègues sont nommés aux lycées techniques - ce qui les "coupe" trop souvent du groupe auquel ils appartiennent de droit (par leur formation) et de fait (par leur traitement).

Consciente de cette situation, l'Assemblée générale de l'APESS a modifié les statuts afin qu'au moins la représentation de ces collègues au Comité central soit garantie. Ceci, évidemment, ne suffit pas: il faudrait intensifier les échanges d'informations concernant les conditions de travail aussi bien que la pratique pédagogique, afin de resouder la solidarité d'esprit et l'unité d'action qui ont fait leurs preuves par le passé.

Quels sont les objectifs principaux de l'APESS dans l'immédiat?

- Depuis des années, l'APESS soutient activement la lutte des aspirants-professeurs en vue de régler le problème des nominations (cf. e.a. la grève de solidarité du 23.11.78, pénalisée par le MEN en mai 79). Vous n'ignorez pas que le Ministre de l'Education nationale se propose de lier le sort des aspirants-professeurs et chargés de cours à celui d'une loi de planification qui est loin de faire l'unanimité (cf. communiqué du Front syndical, "t" 19/12/79).

Afin de sortir de cette impasse, l'APESS, au cours de ce mois, proposera au Gouvernement et à la Chambre des Députés un projet de loi modifié qui - nous en sommes sûrs - contribuera à résoudre un problème qui devrait être résolu il y a belle lurette, si les mesures proposées par l'APESS, dès 1975, avaient été réalisées!

- Le bureau de l'APESS a présenté au MEN un mémoire sur l'adaptation de notre tâche à celle des autres fonctionnaires et nous sommes prêts à nous engager à fond afin de réaliser cette juste revendication.

- Enfin, il y a la révision générale des traitements, annoncée dans la déclaration gouvernementale. L'APESS plaidera pour le respect de la classification relative des carrières telle qu'elle a été établie en 1973. En effet, grâce à différentes mesures dites d'"harmonisation" dont ont bénéficié presque tous les fonctionnaires, hormis les universitaires, et vu l'exorbitante progressivité de l'impôt, les rapports entre les traitements des universitaires et ceux des autres catégories se sont rétrécis d'une manière inadmissible.

Espérant que vous nous témoignerez votre confiance en adhérant à l'APESS, nous vous prions d'agréer, cher(e) collègue, l'expression de nos sentiments collégiaux.

Le Bureau de l'APESS

ASSOCIATION DES PROFESSEURS
DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
ET SUPERIEUR

153, Boulevard Simonis
Luxembourg

Luxembourg, le 11 janvier 1980

Monsieur Fernand Boden
Ministre de l'Education Nationale
6, Boulevard Royal
Luxembourg

Monsieur le Ministre,

Il ressort de l'exposé introductif au budget pour l'exercice 1980 (Département de l'Education Nationale) que le Gouvernement envisage la création progressive d'une deuxième Ecole Européenne à Luxembourg, parce que les effectifs globaux de l'école existante ont "atteint, sinon dépassé déjà, un volume numérique pédagogiquement défendable" et que les effectifs par classe ont déjà amené certains dédoublements. D'autre part, le Ministère de l'Education Nationale évoque la "croissance horizontale" qui sera provoquée par l'adhésion probable de nouveaux membres aux Communautés Européennes.

Il va de soi que l'APESS ne s'opposera jamais à aucune construction scolaire rendue indispensable par les effectifs croissants ou les nécessités pédagogiques. En plus, nous ne méconnaissons nullement les obligations de l'Etat luxembourgeois vis-à-vis des institutions européennes et de leurs fonctionnaires. Il nous semble cependant que les considérations suivantes s'imposent à ce propos:

A maintes reprises l'APESS a protesté contre les effectifs de classe toujours trop élevés dans l'enseignement postprimaire luxembourgeois. En effet, beaucoup de dédoublements de classes s'avèrent difficiles, voire impossibles, parce que - Messieurs Krieps et Linster nous l'ont dit et vous-même, Monsieur le Ministre, l'avez répété - les locaux font défaut.

D'autre part, les autorités compétentes annoncent depuis des années des effectifs décroissants dans l'enseignement luxembourgeois, dus à une baisse de la natalité. Il est vrai que, si l'on fait l'analyse des statistiques scolaires pour les années 1974/75 à 1978/79, on découvre une nette décroissance des effectifs dans l'enseignement préscolaire (-18,33%) et primaire (-7,88%). Mais en même temps, le nombre d'enfants entrant dans le postprimaire a constamment augmenté (de 1974 à 1979: +18,04%), ceci malgré la stabilité du nombre d'élèves de l'enseignement primaire entre 1964/65 et 1974/75. Il s'ensuit que le pourcentage des enfants poursuivant leurs études au-delà du primaire n'a cessé de croître. Or, tout nous fait supposer que cette évolution est loin de s'arrêter et que la baisse effective de la natalité sera du moins compensée par la hausse du pourcentage d'élèves entrant dans l'enseignement postprimaire.

Dans le même ordre d'idées, il convient d'ailleurs de rappeler le problème

des enfants de travailleurs immigrés, dont le nombre ne cesse d'augmenter tant dans l'enseignement préscolaire et primaire que dans l'enseignement postprimaire et qui contribuera sûrement à gonfler les effectifs du secondaire et du secondaire technique. Or, l'adhésion de la Grèce et, ultérieurement, des pays ibériques aux Communautés Européennes provoquera probablement une immigration accrue de travailleurs originaires de ces pays; et leurs enfants n'entreront certainement pas à l'Ecole Européenne, mais dans notre enseignement national.

On doit donc conclure de tout ce qui précède que, si l'on veut opérer les dédoublements de classes indispensables pour parvenir enfin à des effectifs de classe pédagogiquement défendables dans l'enseignement postprimaire luxembourgeois, de nouvelles constructions scolaires s'imposent d'urgence.

Ou bien, est-ce que le Gouvernement aurait à sa disposition les moyens financiers permettant la construction d'une deuxième Ecole Européenne, mais non les fonds nécessaires pour ériger des bâtiments scolaires à l'usage des jeunes Luxembourgeois et des enfants d'immigrés dont les parents ne sont pas fonctionnaires des institutions européennes? Qu'il nous soit permis de rappeler ici les incidents pénibles qui, il y a une douzaine d'années, ont finalement amené le Gouvernement d'alors à autoriser la construction d'un quatrième Lycée à Luxembourg-Ville. L'APESS espère que cette fois-ci il ne sera pas nécessaire de mobiliser les enseignants, les élèves et leurs parents afin de décider les autorités compétentes à débloquer les crédits indispensables au bon fonctionnement de notre enseignement.

Nous répétons que, loin de nous opposer à ce que le Gouvernement remplisse ses obligations envers les fonctionnaires européens et leurs enfants, nous appuyons toutes les mesures propres à garantir la présence des institutions européennes à Luxembourg; mais nous soulignons également que nous ne saurions accepter que certains élèves soient favorisés aux dépens des autres, même si des considérations de politique générale semblent y inviter les autorités.

L'APESS insiste donc sur la nécessité de pourvoir aux besoins réels de tout l'enseignement public au Luxembourg, et non seulement à ceux de l'Ecole Européenne.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Georges Milmeister
Secrétaire

Ernest Nimax
Président

PS. Copies de la présente sont transmises à:
Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat
Monsieur René Konen, Ministre des Travaux Publics
Monsieur Jacques Santer, Ministre des Finances

MINISTERE
DE L'EDUCATION NATIONALE

Luxembourg, le 15 janvier 1980
6, Boulevard Royal

NO ES

Monsieur Ernest Nimax
Président de l'APSS
153, bd. Simonis
L u x e m b o u r g

Monsieur le Président,

En réponse à votre lettre du 7 janvier 1980, j'ai l'honneur de vous informer que je pourrai vous recevoir le 30 janvier 1980 à 16.30 heures au Ministère de l'Education Nationale, 6, Boulevard Royal, Luxembourg.

En ce qui concerne l'objet de l'entrevue, je tiens à vous rappeler qu'à deux reprises nous avons discuté de la nomination des candidats-professeurs.

Quant à la réduction de la tâche réglementaire, la compétence du Ministre de l'Education Nationale n'est pas seule en cause. Je suis prêt à assister à une réunion commune avec le Ministre de la Fonction Publique.

Il resterait donc essentiellement les points suivants:

- nomination des directeurs et directeurs-adjoints,
- indemnités des commissions de l'examen de fin d'études secondaires,
- indemnisation des leçons supplémentaires,
- régime des vacances et congés.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand Boden
Ministre de l'Education Nationale

17/01/80

REUNION DU COMITE CENTRAL

14.30 - 17.00

Présents: E. Nimax (P), A. Bartz (VP), G. Milmeister (S), C. Felten (T), P. Elsen (Sa), R. Brachmond (LCD), E. Goergen (Centre), R. Permantier (LGL), F. Schmit (LCE), F. Scholtus (LRSL)

Excusé : P. Reckel (CU)

I. ENTREVUE AVEC LE MEN

Le président rappelle aux membres du CC qu'à deux reprises, en octobre et en novembre 1979, le Bureau avait sollicité une entrevue avec le MEN, mais que nos lettres étaient restées sans réponse. Or, à une 3e demande d'audience en date du 7 janvier 1980, le ministre a enfin réagi: dans sa lettre-réponse, il se déclare prêt à recevoir une délégation de l'APSS le 30 janvier 1980, en précisant toutefois que ni la nomination des aspirants-professeurs ni la réduction de la tâche réglementaire, objets de discussion

proposés par le Bureau, ne feront partie des points essentiels de l'ordre du jour. En ce qui concerne plus particulièrement la réduction de la tâche, revendiquée par l'APÉSS depuis 1972, le MEN est d'avis que sa compétence n'est pas seule en cause, mais qu'une telle mesure relève du Ministère de la Fonction Publique et qu'il est prêt à assister à une réunion commune avec son collègue, le ministre de la Fonction Publique.

Cette argumentation du MEN est discutée par les membres du CC qui, en fin de compte, sont unanimement d'avis que les questions de principe et les détails techniques du problème sont exclusivement du ressort du ministre de l'Éducation Nationale et que, par conséquent, les responsables de l'APÉSS devront en discuter avec le ministre de tutelle. Dans une étape ultérieure, l'APÉSS ne s'opposera pas à participer à une entrevue avec le ministre de la Fonction Publique si elle s'avère indispensable. Le CC charge le Bureau d'adresser une lettre dans ce sens au MEN.

II. REVISION DE LA COTISATION ANNUELLE

Comme les dépenses de l'APÉSS n'ont cessé de croître ces dernières années (cf. les frais occasionnés par la parution bisannuelle du Bulletin), le CC décide de proposer à l'Assemblée Générale une révision de la cotisation annuelle.

III. GROUPES DE TRAVAIL CREEES DANS LE CADRE DU SERVICE D'INNOVATION ET DE RECHERCHE PEDAGOGIQUES (SIRP)

Le président fait remettre aux délégués la copie d'une lettre adressée à M. Lex Kaiser, chargé de la direction du Service d'Innovation et de Recherche Pédagogiques (SIRP), par le collègue Nico Thewes (LMRL) qui proteste contre l'intention des responsables du MEN de supprimer à partir du 2e trimestre 1979/80 les groupes de travail, créés dans le cadre du SIRP, et qui fonctionnaient depuis la rentrée scolaire 1979/80 seulement. Dans cet ordre d'idées, il faut relever que, d'après certaines rumeurs, les décharges accordées aux enseignants pour l'année scolaire en cours n'auraient pas encore été validées par le MEN.

17/01/80

CONSEIL DE L'APÉSS

17.00 - 19.00

Présents: E. Nimax (P), A. Bartz (VP), G. Milmeister (S), C. Felten (T), P. Elsen (Sa), R. Brachmond (LCD), E. Goergen (Centre), F. Schmit (LCE), F. Scholtus (LRSL), membres du Comité Central de l'APÉSS

R. Blondelot (LHCE), J. Grotz (LCE), G. Konsbruck (LGE), R. Permentier (LGL), R. Waringo (LGE), membres du Conseil de l'APÉSS

La réunion du Conseil de l'APÉSS est entièrement consacrée à la discussion des résolutions élaborées par le Bureau.

ASSOCIATION DES PROFESSEUR
DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
ET SUPERIEUR

153, boulevard Simonis
Luxembourg

Luxembourg, le 18 janvier 1980

Monsieur Fernand Boden
Ministre de l'Education Nationale
6, boulevard Royal
Luxembourg

Monsieur le Ministre,

Nous vous remercions de votre lettre du 15.1.1980 et nous avons l'honneur de vous confirmer qu'une délégation de notre comité central se rendra à l'entrevue que vous avez bien voulu nous accorder pour le 30.1.1980 à 16.30 heures au Ministère de l'Education Nationale.

Quant à l'ordre du jour que vous nous proposez nous nous permettons de faire les remarques suivantes:

1) Aux points que vous considérez comme la partie essentielle de l'ordre du jour nous voudrions ajouter un cinquième point, à savoir la distribution des décharges.

2) Nous voudrions revenir brièvement au problème des nominations des candidats-professeurs mais surtout discuter les questions de principe qui se posent dans le contexte de l'adaptation de notre tâche à la semaine de 40 heures pour déblayer le terrain en analysant les aspects techniques avant une éventuelle réunion ultérieure avec le Ministre de la Fonction Publique si elle s'avère indispensable.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Georges Milmeister
Secrétaire



Ernest Nimax
Président



24/01/80

REUNION DU COMITE CENTRAL

15.00 - 18.00

Présents: E. Nimax (P), G. Milmeister (S), C. Felten (T), P. Elsen (Sa), R. Brachmond (LCD), E. Goergen (Centre), J. Hansen (LHCE), P.E. Hoffmann (IP), P. Reckel (CU), F. Schmit (LCE), F. Scholtus (LRSL), R. Strainchamps (LGE)

Excusés : A. Bartz (VP), P. Schiltz (AL)

I. COMMISSION DE CONCILIATION

L'année passée, les cinq syndicats d'enseignants regroupés en front syndical (AGESS, APESS, DNAP, SETP, SEW) avaient entamé la procédure de conciliation prévue par la loi du 16 avril 1979 portant réglementation de la grève dans les services de l'Etat. Les cinq organisations étaient convenues de proposer au Président de la commission de conciliation deux représentants effectifs et trois représentants suppléants pour le secteur concerné. Quant aux trois représentants sur le plan national, aucune solution n'avait pu être trouvée, vu que les deux syndicats concernés, ADUSE et CGFP, n'avaient pas réussi à se mettre d'accord sur la répartition des sièges au sein de la commission de conciliation. La conséquence en était que la commission n'avait pu être composée et que le cours normal de la procédure de conciliation se trouve entravé depuis.

Pour sortir de cette impasse, le président de l'APESS propose une entrevue du front syndical avec le conseiller juridique de notre Association. Cette rencontre a eu lieu le 25 janvier 1980; y ont assisté du côté des syndicats d'enseignants les représentants de l'APESS, du SETP et de la DNAP. A l'issue de cette réunion, les représentants syndicaux se sont entendus sur deux démarches à suivre:

- Pour épuiser d'abord toutes les possibilités prévues par la loi, quelque restrictive qu'elle soit, le front syndical invitera d'urgence l'ADUSE et la CGFP à une réunion commune avec les organisations d'enseignants et fera pression sur les deux syndicats afin qu'ils s'entendent sur la répartition des sièges au sein de la commission de conciliation.
- Par ailleurs, le front syndical rendra le gouvernement attentif au fait que la loi sur la grève n'est pas praticable et qu'elle rend donc impossible un droit garanti par la Constitution. Il demandera aux autorités compétentes de faire amender cette loi "anti-grève" dans les meilleurs délais.

II. PROJET DE LOI SUR LA PLANIFICATION

La majeure partie de la séance est consacrée à une dernière discussion des textes élaborés par le Bureau en vue d'une modification du projet de loi portant planification des besoins en personnel enseignant de l'enseignement postprimaire.

ASSOCIATION DES PROFESSEURS
DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
ET SUPERIEUR

Luxembourg, le 29 janvier 1980

153, Boulevard Simonis
Luxembourg

Monsieur le Ministre,

La nomination des aspirants-professeurs constitue, depuis plusieurs années déjà, un problème épineux et selon les statistiques du Ministère de l'Education Nationale il y aurait danger, actuel ou imminent, de pléthore de professeurs dans l'enseignement postprimaire.

Pour faire face à ce danger, le Gouvernement sortant avait déposé un projet de loi "portant planification des besoins en personnel enseignant dans l'enseignement postprimaire"; dans ce projet de loi deux questions devaient trouver une solution tout d'abord, la prévision des besoins en personnel enseignant et ensuite, le recrutement de ce personnel.

Etant d'avis que ce dernier volet du projet de loi NO 2250 fait obstacle à ce que le 1er volet soit discuté et voté au Parlement, notamment la planification proprement dite, le Comité Central de l'APESS a élaboré une proposition en vue de la modification du projet de loi en question.

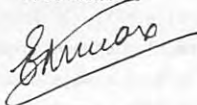
Au nom du Comité Central de l'APESS nous avons l'honneur de vous soumettre cette proposition pour avis, dans l'espoir qu'elle permettra d'accélérer le vote de cette loi et de franchir un premier pas vers la solution d'un problème humain et social.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Georges Milmeister
Secrétaire



Ernest Nimax
Président



L'A.P.E.S.S. et le projet de loi sur la planification

Dans l'esprit des hommes politiques de tous les bords, le problème de la nomination des aspirants-professeurs qui ont passé avec succès leur stage pédagogique, ne trouvera une solution définitive que si une planification à moyen ou à long terme est établie. A cette fin, le gouvernement précédent avait déposé en 1978 un projet de loi « portant planification des besoins en personnel enseignant de l'enseignement post primaire » projet de loi repris et amendé par le gouvernement actuel.

Pour l'Association des professeurs de l'enseignement secondaire et supérieur, personne n'ignore les raisons pour lesquelles ce projet de loi est retardé sur la voie des instances. En effet, deux problèmes y sont liés : d'une part, la planification proprement dite, c'est-à-dire les prévisions à moyen terme des besoins en personnel enseignant ; d'autre part les modalités de recrutement de ce même personnel. Quant à ce recrutement les avis des intéressés et des experts sont partagés, non seulement sur les modalités d'exécution mais encore sur les principes mêmes.

L'APESS soucieuse d'accélérer la solution du problème de la nomination des aspirants-professeurs, a élaboré une proposition de modification de ce projet de loi. Proposition qui consiste à la scinder en deux projets de loi distincts, un premier concernant la planification proprement dite, un deuxième réglementant l'accès à la carrière de professeur de l'enseignement postprimaire.

Ainsi, le projet de loi concernant la planification proprement dite, allégé de tout le lest prêt à contestation, pourrait aisément trouver un consensus immédiat et être voté par le Parlement dans des délais très courts. De cette façon, les candidats au professorat seraient informés des chances réelles qui leur sont offertes dans cette carrière. Cette première décision étant prise avec les avantages qu'elle comporte, les autorités compétentes auraient un temps de répit avant de faire voter le deuxième projet de loi réglementant le recrutement du personnel enseignant, projet de loi plus délicat à élaborer quant aux principes et aux modalités d'exécution.

L'APESS vient de faire parvenir aux autorités compétentes (Gouvernement, Parlement, Conseil d'Etat) et aux milieux intéressés (syndicat d'enseignants) cette proposition de modification,



LUNDI 11 FEVRIER 1980

PROPOSITION DE MODIFICATION DU PROJET DE LOI "PORTANT
PLANIFICATION DES BESOINS EN
 PERSONNEL ENSEIGNANT DE L'ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE"

INTRODUCTION

Dès les années 1974/75 le gouvernement sortant a lancé un cri d'alarme pour avertir du danger de pléthore parmi les candidats-professeurs de l'enseignement postprimaire; le 21.11.1978 il a déposé à la Chambre des Députés un "projet de la loi portant planification des besoins en personnel enseignant de l'enseignement postprimaire".

Or, nous constatons que, depuis cette date, ce projet de loi n'a pas encore été voté, malgré l'urgence de la situation et bien que d'autres projets de loi intéressant l'enseignement postprimaire, déposés sensiblement à la même époque, (les projets de loi 2235 et 2256 déposés respectivement le 31.10.1978 et le 29.11.1978) aient été votés avant les élections parlementaires de 1979. L'état des travaux préparatoires nous porte à croire que le gouvernement actuel ne fera pas mieux et que le projet de loi en question ne pourra pas être voté dans les délais prévus, c'est-à-dire avant Pâques 1980.

L'explication de ce renvoi est que dans ce projet de loi deux problèmes sont liés: d'une part, la planification proprement dite, c'est-à-dire les prévisions à moyen terme des besoins en personnel enseignant, et, d'autre part, les modalités de recrutement de ce même personnel. Tout en comprenant la connexion logique de ces deux problèmes, nous constatons que ce deuxième volet du projet de loi empêche que celui-ci ne soit discuté et voté à la Chambre des Députés, notamment parce que les avis de tous les intéressés et des experts sont partagés non seulement sur les modalités d'exécution, mais encore sur les principes; de ce fait une solution satisfaisante risque de faire encore longtemps défaut.

Aussi proposons-nous de scinder ce projet de loi en deux projets distincts:

- un premier concernant la planification proprement dite;
- un deuxième réglementant l'accès à la carrière de professeur de l'enseignement postprimaire.

Les avantages de cette procédure nous semblent évidents.

Le projet de loi concernant la planification proprement dite, allégé de tout le lest prêtant à contestation et empêchant par conséquent toute décision, pourrait trouver aisément un consensus immédiat et être voté sans anicroche par le Parlement dans des délais très courts.

Par cette façon de procéder plus expéditive, un premier pas important serait fait. Les candidats au professorat seraient informés des chances réelles qui leur sont offertes dans cette carrière.

Cette information supprimerait l'argument justifié de l'absence quasi totale d'orientation, cause essentielle du mécontentement et du climat peu propice au travail collégial dans les établissements postprimaires.

Cette information éviterait également les oscillations non-contrôlées entre la pléthore et la pénurie d'enseignants constatées jusque-là dans les statistiques du Ministère de l'Education Nationale: l'optimisme inconscient des années

1970 engendrant une pléthore en puissance et le pessimisme outrancier des années 1975/1979 provoquant une pénurie de professeurs dans certaines spécialités.

Cette première décision étant prise, avec les avantages qu'elle comporte, les autorités compétentes auraient un temps de répit avant de faire voter le deuxième projet de loi réglementant le recrutement du personnel enseignant, projet de loi plus délicat à élaborer quant aux principes et aux modalités d'exécution.

Pour les raisons mentionnées ci-dessus, l'APÉSS s'est limitée, pour le moment, à faire des propositions concrètes sur le premier volet du problème.

PROJET DE LOI

Art. 1er - Les besoins en personnel enseignant de l'enseignement postprimaire et les mesures destinées à y faire face font l'objet d'une planification continue, couvrant en principe des périodes successives de cinq années scolaires.

Art. 2 - Il est instituée une commission permanente d'experts, chargée de procéder aux études nécessaires à la planification prévue à l'article 1er.

Un règlement grand-ducal déterminera la composition et le fonctionnement de la commission.

Art. 3 - Cinq mois au plus tard avant le début de la période quinquennale à venir, la commission remet au Ministre de l'Education Nationale un rapport général déterminant les besoins actuels et évaluant, pour chacune des années sous examen, les besoins prévisibles.

Art. 4 - Pour la détermination des besoins actuels et l'évaluation des besoins futurs de la période sous examen, la commission tient compte:

- a) des besoins spécifiques déclarés et justifiés par les directeurs des divers établissements d'enseignement;
- b) des normes pédagogiques communément admises en matière d'effectifs par classe ou cours;
- c) de l'évolution démographique générale et régionale et plus particulièrement de celle des effectifs scolaires globaux prévisibles;
- d) de la tâche des enseignants telle qu'elle est définie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur;
- e) des besoins de la formation pédagogique initiale et la formation pédagogique et scientifique continue des enseignants.

Art. 5 - En outre, les directeurs des établissements d'enseignement postprimaire soumettent à l'approbation du Ministre de l'Education Nationale toutes mesures pouvant concourir à la coordination entre les établissements d'enseignement postprimaire d'une même localité, de manière à obtenir des effectifs scolaires équilibrés et une

utilisation judicieuse des bâtiments, installations et équipements scolaires. Sur proposition des directeurs, le Ministre arrête chaque année la liste des classes fonctionnant aux établissements d'une même localité. En vue de la coordination visée à l'alinéa ler

a) des transferts d'élèves d'un établissement à un autre du même ordre d'enseignement peuvent être opérés, dans le respect des projets d'études et des intérêts légitimes des élèves et de leurs parents;

b) des enseignants pourront être détachés partiellement ou totalement à un ou plusieurs établissements différents de leur établissement de nomination, dans la mesure où les besoins de service l'exigent et dans le respect de l'ancienneté de service et des intérêts légitimes des enseignants. Un règlement grand-ducal fixera les modalités et les conditions suivant lesquelles des frais de route sont accordés en cas de détachement partiel.

Art. 6 - En cas de réformes organiques ou pédagogiques et de toutes autres mesures ou situations susceptibles de modifier les besoins en personnel enseignant, la réévaluation des besoins se fera par les soins de la commission permanente d'experts moyennant un rapport complémentaire.

Art. 7 - Le Ministre de l'Education Nationale peut charger la commission de toute étude portant sur un sujet en rapport avec sa mission définie aux articles précédents.

Art. 8 - Sur la base du rapport général de la commission d'experts, le Ministre de l'Education Nationale propose au Gouvernement en conseil un programme de recrutement de personnel pour la période quinquennale à venir.

Aux cas prévus à l'article 6, le Ministre de l'Education Nationale propose au Gouvernement en conseil les modifications nécessaires à apporter au plan de recrutement.

Art. 9 - Le Gouvernement en conseil arrête le volume et les échéances du programme de recrutement ainsi que les modifications à y apporter.

Les engagements de personnel résultant, chaque année, du programme de recrutement, pour autant qu'ils dépassent le remplacement du personnel ayant quitté le service, sont autorisés par la loi budgétaire.

Art. 10 - En cas de besoin dûment constaté par le Ministre de l'Education Nationale, après avis de la commission prévue à l'article 2, des chargés de cours peuvent être engagés à titre temporaire. Leur tâche est établie de la même façon que celle des enseignants fonctionnaires.

De préférence à toutes autres personnes et pour autant que leurs disciplines ou spécialités le permettent, les aspirants-professeurs qui ont passé avec succès leur examen de fin de stage sans avoir de nomination, sont chargés des cours ou tâches disponibles.

Art. 11 - Le programme quinquennal de recrutement ainsi que les modifications y apportées sont publiés au Mémorial.

COMMENTAIRES

Art. 1er - L'article 9 du projet de loi NO 2250 devient l'article 1er du nouveau projet de loi portant planification des besoins en personnel enseignant de l'enseignement postprimaire.

Art. 2 - Cet article reprend le texte de l'article 10 du projet NO 2250.

L'article est d'une importance capitale. En effet, l'efficacité et la valeur de toute planification des besoins en personnel enseignant dépendent essentiellement de la composition de la commission permanente d'experts chargée de procéder aux études nécessaires à la planification.

D'une part, l'APÉSS ne saurait tolérer que certains services de l'Etat, notamment l'Inspection Générale des Finances, aient une influence prépondérante sur les travaux de la commission d'experts. D'autre part, une représentation paritaire des syndicats d'enseignants au sein de cette commission s'impose absolument afin de garantir une analyse et une interprétation équitables des données de base.

Art. 3 - Le texte de l'article 11 du projet NO 2250 est repris ici.

Art. 4 - Dans cet article, reprenant l'article 12 du projet NO 2250, l'APÉSS propose de modifier la formulation du point (d) et de biffer le point (e) parce que ces deux points se réfèrent à des dispositions qui ne font plus partie du présent projet de loi. Dès lors, l'ancien point (f) devient le nouveau point (e).

Art. 5 - L'APÉSS propose d'insérer ici l'article 8 du projet NO 2250. En effet, une "rationalisation appropriée" s'avère de plus en plus nécessaire dans l'utilisation des crédits accordés à l'Education Nationale. Cependant, comme le dit d'ailleurs le commentaire de cet article, "ces intérêts supérieurs du service doivent évidemment ne pas compromettre la qualité de l'enseignement et doivent respecter la liberté fondamentale des élèves en matière de choix des études et des professions ainsi que les droits statutaires du personnel enseignant". Ces dernières considérations ont d'ailleurs amené l'APÉSS à proposer un texte légèrement modifié.

Les articles 6, 7, 8 et 9 reprennent intégralement le texte des articles 13, 14, 15 et 16 du projet NO 2250.

Art. 9 - L'APÉSS est d'avis que les modifications à apporter éventuellement au programme de recrutement arrêté par le Gouvernement ne devront en aucun cas consister en une réduction des besoins déclarés antérieurement. En effet, une telle façon de procéder serait incompatible avec une prévision et une information sérieuses.

Quant aux engagements de personnel mentionnés à l'alinéa 2 de l'article 9, l'APÉSS prévoit des difficultés d'exécution dues au fait que l'année scolaire ne coïncide pas avec l'année budgétaire. D'autre part, nous sommes d'avis que ces recrutements devront se faire indépendamment du numerus clausus établi pour l'ensemble de la fonction publique.

Art. 10 - La formulation du premier alinéa de cet article - correspondant à l'article 17 du projet NO 2250 - est modifiée pour les mêmes raisons que les points (d) et (e) de l'article 4.

En ce qui concerne les dispositions de l'alinéa 2, celles-ci ne sauraient constituer qu'une mesure transitoire, parce qu'en vertu de cette nouvelle loi tous les candidats ayant réussi leur examen de fin de stage auront une nomination.

L'article 11, enfin, reprend le texte de l'article 18 du projet initial.

ENTREVUE DU BUREAU DE L'APSS AVEC MONSIEUR FERNAND BODEN, MINISTRE DE
L'EDUCATION NATIONALE ET MONSIEUR ERNEST WEIS, CONSEILLER DE GOUVERNEMENT
ADJOINT
MERCREDI, LE 30 JANVIER 1980

I. Projet de loi sur la planification

Le président remet au Ministre de l'Education Nationale le texte élaboré par le CC en vue d'une modification du projet de loi sur la planification. Il exprime l'espoir que les autorités compétentes réserveront un accueil favorable aux propositions de l'APSS rédigées dans le but d'accélérer le vote de la loi en question et de contribuer à la solution du problème des aspirants-professeurs. Le Ministre réplique que les propositions de l'APSS n'auront plus d'influence sur la décision du Gouvernement, puisque le projet de loi original sera examiné par le prochain Conseil des Ministres et sera ensuite engagé dans la procédure législative. A la grande surprise des membres du Bureau, le MEN ajoute qu'une commission d'experts chargée d'étudier la disposition la plus contestée du projet de loi, à savoir le concours d'admission au stage, vient de terminer ses travaux. A la question du président pourquoi les syndicats d'enseignants n'ont pas été consultés sur cette question capitale, les deux raisons avancées par le MEN étaient, d'une part, l'urgence du problème, vu le nombre de candidats, d'autre part, l'opposition des organisations syndicales au concours d'admission.



II. Réduction de la tâche hebdomadaire

Le président expose, une fois de plus, les raisons pour lesquelles l'APSS revendique depuis 1972 une adaptation de la tâche hebdomadaire des enseignants à celle des autres fonctionnaires et employés publics ou privés. A la demande du Bureau d'entamer des pourparlers avec le Ministre de tutelle sur les questions de principe et les détails techniques du problème, M. Boden oppose un refus catégorique. Il explique son attitude par le fait que,

d'après des accords conclus au sein du Conseil des Ministres, c'est le Ministre de la Fonction Publique qui doit être considéré comme notre interlocuteur principal. Cependant le MEN se déclare prêt à fournir toutes les données nécessaires et à assister aux entrevues avec le Ministre de la Fonction Publique.

III. Ecole Européenne à Luxembourg

Notre lettre du 11 janvier 80 évoquant la création d'une deuxième Ecole Européenne à Luxembourg et exigeant la construction de nouveaux bâtiments scolaires dans l'enseignement postprimaire luxembourgeois, n'a pas du l'heur de plaire aux autorités. En effet, les responsables du Ministère de l'Education Nationale reprochent à l'APESS d'avoir mal choisi le moment de critiquer la construction d'une nouvelle Ecole Européenne à Luxembourg. Le président, tout étonné, cite quelques passages de notre lettre et démontre que l'APESS ne s'oppose nullement à ce que le Gouvernement remplisse ses obligations envers les fonctionnaires européens et leurs enfants. Mais notre Association a voulu rendre les autorités attentives au fait que les effectifs globaux de l'école postprimaire luxembourgeoise ont, eux aussi, "atteint, sinon dépassé déjà, un volume numérique pédagogiquement défendable" et que, par conséquent, de nouvelles constructions scolaires s'imposent d'urgence au même titre que la construction d'une deuxième Ecole Européenne. Le MEN promet de faire parvenir à l'APESS la liste de toutes les constructions scolaires prévues avec indication des priorités.

IV. Examen de fin d'études, session juin 1979

Au retard scandaleux du paiement des indemnités pour l'examen de fin d'études, session 1979 Monsieur Weis a trouvé deux explications: d'une part, le coefficient de 1,3 à appliquer aux taux de l'examen de fin d'études secondaires n'aurait pas tout de suite trouvé l'approbation du gouvernement en conseil de l'époque; d'autre part, le nouveau mode de calcul aurait présenté certaines difficultés et aurait empêché que les indemnités ne soient déjà payées. Ces explications, en partie nouvelles, seraient à la rigueur acceptables, si les indemnités pour l'examen d'admission n'accusaient pas le même retard.

V. Divers

Parmi les autres points de l'ordre du jour, les uns n'ont été qu'effleurés, les autres n'ont pas été traités du tout, puisque le Ministre a interrompu l'entrevue à cause d'autres obligations. Le Bureau de l'APESS a sollicité une nouvelle entrevue qui lui a été accordée par la secrétaire du Ministre pour le 13 mars 1980 seulement.

ASSOCIATION DES PROFESSEURS
DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
ET SUPERIEUR

153, boulevard Simonis
Luxembourg

Luxembourg, le 31 janvier 1980

Monsieur René Konen
Ministre de la Fonction Publique
13, av. Gaston-Diderich
Luxembourg

Monsieur le Ministre,

Par la présente nous avons l'honneur de vous demander une entrevue afin d'entamer les négociations sur l'adaptation de notre tâche à la semaine de 40 heures telle qu'elle a été introduite pour les autres fonctionnaires et employés dès 1972.

Nous nous permettons de joindre une note que nous avons déjà transmise à notre ministère de tutelle en février 1979 et qui retrace brièvement l'évolution de notre tâche depuis le début du siècle. Il va de soi que nous sommes prêts à vous fournir tous les renseignements supplémentaires que vous pourriez souhaiter.

Monsieur le Ministre de l'Education Nationale s'est déclaré prêt à assister à ces négociations en précisant toutefois que, d'après les accords conclus dans le Conseil des Ministres, le Ministre de la Fonction Publique doit être considéré comme notre interlocuteur principal et qu'à cette fin il doit être préalablement mandaté par le Conseil de Gouvernement.

En attendant votre réponse et en espérant que vous pourrez fixer une première réunion dans les meilleurs délais, si possible avant notre assemblée générale du 14 février 1980, nous vous prions, Monsieur le Ministre, d'agréer l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Paul Elsen
Secrétaire adjoint



Ernest Nimax
Président



07/02/80

REUNION DU COMITE CENTRAL

14.30 - 18.30

Présents: E. Nimax (P), A. Bartz (VP), G. Milmeister (S), C. Felten (T), P. Elsen (Sa), R. Brachmond (LCD), E. Goergen (Centre), J. Hansen (LHCE), P.E. Hoffmann (IP), E. Linster (LGL), P. Schiltz (AL), F. Schmit (LCE), F. Scholtus (LRSL), R. Strainchamps (LGE)

Excusé : P. Reckel (CU)

I. ENTREVUE MEN - APESS DU 30 JANVIER 1980

voir: Compte rendu de l'entrevue du Bureau de l'APSS avec M. Fernand Boden, (p.34) Ministre de l'Education Nationale et M. Ernest Weis, Conseiller de Gouvernement adjoint

II. NOMINATION DES ASPIRANTS-PROFESSEURS

a) Commission de conciliation

Le président informe le CC que le 1er février 1980 a eu lieu une réunion des syndicats d'enseignants à laquelle avaient été invitées l'ADUSE et la CGFP. Cette réunion avait pour but de faire pression sur ces deux centrales syndicales afin qu'elles s'entendent sur la répartition des sièges au sein de la commission de conciliation. Tandis que l'ADUSE était représentée par son président, M. Fernand Bauer, et son secrétaire, M. Armand Brück, la CGFP avait refusé de participer à cette réunion sous prétexte qu'elle était sans objet, puisque les dirigeants de la CGFP disposeraient d'un engagement écrit du Gouvernement selon lequel le problème de la nomination des aspirants-professeurs était résolu.

Face à ce refus de la CGFP, l'ADUSE proposa de procéder seule à la désignation des trois représentants au sein de la commission de conciliation. Cette proposition fut cependant repoussée par la DNAP dont le porte-parole affirma vouloir, d'une part, solliciter d'abord une entrevue avec la CGFP au sujet du prétendu document gouvernemental, d'autre part, consulter la base avant toute décision à prendre.

b) Entrevue MEN - ADUSE/APSS du 6 février 1980

voir: Communiqué de presse: "Tous les aspirants-professeurs en service (p.77) auront une nomination"

Ce communiqué de presse donne lieu à une discussion animée parmi les membres du CC au sujet de l'opportunité de sa publication. A la fin des débats, une majorité de CC se prononce en faveur d'une publication étant donné que, pour la première fois, le MEN s'est engagé de façon concrète dans l'affaire des nominations et que cet engagement formel constitue un pas important vers une solution du problème des aspirants-professeurs. Une partie des membres du CC s'oppose cependant à la publication du communiqué de presse pour diverses raisons.

07/02/80

REUNION ADUSE - APESS - DNAP

19.00 - 21.00

Présents: F. Bauer, A. Brück, J. Schmit, J. Stoffel (ADUSE)
 E. Nimax, G. Milmeister, C. Felten, P. Elsen (APESS)
 J. Portante, J.P. Braquet (DNAP)

1) COMMISSION DE CONCILIATION

Le porte-parole de la DNAP informe les délégués de l'ADUSE et de l'APESS que les aspirants-professeurs ont eu une entrevue avec les dirigeants de la CGFP qui ont affirmé que leur syndicat est seul représentatif sur le plan international et que, par conséquent, il est le seul à pouvoir envoyer des représentants à la commission de conciliation. La CGFP aurait d'ailleurs l'intention de bloquer le fonctionnement de cette commission, puisqu'elle considère la loi sur la grève dans les services de l'Etat comme inexistante.

2) COMMUNIQUE DE PRESSE DE L'ADUSE/APESS DU 6 FEVRIER 1980

Après avoir pris connaissance du communiqué de presse de l'ADUSE/APESS le porte-parole de la DNAP affirme ne pas pouvoir donner l'accord des aspirants-professeurs à ce communiqué, et cela pour deux raisons majeures: d'une part, malgré les promesses du MEN, il n'existe toujours pas d'engagement écrit des autorités, d'autre part, le fait que la nomination des aspirants-professeurs et des candidats-professeurs se fera en fonction de la disponibilité des postes, signifie, aux yeux de la DNAP, qu'en dernière analyse, c'est le MEN seul qui décide si oui ou non des postes sont disponibles. Pour ces raisons la DNAP est d'avis que malgré l'engagement formel du MEN, il faudra poursuivre l'action des aspirants-professeurs et maintenir l'ultimatum de grève adressé au Ministre de l'Education Nationale.

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Luxembourg, le 11 février 1980

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Référence: No 139/80

A Monsieur le Président
 de l'Association des professeurs de
 l'enseignement secondaire et supérieur
 153, boulevard Simonis

L U X E M B O U R G

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre lettre du 29 janvier 1980, par laquelle vous me soumettez pour avis vos propositions de modification du projet de loi "portant planification des besoins en personnel enseignant dans l'enseignement postpri-

maire" et plus particulièrement sur le problème du recrutement de ce personnel.

Je suis pourtant au regret de vous dire que je ne saurais donner suite à votre demande puisque le problème de la nomination des aspirants-professeurs en général est un problème qui rentre dans la seule compétence du Ministre de l'Education Nationale, que le problème du recrutement de ce personnel en particulier touche, certes, le secteur de la Fonction Publique dans son ensemble, mais qu'une solution devra y être trouvée d'un commun accord entre le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère de la Fonction Publique. Mon collègue de l'Education Nationale est d'ailleurs parfaitement conscient de ce problème, puisque dans une lettre en date du 19 décembre 1979 il m'a annoncé l'institution d'une commission permanente d'experts chargée de procéder aux études nécessaires à la planification prévue par la loi en question.

J'y ai délégué le représentant de mon département dans ma réponse du 10 janvier 1980.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Le Ministre de la Fonction Publique



GOUVERNEMENT
DU
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Luxembourg, le 19 février 1980

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

No 92.664
ANNEXES

On est prié de rappeler dans la réponse
le numéro de la présente

A
l'Association des Professeurs de
l'Enseignement Secondaire et
Supérieur du Grand-Duché de
Luxembourg
153, boulevard Simonis
L u x e m b o u r g

Messieurs,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la copie de la lettre que vous avez adressée en date du 11 janvier 1980 à Monsieur le Ministre de l'Education Nationale au sujet de la création d'une deuxième école européenne à Luxembourg.

A ce sujet il y a lieu de remarquer que depuis l'institution du Fonds spécial dénommé "Fonds d'investissements administratifs, scolaires et sanitaires" en date du 19 décembre 1960, l'Etat a investi en chiffres ronds la somme non négligeable de 4.501,9 millions de francs pour l'enseignement postprimaire. Sur ces 4.501,9 millions, 472,5 millions ont été dépensés pour la construction de l'école européenne à Kirchberg, soit 10,5% de l'investissement total.

Il faut relever encore que l'école européenne à Kirchberg ne comprend non seulement l'enseignement postprimaire, mais également l'enseignement primaire et l'école maternelle. Or la construction ou l'aménagement d'écoles primaires et maternelles est de la compétence des communes, de sorte qu'il faudrait encore ajouter au total des investissements de l'Etat, le total des investissements des communes pour l'enseignement.

On ne peut donc pas affirmer que le Gouvernement traite les jeunes Luxembourgeois en enfants pauvres vis-à-vis des enfants des fonctionnaires européens.

S'il est vrai que la construction d'une nouvelle école européenne est à l'étude, il ne faut pas perdre de vue que le programme pluriannuel du Fonds d'investissements publics scolaires prévoit également bon nombre de projets dans l'intérêt des jeunes Luxembourgeois, à savoir:

- Lycée technique hôtelier Alexis Heck à Diekirch
- Lycée Robert Schuman à Luxembourg-Limpertsberg (agrandissement)
- Centre HMC à Warken
- Lycée technique du centre à Luxembourg (agrandissement)
- Institut pédagogique à Walferdange (agrandissement et réaménagement)
- Lycée technique Nic Biever à Dudelange (agrandissement)
- Institut supérieur de technologie à Luxembourg-Kirchberg (équipement)
- Lycée technique Mathias Adam à Pétange (agrandissement)
- Centre universitaire à Luxembourg-Limpertsberg (agrandissement)
- Lycée de garçons à Esch/Alzette (agrandissement)
- Aire de stationnement dans la rue Giselbert à Luxembourg pour des besoins scolaires.

Je ne peux donc qu'espérer avec vous "que cette fois-ci il ne sera pas nécessaire de mobiliser les enseignants, les élèves et leurs parents afin de décider les autorités compétentes à débloquer les crédits indispensables au bon fonctionnement de notre enseignement". J'estime en effet qu'une telle action pénible ne se laisserait nullement justifier.

Copie de la présente est adressée à Monsieur le Ministre de l'Education Nationale pour information.

Le Ministre des Travaux Publics,



Une assemblée générale de l'APESS sans histoires

**Stagiarenproblem
gelöst?**

**Herabsetzung der
Arbeitszeit**

APESS verlangt

Aufteilung des

Planifikationsgesetzes

Generalversammlung der Professoren des Sekundarunterrichts
**APESS glaubt an die Versprechen des
Erziehungsministers**

NDLR: LE RAPPORT DÉTAILLÉ DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU
14 FEVRIER PARAÎTRA AU
BULLETIN 80/2

R E S O L U T I O N A

Les membres de l'Association des Professeurs de l'Enseignement Secondaire et Supérieur, réunis en Assemblée Générale à Luxembourg, le 14 février 1980

- étant d'avis - que l'effort de rénovation des méthodes et contenus de l'enseignement doit être entrepris dès l'école primaire,
- déplo rant - qu'il n'y ait pas suffisamment de concertation entre les enseignements primaire et postprimaire,
- estimant - que les moyens à mettre en oeuvre doivent tendre de plus en plus à l'individualisation de l'enseignement,
- constatant - que certaines innovations sont mises à l'essai dans différents établissements de l'enseignement postprimaire,
- estimant - que les recherches sur les contenus et les méthodes de l'enseignement postprimaire doivent être menées de façon cohérente,
- exigent en conséquence - qu'ils soient valablement représentés au sein de la commission instituée pour la réforme de l'enseignement primaire,
- que les moyens d'aide individuelle pour les élèves qui en ont besoin soient développés à tous les niveaux de la scolarité,
- que les résultats des expériences pédagogiques en cours soient soumis à l'appréciation de tous les enseignants des établissements d'enseignement postprimaire avant une éventuelle application de ces modèles à d'autres établissements,
- que les commissions nationales soient enfin dotées d'un statut légal, définissant les modalités de nomination de ses membres, leurs mission et décharge.

R E S O L U T I O N B

Les membres de l'Association des Professeurs de l'Enseignement Secondaire et Supérieur, réunis en Assemblée Générale à Luxembourg, le 14 février 1980

- constatant d'une part - qu'un grand nombre d'aspirants-professeurs ayant terminé avec succès leur stage pédagogique n'ont toujours pas obtenu de nomination, bien qu'une pénurie de professeurs persiste, au détriment de la qualité de l'enseignement postprimaire (classes surpeuplées, leçons supplémentaires imposées aux enseignants),
- constatant d'autre part - que le Ministre de l'Education Nationale s'est formellement engagé à procéder à la nomination de quelque deux cents candidats-professeurs en septembre 1980, à nommer, selon la disponi-

- bilité des postes, tous les aspirants-professeurs actuellement en 1re et 2e années de stage et à ne licencier aucun candidat,
- mettent en garde - le Gouvernement que l'APESS se réserve le droit de recourir à des mesures syndicales graves, au cas où le Conseil de Gouvernement ne respecterait pas intégralement les engagements pris par le Ministre de l'Education Nationale,
- dénoncent - l'intention du Ministre de l'Education Nationale de faire déterminer les besoins en personnel enseignant par une commission d'experts dont les représentants de l'APESS seraient exclus,
- demandent - que le projet de loi portant planification des besoins en personnel enseignant de l'enseignement postprimaire soit scindé en deux projets distincts, l'un concernant la planification proprement dite, l'autre fixant les conditions d'admission au professorat,
- que le premier de ces deux projets de loi soit voté de toute urgence pour qu'une base légale soit créée en vue des nominations promises, pour qu'une prévision sérieuse des besoins en personnel enseignant soit enfin établie et pour que les futurs candidats au professorat soient ainsi informés des postes disponibles,
- exigent - que l'APESS soit représentée au sein de la commission permanente d'experts chargée de déterminer les besoins en personnel enseignant de l'enseignement postprimaire.



R E S O L U T I O N C

Les membres de l'Association des Professeurs de l'Enseignement Secondaire et Supérieur, réunis en Assemblée Générale à Luxembourg, le 14 février 1980

- constatant - que le temps de travail des fonctionnaires et employés publics ou privés, à l'exception de celui des enseignants, a été ramené à 40 heures hebdomadaires dès 1972,
- qu'il est même envisagé de réduire encore le temps de travail dans la perspective d'une politique visant à la fois à garantir le plein emploi et à accroître le temps des loisirs,
- que la revendication de longue date de l'APESS concernant l'adaptation de la tâche d'enseignement des professeurs à la semaine de 40 heures a été ignorée par les responsables successifs du Ministère de l'Education Nationale,
- dénoncent - cette iniquité flagrante que la politique conservatrice des autorités compétentes perpétue aux dépens des seuls enseignants,
- exigent - que, compte tenu du fait qu'une leçon d'enseignement est équivalente à deux heures de travail effectif, la tâche d'enseignement des professeurs soit ramenée à 20 leçons hebdomadaires,
- qu'à l'avenir cette tâche soit automatiquement adaptée au temps de travail des autres fonctionnaires et employés publics ou privés,
- que des négociations sur ce point soient entamées immédiatement avec le Ministre de l'Education Nationale et le Ministre de la Fonction Publique,
- avertissent - le Gouvernement que l'APESS est décidée à ne pas tolérer plus longtemps cette injustice et à prendre toutes les mesures syndicales appropriées pour obtenir satisfaction sur cette revendication essentielle.

R E S O L U T I O N D

Les membres de l'Association des Professeurs de l'Enseignement Secondaire et Supérieur, réunis en Assemblée Générale à Luxembourg, le 14 février 1980

- constatant - que les Universitaires au service de l'Etat dans leur ensemble et les professeurs de l'enseignement secondaire et supérieur en particulier ont été systématiquement écartés depuis mars 1973 de toute mesure salariale ponctuelle en leur faveur,

- que les mesures d'harmonisation introduites par les lois du 25 juillet 1977, du 30 mars 1978 et du 23 décembre 1978 ont eu en réalité le caractère d'une révision camouflée de la grille des traitements publics et cela en faveur des seules carrières inférieure et moyenne,
 - que par ces mesures ainsi que par la progressivité excessive de l'impôt sur le revenu l'éventail hiérarchique des traitements a été écrasé,
- exigent
- que, dans l'immédiat, le Gouvernement prenne des mesures concrètes afin de remédier à la dégradation inacceptable de la situation hiérarchique des fonctionnaires de la carrière supérieure,
 - que, par ailleurs, il s'engage à faire voter à court terme la révision générale des traitements publics prévue dans le cadre de la déclaration gouvernementale.



APESS - LUXEMBOURG

TRESORERIE

BILAN 79/80

1) BILAN D'OUVERTURE (09.02.79)

C.E.E.	497 382.-	Capital	538 234.-
CCP	38 946.-	Dettes	-
Caisse	1 906.-		
	<u>538 234.-</u>		<u>538 234.-</u>

2) DEPENSES ET RECETTES 79/80

Bulletins 1+2/79	174 656.-	Cot. 78/79 reçues	
Frais de bureau	24 891.-	après le 09.02.79	19 800.-
Frais de secrétariat	30 000.-	Cot. 79/80	234 900.-
Cot. et abonn.	14 835.-	(détail, voir verso)	
P&T	10 078.-	Intérêts et prime CEE	27 105.-
Frais de déplacement	7 800.-	Annonces bull.	4 400.-
ADUSE cot. le tranche 78	40 000.-		
Indemnités-prés.	32 400.-	Total :	286 205.-
Divers	11 930.-	- total dépenses:	<u>346 590.-</u>
Total:	346 590.-	Déficit:	60 385.-

3) CLOTURE 06.02.80

C.E.E.	148 320.-	Capital 09.02.79	538 234.-
Crédit Européen	300 000.-	Déficit 79/80	<u>60 385.-</u>
CCP	26 903.-		
Caisse	<u>2 626.-</u>		
Disponible	477 849.-		477 849.-

4) CONTROLE ET SIGNATURES

Certifié sincère et exact / Deland, le 6 février 80 *[Signature]*

Certifié sincère et exact / Luxip, le 9 février 80 *[Signature]*

Certifié conforme et exact / Hehrich, le 11 février 1980 *[Signature]*

5) PREVISIONS BUDGETAIRES

Bulletin	180 000.-	800 cot. à 450.-	360 000.-
Frais de bureau	25 000.-	Intérêts et primes	30 000.-
Frais de secrét.	30 000.-	Annonces	<u>10 000.-</u>
Cot. et abonn.	15 000.-	Total Recettes:	400 000.-
P&T	10 000.-	Total dépenses:	<u>412 000.-</u>
Frais de dépl.	12 000.-	Déficit probable:	12 000.-
ADUSE	100 000.-		
Indemnités-prés.	30 000.-		
Divers	<u>10 000.-</u>		
	412 000.-		

APESS - LUXEMBOURG
TRESORERIE

RELEVÉ DES MEMBRES EXERCICE 79/80

Etablissement	Membres APESS (sans stag. le année)	Total ens. (sans stag. le an) (Pourc. Membres APESS)	Membres pay. 78/79 (Pourcentage)
AL	90	115 (78,3%)	92 (82,1%)
LCD	94	102 (92,1%)	95 (91,3%)
LCE	69	85 (81,1%)	62 (76,5%)
LGL + CU	80	110 (72,7%)	93 (77,6%)
LGE	77	90 (85,5%)	75 (76,5%)
LRSL	61	91 (67 %)	66 (85,6%)
LHCE	72	88 (81,8%)	74 (73,3%)
LMRL	79	115 (68,6%)	87 (69 %)
LT-Ettelb.	8	18 (44,4%)	7 (35 %)
LT-JB-Grevenm.	6	16 (37,5%)	4 (28,6%)
LT-Wiltz	14	21 (66,6%)	14 (77,8%)
LT-Mersch + LT-agric.	3	5 (60 %)	- -
LT-ML-Luxembourg	13	36 (36,1%)	13 (38,2%)
LTC-Luxembourg	11	36 (30,5%)	11 (27,5%)
ECG	5	20 (25 %)	6 (25 %)
LT-A&M	1	12 -	- -
IST	5	6 (83,3%)	1 (33,3%)
LT-MA-Pétange	11	36 (30,5%)	18 (40 %)
LT-NB-Dudelange	2	27 (7,4%)	2 -
LT-Esch-s.-Alzette	8	15 (53,3%)	5 (17,2%)
Inst. Pédag.	14	-	14 -
Honoraires et détachés	89		85 (+4%)
Total:	812⁴		Tot.: 824

Tot. corrigé:
= 852

- REMARQUES: 1) La colonne "total enseignants" est sujette à caution. J'ai dû, en effet, me référer aux listes publiées par le "Marienkalendar" où la nomenclature n'est pas sans équivoque.
- 2) Pour les lycées techniques, je n'ai retenu que le personnel y attaché à plein temps.
- 3) Les collègues enseignant à deux ou plusieurs établissements figurent, en règle générale, sous l'établissement où ils assurent la majeure partie de leur tâche.
- 4) Le bilan indique 783 membres payants pour l'exercice en cours. La différence est due au fait que certains virements ont été faits après le 6 février.

Diekirch, le 13 février 1980

La discussion sur le niveau de l'enseignement en général, secondaire, moyen et professionnel en particulier n'est pas prête de se clore au Grand-Duché de Luxembourg. Chaque année, elle connaît une sorte d'apogée au moment où sont publiés les résultats des examens, résultats de moins en moins satisfaisants et, en cours d'année scolaire, elle se ranime selon que des mesures plus ou moins importantes sont mises en vigueur sur le plan législatif ou réglementaire. Très souvent, elle ne perce pas jusqu'à l'ouïe de l'homme de la rue et se circonscrit uniquement aux milieux professionnels.

Tel a été récemment le cas à l'occasion de la nomination du directeur du collège d'enseignement moyen de Luxembourg. C'est pour la première fois que l'article 33 de la loi du 21 mai 1979 portant organisation de la formation professionnelle et de l'enseignement secondaire technique et organisation de la formation professionnelle continue a été appliqué et que déjà il révèle une lacune essentielle dans cette législation réformée. L'article 33 dit en effet que le directeur « est choisi parmi le personnel de la carrière supérieure », sans préciser autrement si ce directeur doit, oui ou non, posséder une formation universitaire. Or, est-ce un hasard ou non, il s'avère que le choix du ministre de l'Education nationale frais émoulu est tombé sur un candidat qui précisément ne possède pas une telle formation.

C'est ici que les esprits sont divisés. Dans sa majeure partie, le personnel du collège d'enseignement voudrait voir le directeur issu de ses rangs pour instituer une sorte de participation quant à la gestion de l'établissement. Hélas, tel n'est pas toujours l'avis de ceux qui de près ou de loin se sentent concernés par le destin de l'enseignement luxembourgeois.

Certains connaisseurs, pour ne pas dire savants, n'hésitent pas à exprimer leurs plus vives inquiétudes au sujet de cette façon fantaisiste de décider de la direction d'un collège où, et les résultats en font foi, tout tend au nivellement vers le bas. Ces éducateurs estiment que l'élément humain qui doit trouver son expression dans les relations entre le directeur, le personnel enseignant, les élèves et les parents n'est qu'un aspect de la gestion d'un collège. En sus, le directeur doit posséder d'autres qualités qui lui font défaut s'il n'a pas fait ou réussi ses études universitaires. Il devrait être en somme un « primus inter pares », quelqu'un qui est capable de se hisser au-dessus de ses semblables, le cas échéant, par sa vaste culture, par son savoir solide et par ce rayonnement indicible qu'on appelle le charisme.

Plus que jamais, il s'agit, en effet, de freiner la dégringolade vers le niveau qualitatif inférieur qui caractérise l'enseignement luxembourgeois. Cette manœuvre de redressement ne réussira que moyennant un sérieux effort disciplinaire non pas seulement du côté de l'élève, mais aussi et surtout du côté de l'enseignant. Les exemples ne manquent pas où l'observateur perspicace peut constater un relâchement de la discipline dans l'instruction, notamment des langues. Certains enseignants, pour faciliter les choses des deux côtés, ont pris l'habitude de recourir systématiquement au luxembourgeois pour enseigner des branches aussi précises dans leur vocabulaire que les mathématiques, la biologie, la chimie, etc., au lieu d'utiliser l'une des deux langues d'enseignement officielles que sont le français ou l'allemand. Cette facilité, à première vue compréhensible et sans conséquences, crée aux élèves les pires difficultés aux examens où ils n'ont pas le droit de s'exprimer en luxembourgeois.

D'autres négligences, du même genre, s'enracinent certainement dans notre enseignement, s'il n'est pas géré par des directeurs aptes à se faire respecter et par les élèves et par le personnel enseignant.

Certains connaisseurs de l'Education nationale craignent hélas que la nomination de directeurs ne possédant pas la formation universitaire ne s'institue à travers un ministère dont le titulaire se fait assister par un conseiller qui a échoué au niveau... universitaire. « Un greffier ne peut pas devenir président de la Cour supérieure de justice », arguent-ils, « il devrait en être ainsi également dans notre enseignement ».



MARDI 22 JANVIER 1980

Am Rande

Der Standesdünkel

gewisser „akademischer“ Berufe ist seit Jahren eines der Haupthindernisse zu sachbezogenen Erörterungen der Probleme, die sich z. B. im Bildungssektor oder im Justizwesen stellen. Das Pochen auf Vorrechte, die man wohl als exorbitant betrachten muß, wird nicht etwa mit dem Verweis auf Leistungen (z. B. Leistungen im Bereich der wissenschaftlichen Forschung) begründet, sondern einzig und allein mit dem Hinweis auf gewisse Prädikate, die sich anscheinend aus dem drei- oder vierjährigen Aufenthalt auf Universitäten ergeben. Im Ausland hat es sich längst herumgesprochen, daß eine Grundausbildung dieser Art bestenfalls das ABC der jeweiligen Wissenschaften vermittelt* und auf keinen Fall die auf diese Weise „Durchgeschleusten“ als Wissenschaftler ausweist. Nur in Luxemburg ist das Prestige einer universitären Grundausbildung noch größtenteils ungebrochen und verleitet die „Geweihten“ zu beispiellosen

Anmaßungen.

Eine Illustration dieser Geisteshaltung findet man in dem eigentümlichen Gebahren der Vereinigung der Sekundarschullehrer APESS, die keine Gelegenheit verpaßt, den „Nivellierungsbestrebungen“ im Schulwesen den Kampf anzusagen. Nachdem diese Vereinigung, unter Androhung von Boykottmaßnahmen, die „tronc-commun“-Pläne erfolgreich abgewimmelt hat, hat sie es jetzt auf Kollegen, die nicht die höheren Weihen eines „professeur-docteur“ bekamen, abgesehen. Anlaß ist die kürzlich erfolgte Nominierung eines Lehrers ohne Hochschulabschluß als Direktor der hauptstädtischen Mittel-

schule. Daß es sich bei dem Auserwählten um Natura-Präsident René Schmitt handelt, der sich als Pädagoge mit einem beträchtlichen Sozialengagement auszeichnet, dürfte den Ärger der APESS noch um einiges vergrößert haben, da René Schmitt sowohl als Pädagoge als auch als kritischer Zeitgenosse, der sich nicht vor einem öffentlichen Engagement scheut, die maßlose

Eitelkeit

der meisten APESS-Leute gleich doppelt entlarvt. In einem Leitartikel des „Républicain Lorrain“ vom 22. Januar, macht sich Paul Bever zum willfährigen Sprachrohr des grotesken Grolls der APESS und übernimmt vorbehaltlos die irrsinnigsten Insinuationen, die in APESS-Kreisen im Umlauf sind. Daß die ganze Argumentation unter dem Stichwort „Nivellierung“ geführt wird, dürfte auf die Einfallsarmut hinweisen, die seit Jahren die Haltung der Standesvertretung kennzeichnet. Eltern und Schüler, die Tag für Tag die Misere unseres Schulsystems erleben, dürften jedenfalls nicht mehr bereit sein, der APESS ihre Behauptung, Lehrer mit Hochschulabschluß würden an sich schon die Gewähr für ein qualitativ hohes Unterrichtssystem liefern, für bare Münze zu nehmen. Was unserm Erziehungssystem am meisten fehlen dürfte, sind eben gerade die menschlichen Eigenschaften, die die APESS einer Universitätsausbildung hintangestellt wissen möchte. Die hehren Eigenschaften, die angeblich Hand in Hand mit einer Universitätsausbildung gehen, sind in der alltäglichen Schulpraxis, die sich gewöhnlich hinter einem autoritären Verhalten verschanzt, nur in den wenigsten Fällen wesentlich mit einer Mitgliedschaft in der APESS. m.h.

Brief an die Redaktion

Altbewährtes Feindbild

In einer mit m. h. unterzeichneten Randglosse in der Ausgabe des „L.L.“ vom 25. 1. 80 wird die Vereinigung der Sekundarlehrer auf so grobe und verleumderische Weise angegriffen, daß sich der Vorstand der APESS, unter Berufung auf das Pressegesetz, zu folgender Klarstellung genötigt sieht:

Als Vorwand für m. h.'s Ausfälle gegen die APESS mußte diesmal ein Leitartikel im „Républicain Lorrain“ erhalten („Nivellement vers le bas“ — 22. 1. 80); der Verfasser Paul Bever stellte dort einen möglichen Zusammenhang her zwischen der Ernennung eines Lehrers ohne Hochschulabschluß zum Direktor des Lycée Technique Michel-Lucius und der „dégringolade vers le niveau qualitatif inférieur“ dieser Erziehungsanstalt im besonderen und des luxemburgischen Unterrichtswesens im allgemeinen. Flugs macht daraufhin „Land“-Journalist m. h. den „RL“-Leitartikler zum „willfähigen Sprachrohr“ der APESS und behauptet, Bever übernehme „vorbehaltlos die irrsinnigsten Insinuationen, die in APESS-Kreisen im Umlauf“ seien.

In Wirklichkeit aber hat die Vereinigung der Sekundarlehrer nicht das geringste mit P. Bevers Artikel zu tun; auch würde es m. h. schwerfallen, einen Nachweis zu liefern für seine Behauptung, die rein persönlichen Ansichten des Journalisten Bever spiegeln die Haltung der APESS in dieser Frage wider. Direkt perfide aber ist die Unterstellung, die APESS habe in irgendeiner

Weise Herrn Schmitts menschliche, pädagogische und wissenschaftliche Qualitäten angezweifelt oder die Befähigung zu seinem Amt bestritten.

Richtig ist vielmehr, daß das Bureau der APESS in einem Brief an den Erziehungsminister auf die beamtenrechtlichen Bedenken des Staatsrats betreffend den Artikel 33 des Gesetzes vom 21. Mai 1979 verwiesen hat. Noch bevor der Staatsrat vor den Folgen dieser gesetzlichen Neuerung warnte, bevor also von irgendeiner Person die Rede war, hatte die APESS die Abgeordnetenkammer auf die zu erwartenden verwaltungstechnischen Schwierigkeiten aufmerksam gemacht. Die Einwände der APESS waren daher ausschließlich prinzipieller Natur und nicht von „Standesdünkel“ gegenüber einer Person diktiert.

Eine unverschämte Lüge ist schließlich die Behauptung m. h.'s, die APESS habe „unter Androhung von Boykottmaßnahmen die „tronc commun“-Pläne erfolgreich abgewimmelt“. Wahr dagegen ist — und das ist auch jedem ehrlichen, unvoreingenommenen Beobachter der schulpolitischen Szene bekannt —, daß sich die APESS aus einer ganzen Reihe von sachlich vorgebrachten Gründen gegen das „tronc commun“-Projekt in seiner ursprünglichen Form ausgesprochen hat, wie übrigens auch die Elternföderation des postprimären Unterrichts, daß aber von Boykottmaßnahmen in diesem Zusammenhang *nie* die Rede war.

Angesicht dieser gehässigen Un-

terstellungen und Unwahrheiten in m. h.'s Artikel drängt sich folgende Überlegung auf: Entweder hat der „Land“-Journalist und Privatdozent m. h. aus Unkenntnis der Fakten diese falschen Behauptungen aufgestellt und in diesem Fall seine journalistische Sorgfaltspflicht aufs grösste verletzt. Oder aber er hat seinen Ressentiments gegenüber den Sekundarlehrern — wo immer sie auch herrühren mögen — freien Lauf gelassen, und damit hätte er sich wohl

LL 8.2.80

als Scharfmacher im besten Springer-Stil hervorgetan, sich als Journalist jedoch völlig disqualifiziert.

Der Vorstand der APESS

Anmerkung der Redaktion: An unseren Anmerkungen zu der Affäre Schmitt gibt es auch nach der Stellungnahme der APESS nichts Wesentliches zu ändern. Auffallend ist jedenfalls, daß die APESS keinen Anlaß sieht, sich in irgendeiner Form von den inhaltlichen Aussagen des RL-Artikels zu distanzieren.

ANGEMERKTE ANMERKUNG:

- * Wenn Wörter noch einen Sinn haben sollen, so gilt es festzuhalten, dass die "Land"-Redaktion sich auch nach der Richtigstellung des APESS-Vorstandes zu zwei faustdicken Lügen des Rand-Journalisten m.h. bekennt: wer von der deontologischen Grundeinstellung dieses Blattes mehr erwartet hatte, dürfte selber schuld sein ..
- * Was den zweiten Satz betrifft, so entbehrt er nicht einer gewissen (unfreiwilligen?) Komik: erstens unterstellt man uns, Urheber des RL-Artikels zu sein; zweitens wirft uns, von dieser erfundenen "Tatsache" ausgehend, ein gockelhafter, geistiger Halbstarker vor, "dünnköpfig", "anmassend" und "eitel" zu sein. Und jetzt sollen ausgerechnet wir uns reumütig von Aussagen "distanzieren", die wir nicht zu verantworten haben!?! Närrische Zeit ...

K R A U T - M A R T - B E R I C H T (I G U N G)

Wenn wir auch nach wie vor verschiedenen Ausführungen des Deputierten Mart nicht recht folgen können, so wollen wir doch der Fairness halber seine Stellungnahme im Parlament im Wortlaut wiedergeben. "Verschidde Professeren" bescheinigte der DP-Politiker "geeschtege Sadismus". Der "Wort"-Berichterstatter hatte da weniger Hemmungen: "der" Professor kann sich Bemerkungen erlauben .. diesem geistigen Sadismus (muss) Einhalt (geboden werden).

Ob Kammer-Präsident Léon Bollendorff nicht auch mal den Kammer-Journalisten ins Gewissen reden sollte?

M. le Président. La parole est à l'honorable M. Mart.

M. Mart (PD). Här President, dir Dammen an dir Härén. Wann een Educatioun seet, dann heescht dat och Pädagogik, a wann ech dat schéint Wuert soen, da muss ech awer feststellen, dass eben d'Pädagogik an eiser Educatioun nët ëmmer präsent as, a speziell mengen ech hei de Secondaire.

Et gët Leit denen hiren Titel als Professer irgendwéi an de Kapp geschloen as, an déjéineg kommen sech wirklech als supérieur vir, a si dozéieren wéi Universitétsprefesseren, awer kaum wéi gutt Lehrer an och Pädagogen.

Ech schwetzen hei vun den Ausnahmen, well de gros Lot vun eise Professeren as korrekt; mä leider gët et och anerer.

Et as jiddferengem vun eis klor, dass munchmol déi sougenannt Machtpositiounen vu verschiddenen vun eisen Educateuren nët ëmmer pädagogesch ausgeriicht sin, mä vill méi op d'Komplexer an d'Rancüenen.

Et as leider eng Tatsaach, dass praktesch keng Punktbewäertung vun engem Professer kann ugefecht gin oder dass dëst ganz schwéier as, an dass et ëmmer Schüler gët, déi ënner esou Ongerechtekten ze leiden hun.

Et geet heiansdo duer, wann engem Schüler säi Numm mat i ennegt, oder dass d'Schüler irgendwéi ënner der Sozialpositioun vun den Elteren an esouguer der politescher Astellung vun den Elteren, ze leiden hun.

Munchmol huet een d'Impressioun, dass sech verschidde Professeren awer och all Bemierkung iwwer aner Leit an hire Klassen erlabe kënnen, ouni dass si dofir kënnen responsabel gemaacht gin, well ebe kee Schüler an och keng Elteren vun de Schüler de Courage hun déi selwecht Leit zur Rechenschaft ze zéien, well se soss irgendwéi Répercussiounen op hir Kanner fäerten.

All dat féiert zu enger Déformation professionnelle, dat heescht, dass et Leit gët, déi iwwerzeegt sin, dass si ni kënnen Onrecht hun. Esou eppes kann een och gesechtegen Sadismus nennen.

Dëse Punkt as och an de Regirungsverhandlungen diskutéiert gin, genau wéi och an der Châmbre hei beim Schülerbesuch, wou dës Schüler gefrot hun, ob et keng neutral Plaz kënnst gin, wou hir Punkte kënnst kontrolléiert gin, dat heescht, dass ëmmer méi Schüler d'Gefill hun, dass si nët gerecht vu gewësse Professeren behandelt gin. Esouguer Direkteren hu keng Hand-

hab, fir dëst ze évitéieren. An d'Regierung huet dat och agesinn, a si wëllt d'Méiglechkeet studéieren, fir dësen Iwwergrëff ze begéinen. Et as esouguer vun engem Inspektorat geschwat gin, wat de Schüler an den Elteren erlaabt Recours géint esou Ongerechtegketen ze huelen, ouni dass si dann eng Revanche op hir Kanner musse fäerten.

Dat selwecht géllt och fir d'Strofen an de Schouleselwer. Ech betounen nach eng Kéier, dass de gros Lot vun eise Professeren korrekt, anstänneg a fair sin; mä leider gët et och anerer, an et géllt déi aus eise Schoulen erauszehuelen, fir dass eis Schoulen hire Niveau an och hire Gerechtegkeetsniveau solle behalen.

Ech froen den Här Minister wéi et mat deem Punkt steet a wéi esou eng Reform envisagéiert ka gin.

L'APESS pas d'accord avec les déclarations de M. René MART

Voici le texte d'une lettre que l'Association des professeurs de l'enseignement secondaire et supérieur de Luxembourg vient d'adresser à M. Léon Bollendorff président de la Chambre des députés.

«Monsieur le Président,

«Il nous revient qu'au cours des débats budgétaires à la Chambre des députés l'honorable René Mart a accusé les professeurs de terroriser les élèves et de pratiquer ce que, d'après un quotidien lu par la majorité des

Luxembourgeois, il appelle «geistiger Sadismus». Nous n'allons pas nous attarder à faire l'exégèse de ce concept ni à défendre notre profession contre de telles attaques. Néanmoins, nous voudrions attirer votre attention, Monsieur le Président, à d'autres propos de l'honorable Monsieur Mart, tenus à la même occasion.

En effet, l'honorable Monsieur Mart a affirmé que devant sa classe le professeur peut se permettre des remarques qui ne peuvent être contestées devant au-

cune autorité. A ce sujet, nous prenons la respectueuse liberté, de vous demander, Monsieur le Président, devant quelle autorité les remarques éventuellement diffamatoires faites par un député à la tribune de la Chambre peuvent être contestées ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.»

Pour le bureau de l'APESS:
Ernest Nimax et Paul Elsen.

MERCREDI 5 DECEMBRE 1979



LUXEMBURGER WORT

Freitag, den 30. November 1979

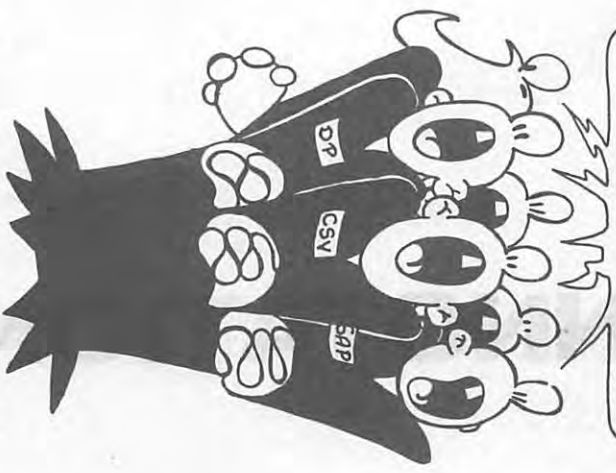
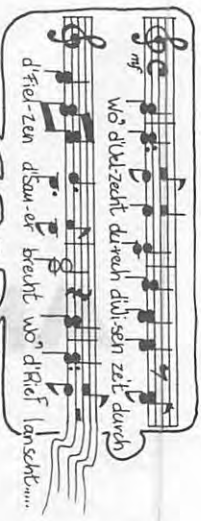
Kampf dem „geistigen Sadismus“

Gemäß R. Mart (DP) fehlt es leider im Unterrichtswesen oft am notwendigen Schuß Pädagogik. Einem kleinen Teil der Professoren ist der Titel in den Kopf gestiegen, meinte der Redner, der u. a. bemängelte, daß Schüler und Eltern keine Möglichkeit haben, die Punktbewer-

tung eines Professors anzufechten. Darüber hinaus - so R. Mart - kann der Professor sich Bemerkungen in seiner Klasse erlauben, die vor praktisch keinem Gremium zu beanstanden sind. Er forderte in diesem Sinne das Einsetzen einer neutralen Bewertungsstelle, um diesem „geistigen Sadismus“ Einhalt zu gebieten.

ANNOTATIONS

TOLERARI (NON) POTES



ROCK'N ROLL
IS HERE!
TO STAY!
TO STAY!
TO STAY!

M. LE MINISTRE F. BODEN: ECH KANN IECH VERSÉCHEREN, DASS MIR VERSICHEN WÄERTEN DÉI ARTISTESCH FÄGKETEN VUN EISE KANNER ZE FÖDEREN, DASS SE SOLLE GOOT KRÉIEN UN DER MUSEK, UM GESANG, AN DASS MER WËLLE VERSICHEN ZE ERWÉIGLECHEN, DASS WANN SE AUS DER PRIMÄRSCHUL ERWAUSKOMMEN, DASS SE WÉINSTENS E KLEINE FÄCHER VU LÉTZEBURGER LIDDER NACH BEHERRSCHEN AN OCH SANGE KÉNNEN, NËT DASS OP ENOL D'DEPUTÉIERTEN ODER D'MINISTRE GANZ ELENG MUSSEN D'HEMRECHT ODER D'VEILZECHT ODER ANER LÉTZEBURGER LIDDER SANGEN. (INTERRUPTIONS)

CHAMBRE DES DEPUTES

4/DECEMBRE 1979

Nivellement vers le bas, encore une fois

Nivellement vers le bas, slogan, dont les personnes les plus diverses, allant de députés aux experts de la droite en matière d'éducation jusqu'à certains journalistes, ont abusé au cours des dernières années. Dans l'édition du *Republicain Lorrain* du 22 janvier dernier, Monsieur Paul Bever a cru bon de se servir encore une fois de ce slogan rabâché pour s'en prendre à la nomination du nouveau directeur du Lycée technique Michel Lucius à Luxembourg. Je ne sais pas de qui M. Bever se fait le valet, si c'est de l'ancien directeur de l'école moyenne qui lors de l'époque du vote indicatif par la conférence des professeurs a mené une véritable campagne électorale, ou si c'est des responsables de l'APSS. De toute façon, M. Bever montre dans cette question un esprit conservateur et élitaire. Du reste, le rédacteur du *Republicain Lorrain* est mal informé. L'article 33 de la loi du 21 mai 1979 a été appliqué déjà une première fois pour la nomination du premier directeur du Lycée technique hôtelier de Diekirch.

Je tiens à rappeler un passage important du rapport de la commission de l'Education et des Affaires culturelles de la Chambre des Députés daté au 13 avril 1979: „Alors que le législateur antérieur a classé tous les professeurs d'enseignement moyen ou d'enseignement technique et professionnel dans la carrière supérieure et leur a ouvert, depuis 1965, la possibilité d'occuper „un poste de dirigeant“ en tant que directeur adjoint, la présente disposition du texte gouvernemental n'est que l'aboutissement d'une évolution entamée antérieurement et un hommage rendu à l'activité exemplaire de plu-

sieurs anciens instituteurs nommés directeurs adjoints. Il appartiendra au pouvoir exécutif de ne proposer pour la fonction de directeur que des hommes choisis moins en fonction des études faites qu'en fonction des qualités d'organisateur, d'animateur et de pédagogue dont ils ont fait preuve au cours de leur carrière d'enseignant. La commission renvoie à cet égard à l'avis du Syndicat de l'enseignement technique et professionnel qui écrit: „Dès le 16 septembre 1976, dans une lettre adressée à Monsieur le Secrétaire d'Etat Guy Linster, le SETP avait exprimé sa satisfaction au sujet de cette disposition, qui supprime une discrimination intolérable dont sont actuellement victimes les professeurs d'enseignement technique et professionnel. Les directeurs adjoints qui appartenaient au grade E5 ont montré, si besoin en était, qu'ils étaient parfaitement capables d'assumer la direction de nos établissements.

Monsieur le Directeur René Schmitt est un de ces anciens instituteurs nommés directeurs adjoints qui ont apporté cette preuve au cours des dernières années, et le vote indicatif des membres de la conférence a prouvé l'estime dont il jouit auprès de ses collègues. Moi, pour ma part, je suis convaincu que le nouveau directeur apporte les qualités et les capacités requises et qu'il saura éviter le „nivellement vers le bas“ évoqué par M. Bever. En nommant M. Schmitt, Monsieur le Ministre de l'Education Nationale a opéré le „choix réfléchi et judicieux“, demandé par la commission compétente de la Chambre des Députés.

Aly Schroeder
Députés.



Samstag, 9. Februar 1980
Nr. 34

REMARQUES

- 1) Tout comme m.h., Aly Schroeder s'en prend aux "responsables de l'APESS". Avec un peu plus d'habileté, il est vrai - noblesse oblige. Pourquoi cette obsession malade de faire des procès d'intention à l'Association? L'ex-attaché n'est pourtant pas sans savoir que c'est bien le Conseil d'Etat qui ne s'est pas rallié aux fines intentions des auteurs du fameux article 33. L'APESS, en attirant l'attention des honorables députés sur l'argumentation de la Haute Corporation, ne s'en est fait que l'écho.
 - 2) Notons au passage le digne mépris dont a cru bon de témoigner M. Schroeder à l'égard de l'esprit conservateur et élitaire..
 - 3) Les citations de M. Schroeder ne manquent pas d'un certain intérêt:
 - a) Elles prouvent - si besoin en est - les promotions successives dont ont bénéficié les collègues appartenant au grade E 5. Tout le monde semble s'en féliciter. Pourquoi dès lors les réactions virulentes et démagogiques, si l'APESS, à son tour, essaie de sauvegarder l'acquis moral et matériel de ses membres?
 - b) Le principe selon lequel les directeurs doivent être "choisis moins en fonction des études faites qu'en fonction (de certaines) qualités" flattera peut-être ceux à qui on a, naguère, refusé certains diplômes. Néanmoins, nous sommes convaincus qu'il créera plus d'injustices qu'il n'en éliminera. Car quels sont les critères pour apprécier d'une façon juste et honnête ces fameuses qualités d'organisateur et d'animateur ..? Ne sera-t-"on" pas tenté, pour résoudre le dilemme, d'y ajouter une autre, celle de membre méritant d'un parti? La nomination de deux ex-collègues de M. Schroeder n'ont pas été de nature à dissiper ces doutes ..
 - 4) Les dernières phrases de la prise de position d'Aly Schroeder sont pénibles à lire; la profusion de révérences à droite et à gauche ne prouve-t-elle pas "de qui M. Schroeder se fait le valet"? En tout cas, il innove: dorénavant, Monsieur le Ministre lira le "tageblatt" pour connaître les noms des candidats aux postes vacants de directeur de l'enseignement postprimaire.
-

Kritik

... quer durch den Garten

In der Schule, wo alles verständlich und verständlich sein sollte, gibt es so manches, das unverständlich und unverständlich ist.

Wenn die Schüler aus dem Primär- in den postprimären Unterricht überwechseln wollen, werden sie auch geprüft. Sie müssen ein Aufnahmeexamen machen. Wer es besteht, dem wird damit bescheinigt, daß er die notwendigen Kenntnisse besitzt und fähig ist, die Studien des Lyzeums, des technischen Unterrichts anzugehen.

Aber bereits im ersten Trimester erhalten eine große Zahl dieser für tauglich Befundenen jede Menge «Datzen», womit ihnen wiederum etwas bescheinigt wird, nämlich, daß sie nichts wissen und nicht fähig sind, dem Unterricht zu folgen.

Dann werden Vater und Mutter zur Elternberatung gerufen und erhalten

schriftlich u. mündlich gute Ratschläge. Sie sollten ihr Kind nicht überfordern, nicht zuviel von ihm verlangen, es aber zur Arbeit zu Hause anhalten, ihm dabei helfen, es bei schlechten Resultaten trösten, ermuntern und bei annehmbaren Leistungen loben. Der Lehrer-Berater unterstreicht, wie wichtig Erfolgserlebnis und Lob für das Kind sind. Aber sein Kollege in irgendeinem oder mehreren Fächern tut genau das Gegenteil und schwingt die Datenkeule, daß selbst die lerneifrigsten Schüler decouragiert werden und den Kopf hängen lassen.

Die schwachen Schüler verlieren ganz den Mut und die Lust, sie sind bald so hoffnungslos im Hintertreffen, daß sie den Rest des Schuljahres im Leerlauf verbringen. Sie sitzen ihre Zeit ab, obschon sie den Anforderungen nicht gewachsen sind, dem Unterricht nicht mehr folgen können. Sie werden in den verbleibenden Wochen und Monaten nichts oder ganz wenig hinzulernen. Sie gehen in die Schule - wozu ?

G.

LETZEBUREGER ELTEREN-ZEITUNG - 8 1979

Gs Kritik an der unverständlichen und unverständigen Schule gilt uneingeschränkt auch für seine Glosse:

- * ein, dank des Aufnahmeexamens, für "tauglich" erklärter Schüler erwirbt damit quasi-verfassungsrechtlich abgesicherte Ansprüche auf das Abitur. Und dies sagt ausgerechnet jemand, der z.T. mit Recht nicht müde wurde, den Sinn dieses famosen Aufnahmeexamens in Frage zu stellen!
- * eine "Datz" bescheinigt, nach G., dass der Schüler "nichts weiss". Gott sei Dank kennen sich die Pennäler besser in der Kunst der Nuancierung aus.

Trotz dieser undifferenzierten Bausch-und-Bogen-Kritik schneidet G. zwei ungemein wichtige Fragen an:

- * Sind Prüfungen mehr oder weniger objektive Leistungsbarometer oder Zuckerplätzchen für "Erfolgserlebnis"-hungrige Eltern? Ein Konsensus innerhalb der Eltern- und Lehrerschaft scheint mir immer weniger gegeben.

- * Zu Recht prangert G. die ungleichen Prüfungsnormen an. Natürlich gab es immer etwas "strengere" und etwas "mildere" Lehrer; wenn jedoch, aus "prinzipiellen" Erwägungen der schwächste Schüler der Klasse A mit 45 noch um 10 Punkte besser ist als der begabteste der Klasse B, so grenzt das an einen Skandal. Leider gibt es solche Fälle .. F.

ETIKETTENSCHWINDEL ?

Zur Wahlvorbereitung verlangt das Komitee von der Regierung, der CGFP dasselbe Adressenmaterial zur Verfügung zu stellen, wie es den anderen Gruppierungen in Aussicht gestellt wird und der GEW/OGBL durch das Erziehungsministerium bereits geliefert wurde. LW 4.3.80

Zynischer geht's wohl nimmer! Wenn die CGFP während der fetten Jahre, als das "Adressenmaterial" ihr in unbeschränkten Mengen frei Haus geliefert wurde, sich einen stattlichen Vorrat anlegte, sollte sie jetzt doch nicht jammern.

Der APRESS und der ADUSE wurde wiederholt beschieden, eine ministerielle Kommission müsse erst einmal prüfen, ob die Adressen der Staatsbeamten unter die Bestimmungen des neuen Datenschutzgesetzes fallen. Nach den Wahlen zur Berufskammer wird uns das benötigte Material dann sicher ins Haus schmeien. Aber aus Schaden wird man klug; diesmal werden auch wir die Etiketten horten.

Doch was soll Herrn Daleidens Wehgeschrei überhaupt? Er sollte mal am Boulevard Roosevelt vorsprechen - vielleicht lässt sich noch was machen. Er könnte uns dann liebenswürdigerweise den uns zustehende Anteil am eroberten Schatz zukommen lassen.

Eine Frage richtet sich allerdings an den Herrn Unterrichtsminister: Stimmt das, was die CGFP über eine Lieferung an den OGBL zu berichten weiss? In diesem Falle dürfte man sich wohl einige Gedanken über die Ursachen der plötzlichen Allianz machen. Oder sollte gar ein Unbefugter sich am Computer betätigt haben? Wir sind gespannt auf die Antwort.

MERCREDI 28 NOVEMBRE 1979 (14e séance)

Een anere Problem wëll ech hei bei der Implication politique nëmme signaléieren. Mir hun een Service d'informatique am Ministère de l'Education nationale, wat ee ganz nevragesche Service as op grond vun deenen Informatiounen, déi en stockéiert. Op där enger Säit kënnen si ganz kriddelech sin fir d'Zukunft vun deene Kanner, et sin och Informatiounen iwwert d'Enseignantën gespeichert, op där aner Säit huet en och ganz nätzlech Informatiounen, déi kee Caractère confidentiel hun. Mir sollten do oppassen, dass mir eng Reglementatioun hun, wien däerf eppes kréien a wat e ka kréien. Et däerf een och nët alles ënnert Verschluss huelen, mä et muss een oppassen, dass kee Mutwëll gemaach gët.

M. R. Krieps (POSL).

Par deux fois, le soussigné, en sa qualité de trésorier de l'APESS, est intervenu auprès du Ministère de l'Education nationale afin qu'on lui communique les noms des aspirants-professeurs de l'enseignement secondaire. Et M. Linster et son successeur ont fait la sourde oreille. C'est donc avec une certaine impatience que j'ai attendu la parution du "Marienkalender"! Signalons encore que, récemment, le Ministre de la Fonction publique a refusé de faire parvenir à l'ADUSE les noms et adresses des universitaires au service de l'Etat.

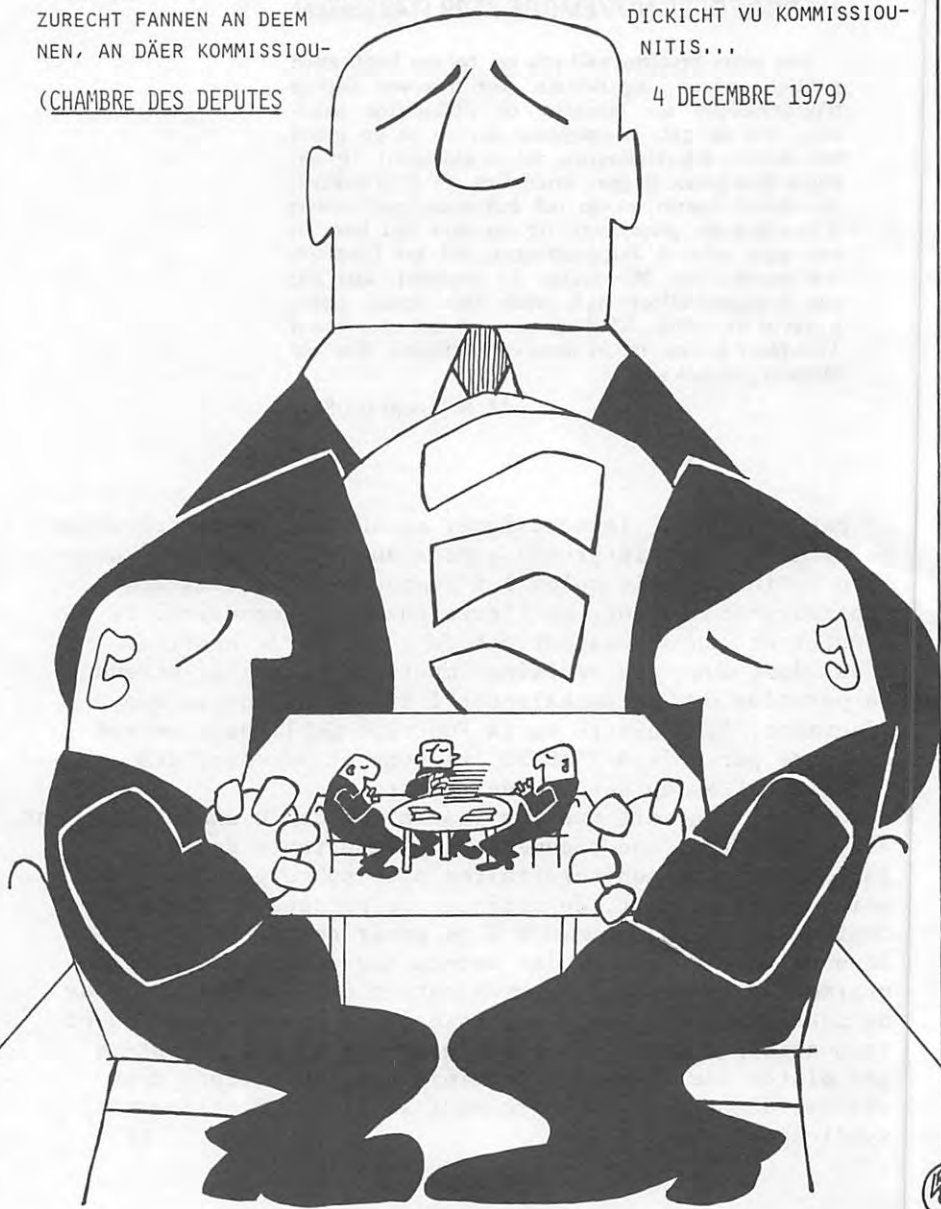
Or, si l'on sait que les stagiaires de la année reçoivent, dès la rentrée, une documentation importante de la part de la CGFP; que les universitaires sont submergés, plus ou moins régulièrement, de matériel de propagande de la même Confédération, on commence à se poser certaines questions. Je n'en pose qu'une seule: est-ce que le Ministère est vraiment d'avis que la communication des noms et adresses de nouveaux collègues à une Association représentative et responsable constitue une violation de la loi? N'est-ce pas plutôt une chicanerie administrative, indigne d'un système démocratique qui se veut le garant des libertés syndicales?

cf

M. LE MINISTRE F. BODEN: ECH HUN VERSICHT ZE RATIONNALISÉIREN DO, WOU
ECH KONNT, ECH HUN OCH ENG KOMMISSION AGESÄT .. DÉI SOLL JHUST SECH
ZURECHT FANNEN AN DEEM DICKICHT VU KOMMISSION-
NEN, AN DÄER KOMMISSION- NITIS...

(CHAMBRE DES DEPUTES)

4 DECEMBRE 1979)



'KOMMISSIONITIS'

M. Spautz (PCS). Här President, dir Dammen an dir Hären. Méng Parteifrënn, d'Madam Hennicot, den Här Frieden, an och elo den Här Dichter, hun am Numm vun eiser Partei hei zum Schoulprobleem geschwat, an dat gesot wat ze soen as. Ech si ganz mat deem d'accord. Mä wann ech d'Wuert gefrot hun, da war et jhust fir dem Här Minister eng Fro ze stellen, an zwar déi, op e gewëllt as, dat vu séngem Virgänger oder Virvirgänger virunze-féieren, ech weess et nët, et as och guer nët wichtig op et den Här Krieps oder den Här Dupong war, deen age-fouert huet, dass d'Professeren an enger Schoul hir Direktere selwer wielen? Ech hun dobaussen allerhand Kritiken héieren. D'Leit wonneren sech. Nët nëmmen déi, déi et betrëfft, mä och anerer, dass et iwwerhaupt méiglech as, dass an irgendengem Betrib am Land d'Leit kënnen hire Virgesetzte wielen. Wa mer dat näm-lech op d'Spëtz dreiwen, mir liewen zwar an engem Zäit-alter vun der Demokratie, an ech mengen mir bekennen eis derzou, mä wa mer dat op d'Spëtz dreiwen, dann dauert et nët méi laang, da kënne jo och d'Medercher an d'Jongen an der Primärschoul hir Léierin an hire Schoulmeeschter wielen, an an anere Staatsverwaltungen, wann de Steierdirekter a Pension geet, da stëmmen d'Beamten af ween se gären hätten. Ech wollt déi Fro stellen. Also méng Fro as géint keen, an ech hun och kee Préjugé géint keen. Ech mengen wat wichtig as, dat as, den Direkter vun enger Schoul as do fir eng bestëmmte Politik, déi festgeluecht gët vun der Châmber, ze exeku-téieren. An do soll et esou sin, dass de Minister, ween et nun eemol as, soll dee Mann dohisetzen, deen hie mengt, dass de richtig wir. A mir appelléieren do un dem Här Boden säi Gerechtegkeetsgefill, dee Mann dohinner ze stellen, wou een unhëllt - nët nëmmen dass et u séngem Tour as, well heiansdo kann et un engem Tour sin, wa mer d'Hierarchie anhale beim Stat, mä dass hien sech nët eegent dervir - dass de Mann d'Kapazität huet, dass e wiirklech fähig as, dee Job, deen en do ze maachen huet, och se erfüllen. Et as jo nët esou einfach, je nodeem a watfir enger Schoul et as, dat ze maachen. Also méng Fro, Här Minister, dat as jo guer kee Gesetz, dat huet seinerzeit een ugefaangen, déi aner hun et virugefouert, op der dat wëlles hut weider ze féieren, an ech wëll iech gläichzäitig och méng Meinung derzou soen. Ech fannen, dat as keng gutt Demokratie. Enner Emstänn kënnt et vir, dass deen, deen déi meeschte Stëmme kritt, dat as wéi 't schéngt scho virkom, dass de Minister en awer nët genannt huet. Da soen d'Leit, ma watfir e Sënn huet dann dee Referendum, wat mer gestëmmt hun? Oder et kann och emol eng Kéier émgekéiert sin. Et as kee bestëmmte Fall, deen ech hei viséieren, mä ech mengen, dir sollt an ärem Exposé, wann der mar hei äntwert, eis soen, wéi der iech dozou stellt. Jiddefalls ech soen iech méng Menong derzou. Ech fannen, dass et kee gudden System as, an ech géng et erëm afschaffen, a maache wéi et ëmmer war.

M. Boden, Ministre de l'Education nationale.

Erlaubt mer dann anzegoen op d'Fro vum Députéierte Spautz, dee jo d'Fro vun der Konsultatioun vun den Enseignants opgeworf huet bei der Ernennung vun neien Direkteren.

Ech wëll fir d'éischt betounen, dass trotz allem Uschein et sech nët ëm eng Wal vun engem Supérieur duerch Persounen handelt iwwert déi hien herno soll séng Autoritéit ausüben, mä dass et eng einfach Konsultatioun as. Dës Konsultatioun as a kengem legalen Text oder réglementareschen Text virgesin. Si existéiert och a kenger anerer Administratioun. Si as am Ufank vun de 70er Joren agesat gin an si sollt Dézisioun vum Minister erliichten. Ech muss soen, dass et sech am Laf vun der Zäit erausgestallt huet, dass dës Konsultatioun, aplaz dem Minister d'Saach ze erliichten, éischer an déi aner Richtung ausgeschloen huet an dass d'Regierung oft d'Hand forcéiert kritt, dass oft Malentendüen entstin, dass oft Rivalitéiten tëschent den Enseignantë entstin, dass och esouwuel d'Kandidaten wéi de Minister oft an eng ganz schwierig Situatioun gestallt gin. Ech muss soen, dass een ëmmer gespiert huet, dass am Laf vun der Zäit d'Oppositioun vis-à-vis vun dëser Konsultatioun ëmmer méi grouss gin as, dass besonnesch Associatiounen wéi d'CGFP, Direkteschkollegen an och aner Associatiounen reklaméiert hun géint dës Konsultatioun. Ech sin amgaang ze kucken, ob een nët kënt aner Formen vun enger Konsultatioun vun Enseignantë an d'A faassen, fir och Diskussioun mat de Schoulmilieuën doriwwer ophuelen, well d'Regierung huet nët d'Intentioun fir déi Konsultatioun, wéi se elo besteet, an Zukunft weider ze féieren, well déi Désavantages, déi dobai opgetratt sin, zevill grouss sin.

Ohne auf Herrn Spautz' Ausführungen im Detail zu antworten, möchten wir doch zumindest einen Punkt richtigstellen: der Direktor eines Lyzeums ist, was die Qualität seiner Ausbildung und die Zahl der Studienjahre betrifft, seinen "Untergebenen" gleichgestellt. Der Vergleich mit den Schulkindern, welche ihre Lehrerin "wählen", ist deshalb also eine unzulässige "Überspitzung".

Was den am Schluss seiner Ausführungen gemachten Vorschlag betrifft, sind wir heilfroh, dass Minister Boden die Angelegenheit etwas nuancierter sieht. Wenngleich der APÉSS-Vorstand zu dieser Frage nie offiziell Stellung bezogen hat, so lässt sich doch kaum erwarten, dass er - genauso wenig wie die überwältigende Mehrzahl der Kollegen - Verständnis aufbrächte für den schlicht-brutalen Abbruch dieses Mitbestimmungsexperiments.

Wir verkennen nicht die Probleme, welche eine solche "Konsultation" aufwirft - besonders in Häusern mit einem erheblichen Prozentsatz an fluktuierenden Lehrkräften. Wir erkennen ferner an, dass der besondere juristische Status des Direktors die prärogative Stellung des Ministers unterstreicht (ohne deshalb eine Konsultation sinnlos zu machen!). Wir glauben aber, dass bei der alle 5 Jahre zu erneuernden Ernennung des beigeordneten Direktors die Stimmen der Kollegen besonderes Gehör verdienen, ohne auch hier, bei annähernder Stimmgleichheit, dem Minister "die Hände binden" zu wollen.

Im übrigen sind wir überzeugt, dass sich nach einer gewissen Anlaufzeit dieses Mitbestimmungsmodell im Interesse aller "auszahlen" wird - vorausgesetzt, es besteht die nötige Kompromissbereitschaft auf beiden Seiten, die anhängigen Prozedur- und Kompetenzfragen zu lösen. cf

M. Hübsch (PD).

Den Artikel 10.0.11.15 gesäit fir 1980 71 Mio vir „Leçons supplémentaires“ an d'„Leçons de remplacement“. 1979 waren dat nämme 60 Mio, awer de Kont vu 1978 weist aus, dass demols effektiv 78.436.036 Frang ausgi gi sin.

Ech mengen, 't wir ganz einfach eng Saach vu gesondem Mänscheverstand, dass dee Kredit erëm gehéicht gin as, well wat as d'lescht Jor geschitt? Déi 60 Mio, déi virgesin waren, si jhust duergaang fir d'Iwwerstonnen ze bezuelen vum September 1978 bis de Februar 1979. Du war de Kredit erschöpft, a fir dat wat huemo komm as, vu März 1979 bis Juli 1979 huet missen ee massiwen Nodrokredit ugefroot gin.

D'Iwwerstonnen an de Schoule gin nët doduerch erof, dass een d'Krediter erofsetzt, mä déi kënnen nëmmen erofgoën, wann d'Schoule genügend Personal zur Verfügung gestallt kréien, an 't gët och Fächer wou dat Personal einfach nët do as. Ech maachen z.B. drop opmiirksam, dass an der Mathematik an an der Education physique nach all Candidats professeurs agestallt gi sin, mä 't waren der mol nët genuch do, 't hätten der nach méi kënnen ugestallt gi wa se do gewiescht wieren.

Ech mengen, 't misst een och de-Problem vu enger anerer Säit gesin, an ech wëll all dene Kollegen - ben, ech schwätzen nach ëmmer als Schoulmann - merci soën, déi bereet sin, fir Iwwerstonnen unzehuelen, well dat erfuerdert och vill Idealismus. Trotz den 71 Mio, déi am Budget stin, sin d'Iwwerstonnen nämlech schlecht

MERCREDI 28 NOVEMBRE 1979 (14e séance)

bezuelt, si si manner gutt bezuelt wéi eng normal Stonn, a se gi ganz staark besteiert. Iwwerspëtzt formuléiert kënt ee souguer soén, dass d'Iwwerstonnen am postprimären Unterrecht fir de Stat ee gutt Geschäft sin.

Nun, ee Problem deen domat zesummenhängt, mat der Tatsaach, dass d'Kollege mussen Iwwerstonne maachen, as dee vun den Déchargen, oder anescht ausgedréckt, vun der Fräistellung vu Professere fir aner Aufgaben.

Mir hun doran an eistem Staatswiesen en zimlech komesche System.

Wann an iirgendem Service Personalmangel as, op dat de Musée as, de Service national de la Jeunesse, de Bibliobus oder de SIRP as, wat geschitt? Et gin e puer Proffen zur Verfügung gestallt, déi kréien eng Décharge, si gi fräigestallt, an déi felen natiirlech an der Schoul, ganz oder deelweis, an duerfir mussen aner Leit Iwwerstone maachen. Här Minister, ech mengen dat wir groben Unfug, an hei misst dir är Verantwortung iwwerhuelen, an ee Machtwuert schwätzen. Loosst déi Leit, déi gebraucht gin, an der Schoul hir Aarbecht maachen, a wann aner Servicer Personal brauchen, da sollen se dat kréien. D'professere sin nun emol keng „Mädchen für alles“, déi een iwwerall als Noutstopp kann asetzen.

Nous nous réjouissons que le collègue René Hubsch ait eu le courage d'aborder le fameux problème des heures supplémentaires d'une façon placide, non-démagogique. Qu'il nous soit permis néanmoins de corriger un lapsus: les heures supplémentaires s o n t une bonne affaire pour l'Etat, et elles le sont d'autant plus qu'elles sont payées avec un retard extraordinaire.

M. Regenwetter (OSL).

Wat mer haut ënner Allgemengbildung verstin, as nach staark geprägt an eistem Bildungswiesen vu Virstellungen vum leschte Joerhonnert. Ee gebildte Mënsch as deejéinegen, deen sech gutt ausdrécken, dat heescht, d'Sproch vun den ieweschten 10.000 schwetzt, bewandert as a Konscht, Literatur, kuerz gesot an all deem, wat ënnert de klassesche Kulturbegrëff fällt. Hie versteet vläicht näischt vum Auto, deen hie fir vill Sue kaf huet, näischt vum Funktionnéieren vun der Schmelz, brauch fir all kleng Reparatur am Haus en ongebildten Handwierker oder Aarbechter; mä dat as jo anscheinend nach e bessere Beweis fir säin héigere Kultur-niveau! Am Zäitalter vum technesche Fortschrétt awer, wou en technescht an naturwëssenschaftlech Wëssen noutwendeg as, fir an eiser Gesellschaft ze liewen,

UN BON CONSEIL

STUEWELT NÛT ZE
LAANG, WEL MAM
STUEWELN
ERREESCHT DER
NÄISCHT!...



(CHAMBRE DES DEPUTES 4 DECEMBRE 1979)

eis Gesellschaft verstoen ze kënnen, leeschte mer eis nach ëmmer Schoulprogrammer, wou dës Saachen keng oder nëmme wéineg Plaz hun.

Wat d'Methoden an eiser Schoul ubelaangt, wir ech frou, wa mer do och géife nei Weeër beschreiden.

Ech mengen hei besonnesch déi nei sougenannt audio-visuell Medien, wéi Fotografie, Film, Fernsehen, Radio, Disk oder Tounband, déi mer an eisem dagdeglechen Privatleewen als vollkommene natiiirlech a selbstverständlech hinnuelen, déi awer bis op e wéineg Ausnahmen an eise Schoulen nach keen Agang fonnt hun. Well elo d'Kanner an déi jonk Leit awer sou wéi déi Erwuessen och ausserhalb vun der Schoul vun dese Medien fasziniéiert sin, as der Schoul eng Konkurrenz erwues, där ee nët tatenlos géigeniwwer stoe bleiwe kann. A Frankräich zum Beispill as statistesch erweisen, dass d'Kanner am schoupflichtegen Alter am Duerchschnëtt pro Dag - d'Vakanzen aberechent - méi Zäit virun der Televisioun verbréngen wéi se an der Schoul hucken.

Op Grund vun dem Afloss vun de Medien op d'Kanner an d'jong Leit ergët sech der Schoul eng weider Aufgab. Pädagogen an Erzéier diirfen der Macht vun de Massemedien nët méi laang géigeniwwerstoen, sou wéi wann des Macht vun de Massemedien si näischt géng ugoen.

Wéi wëllt d'Schoul, wéi wëllen si d'Kanner op d'Liewe virbereeden, wa mer se nët derzou an d'Lag versetzen, dass si dës Medien an hirem Intérêt gebrauché kënnen?

D'Vernoléissegung vun deemem wichtegen pädagogeschen Optrag fängt lues a lues un kriminell Ausmoossen ze kréien, Ausmoossen, fir denen hir negativ Suiten déi kommend Gneratiounen eis ukloe wärten.

Herrn Regenwetters rhetorisches Bravourstück ist ein Musterbeispiel steiler, von keinerlei Sachverstand getrübert, polemischer Pflichtübung: da wird mit einem Kulturbegriff herumgefuchelt, dem längst der Garaus gemacht worden ist, da wird das Lyzeum als elitäre Kadettenanstalt der "Oberen 10 000" etikettiert, da werden Lehrer als weltfremde Mullahs denunziert, die zum Heiligen Krieg gegen Technik, Naturwissenschaften und Medien aufrufen,.. Soyons sérieux!

Wenn wir diese "Analyse" trotzdem abdrucken, dann sicherlich nicht wegen ihres gedanklichen Gewichts, sondern um bewusst zu machen, wie hartnäckig-zäh gewisse Vorurteile und gedankenlose Vorwürfe sein können. Genutzt ist jedenfalls niemandem mit solchem, wahrscheinlich nicht einmal böswillig gemeintem Abracadabra sozialer Zwangsvorstellungen.

NEUES VOM MATHGESHOF

Gelegentlich der Haushaltsdebatten im Parlament legte der frischgebackene Abgeordnete Goerens - nichts Böses ahnend - ein pädagogisches Glaubensbekenntnis ab, das alles bisher Gehörte und Gelesene in den Schatten stellt. Absichten, die selbst die komfusesten Väter des ursprünglichen Tronc-commun-Projektes schamhaft verschwiegen oder in unverständliches Polit-Pädagogisch gekleidet hatten, verkündet der Jungdeputierte frischfröhlich von der Tribüne des Hohen Hauses, obwohl er nach eigener Aussage von keinerlei Sachkenntnis getrübt ist. Trotzdem will er sich der Verantwortung nicht entziehen. Nun denn!

Zuerst einmal verlangt er die Verallgemeinerung des Tronc-commun für alle Jugendlichen zwischen 12 und 15 Jahren mit der wohlbekannten Begründung: "Mat 12 Joer schafe mir déi zukünfteg Klasse vun eiser Gesellschaft." Na ja, dieses Axiom kann man wochen- und monatelang in abstracto zerreden; man kann jahrelang darüber diskutieren, ob dies wirklich erst oder schon mit 12 Jahren geschieht und ob man den Prozess bis zum Alter von 15 Jahren hinauszögern kann oder soll oder möchte oder darf oder muss. Leider ist dies jedoch eines der Probleme, bei denen Theorie und Praxis meilenweit auseinanderklaffen. Aber zur Praxis, wie Herr Georens sie sieht, kommen wir später. Verweilen wir vorerst ein bisschen beim auf den ersten Blick durchaus einleuchtenden Prinzip!

Was hier allerdings bedenklich stimmt - vielleicht schon der erste Beweis, dass des Abgeordneten Anspruch auf Inkompetenz vollauf berechtigt ist -, ist der unbekümmert folkloristische Stil, den Herr Goerens gebraucht, wohl um seinen Zuhörern das recht abstrakte Problem etwas anschaulicher zu gestalten. Zunächst stellt er einen scheinbar symbolträchtigen Gegensatz auf:

"... mat 12 Joer fällt och d'Entscheidung, wien mat 20, 30 oder 40 Joer am Theater sëtzt a wie déi sougenannt Träger vun eiser Coca-Cola-Kultur gët."

Erstaunliche Alternative! Wo bleiben da Demokratie und Chancengleichheit? Doch Herr Goerens fährt fort:

"Et sin eng Partie Leit, déi kënnen herno receptif sin fir eng Partie interessant Wierker, déi Auteure schreiwen (nanu!), an anerer fëllen sech kulturell opgefëllt, wann se Rudi Carrell oder soss e Kabes iwert sech ergoe loossen."

Also beim besten Willen - viel mehr als negative Reklame wird hier nicht getrieben. Aber was will er denn eigentlich, der Herr Abgeordnete? Er spricht von der Aufwertung manueller Berufe, und er sagt, diese beginne bei der Aufwertung der

Schule. Mag sein! Wenn die Verbesserung jedoch durch naive Vergrößerungen im Stile des Herrn Goerens eingeleitet werden soll, steht allerdings zu befürchten, dass das ganze Unternehmen sich auf propagandistisches Getue zum Zwecke der Bauernfängerei beschränken wird.

Und mit dieser geht's denn auch gleich los. Anschliessend an seine prinzipiellen Ueberlegungen, entblödet Herr Goerens sich nämlich nicht, zu verlangen, dass die Schulpflicht für angehende Landwirte bis zum 18. Lebensjahr verlängert werde, was Minister Boden in seiner Antwort übrigens schärfstens ablehnt. Nehmen wir trotzdem einmal an, hierüber liesse sich im Prinzip noch reden! Was folgt, schlägt jedoch sämtlichen von der Komfus gesegneten Fässern den Boden aus. Herr Goerens wendet sich strikt gegen jegliche Selektion im landwirtschaftlichen Unterricht, da es sowieso eine zu geringe Zahl an Jugendlichen gebe, die bereit seien, einen Bauernbetrieb zu übernehmen. Deshalb dürfe man auch von keinem Bauern einen CAP verlangen. Einverstanden? Aber "da könnten se jo en Certificat krëien, dee geing noweisen, dass se während dæer Dauer d'Schoul besicht hun." Na ja! Dies wäre wohl ein entscheidender Beitrag zur Verminderung der Zahl der unqualifizierten Schulabgänger (bekanntlich 40%). Oder sollte dieses wertvolle Papier vielleicht nur dazu dienen, fein säuberlich gerahmt an der Wand der trauten Agronomenstube zu prangen?

Auf jeden Fall "besteet keen Argument fir déi vun der Schoul ewech ze halen, déi nët esougutt matvirukommen, well wann ee jo gesäit, dass d'Ufuerderungen grad esou grouss sin fir deen, deen d'Matière beherrscht, wéi fir deen, deen se nët beherrscht, an et as keen Argument fir déi éischer aus der Schoul erauszehuelen."

Einmal abgesehen vom leicht verhedderten Satzbau - Herr Goerens scheint sich im Labyrinth seiner tiefgründigen Gedanken zu verirren -, bestätigt dies doch, was die APSS schon bei der Diskussion um den Tronc commun befürchtete und was die Komfussmehrheit sich scheute, in der Öffentlichkeit einzugestehen: Durch eine Verlängerung der Schulpflicht und das Ausstellen eines Papierchens, das den eifrigen Schulbesuch bestätigt, wird eine Qualifikation vorgetäuscht, die es den Regierenden erlaubt, die magischen 40% zu beseitigen, den Betroffenen aber höchstens noch grössere Unzufriedenheit beschert. Oder will Herr Goerens wirklich durch eine solche Politik die angeblich Cola-nuckelnden Jungbauern in Theaterbesucher - Kollege Meder nannte sie einst "Kohlstandspferdchen", aber Vertreter dieser Rasse gibt's wohl nicht auf Mathgeshof - verwandeln? Die Altbauern werden sich auf jeden Fall über die Goerenssche Bildungspolitik riesig freuen.

Paul Elsen

DOPPELZÜNGIGE CGFP

Die zynische, "realpolitische" Haltung der CGFP in der Stagiarenfrage haben wir schon im Bulletin 79/2 angeprangert.

Das Spiel geht weiter.

Im munteren 6 Wochen-Rhythmus erscheint ein grossaufgemachtes CGFP-Feature (natürlich im "überparteilichen" Wort) gemäss dem Staatsminister Werner oder Minister Boden oder gleich die ganze Regierung schriftliche oder mündliche "Zusagen" an die "mit umfassendem statutarischem Auftrag" ausgestattete "allgemeine Berufsvertretung" gemacht haben sollen. Worin diese Zusagen denn nun eigentlich bestehen, erfährt der Leser nicht; die schlummern im CGFP-Safe bis zum Tage X.

Nachdem Schützengehilfe j-lo solcherart das Image H.Daleidens als einzigen amtlich zugelassenen Unterhändlers gepflegt hat, spuckt der Boss in die Hände - diesmal ohne Wort-Zaungäste - und erklärt schlichtweg das vom Parlament rechtskräftig verabschiedete Schlichtungs (Streik)gesetz für "inexistent". Gleichzeitig schickt man die AGESS in die Arena und lässt der DNAP ausrichten, man unterstütze selbstverständlich den angekündigten (selbstverständlich illegalen) Streik.

So macht man sich lieb Kind bei Regierung und verunsicherten Stagiaren.

Was riskiert man schon dabei?

- * Den Stagiaren verspricht man mündlichen Sukkurs und bezahlt - wie gehabt - Plakate und Flugzettel; aktive Streikunterstützung (z.B. durch einen Warnstreik anderer CGFP-Beamter) kommt selbstverständlich nicht in Frage. Gleichzeitig manövriert man die APSS-Professoren in die Rolle unsolidarischer Leisetreter. (Wir erinnern noch einmal daran: das Gesetz über das Schlichtungsverfahren kam auf Betreiben und mit dem Segen der CGFP vor das Kammer-Plenum. Nachdem allerdings die ADUSE, welche als Dachverband der Akademiker im Staatsdienst immerhin 2/3 der "carrière supérieure" hinter sich weiss, im Schlichtungsausschuss vertreten sein wollte, torpedierte H. Daleiden die von ihm mitgeschaffene Instanz und erklärte, deren gesetzliche Grundlage existiere gar nicht für ihn!!)
- * Obschon also geltendes Recht ganz einfach "ignoriert" wird - und dies einzig und allein, um den eigenen Monopol-Machtanspruch abzusichern, kann die CGFP-Führung auf wohlwollendes Verständnis seitens der Exekutive rechnen - im Gegensatz zur APSS, der man Höheren Orts nicht einmal verzeihen will, dass sie im Front syndical vertreten ist!

c-fe

DOCUMENTS:

LE

PROBLEME

DES

NOMINATIONS

MEETING DER PROFESSORENANWARTER IM MELUSINA

HINKALTETAKTIK STATT KONKRETER VERPFLICHTUNGEN

In einem offenen Brief hatte die Vertretung der Professorenanwärter (DNAP) festgestellt, daß sich trotz aller Versprechen des neuen Erziehungsministers in der Stagiarenfrage nichts geändert habe. Dieser offene Brief blieb unbeantwortet und man hoffte, daß der Minister die Einladung zum Meeting der Stagiare annehmen würde, um die ehemaligen Kollegen endlich über seine Pläne aufzuklären. Boden drückte sich jedoch aus fadenscheinigen Gründen an einer solchen Konfrontation vorbei und schickte einen Stellvertreter. Paul Lenert sollte zwar im Laufe des Abends starke Nerven zeigen, stiftete jedoch insgesamt nur noch mehr Verwirrung unter den Stagiaren. Konkrete Verpflichtungen ging die vom Minister geschickte Vaterfigur selbstverständlich nicht ein.

Erpressungsversuch

Zu Beginn des Meetings, an dem sich rund 200 Stagiare beteiligten, wurde die derzeitige Lage in der Stagiarenfrage skizziert. Wenn auch heute jeder eingesehen hat, daß es einen Lehrermangel im postprimären Unterricht gibt, so hat sich für die Professorenanwärter doch nichts geändert.

Obwohl der neue Minister vor einem Jahr mit der CSV ein Amendement zur sofortigen Einstellung aller Stagiare gestimmt und seit Amtsantritt alle möglichen mündlichen Versprechen gemacht habe, sieht die Realität nicht rosig aus.

Im Haushalt 1980 sind keine Kredite für Nominierungen vorgesehen. Stattdessen soll es Anstellungen nur in Verbindung mit dem noch zu verabschiedenden Planifikationsgesetz geben.

Ein Gesetz, das die Stagiare in seiner heutigen Form jedoch als unannehmbar bezeichnen. Mit allen Mitteln wollen sich die Professorenanwärter dem Erpressungsversuch aus dem Unter-

richtsministerium widersetzen.

Anhand einer eigenen Studie bewiesen die Stagiare dann, daß die Klasseffektivität in unseren postprimären Schulen weiterhin zu hoch sind (40% der Schüler sitzen in Klassen mit Effektivität über 25).

Außerdem wurden in diesem Jahr 100 Millionen Budgetgelder in Überstunden investiert.

Feststeht, daß es zur Zeit einen echten Professorenmangel gibt, der sich in den kommenden Jahren noch verschärfen wird.

Die Professorenanwärter setzten sich dann mit dem sogenannten Anti-Streikgesetz auseinander und forderten dessen Aufhebung.

Die Professorenanwärter setzten sich schließlich für eine Reform der Stage ein.

Regierung erpreßt Boden !

Der Vertreter des Ministers meinte, daß die Tatsache, daß keine Kredite für Nominierungen im Haushalt 1980 vorgesehen sind, der beste Beweis dafür sei, daß die Versprechen des Ministers im Zusammenhang mit dem Planifikationsgesetz nicht nur ein Lippenbekenntnis sind. (Im Klartext heißt dies, daß die Stagiare dem Minister glauben müssen, weil der Minister bisher noch nichts getan hat !)

Die Anwärter, die ihre Examen bestanden haben, würden im nächsten Jahr nach Verabschiedung des Planifikationsgesetzes nominiert, denn sie würden alle gebraucht und sie genügen sogar noch nicht, um die Bedürfnisse zu decken.

Der Minister werde sich bald mit dem Planifikationsgesetz auseinandersetzen. Durch das Koalitionsabkommen könne er das Gesetz jedoch nicht einfach über den Haufen werfen.

Auch habe die Regierung die Verabschiedung des Planifikationsgesetzes als

Bedingung gestellt, um die Stagiare zu nennen. Die Regierung fordere von Boden eine Garantie, damit es in Zukunft nicht zu einer Lehrerschwemme kommen könne. In Wirklichkeit, so Lenert, würden also nicht die Stagiare von Boden, sondern Boden von seinen Ministerkollegen erpreßt...

Das Planifikationsgesetz müsse die Bedürfnisse für die nächsten Jahre festlegen. Sicherlich lasse sich über diese Bedürfnisse streiten, doch sei es sicher, daß es ohne strikte Planifikation innerhalb von 3-5 Jahren zu einer Schwemme komme, dies um so mehr, da in den nächsten fünfzehn Jahren nur alljährlich acht bis neun Abgänge fällig sind.

Falls nun das Planifikationsgesetz wider Erwarten nicht verabschiedet werde, würden mindestens 75 Professorenanwärter über ein Amendement zum Budgetgesetz nominiert.

Auch sei der Minister bereit, das ominöse „Interklassement“ abzuändern. (Hier muß man sich die Frage stellen, welchen Sinn das Klassement noch erfüllt, falls sowieso alle Stagiare eingestellt werden sollen)

Fragen der Lehrgewerkschaften

Die AGESS möchte wissen, ob bei der Festlegung der Bedürfnisse die Finanzinspektion das Zepter führt. Lenert antwortete, die Finanzinspektion würde sicherlich ein Wort mitzureden haben. Auf die Frage, wieso nicht sofort alle eingestellt werden könnten, verwies Lenert auf budgetäre Zwänge.

„Waat soll ech Iech soen?“, fragte der AIR-CGFP-Vertreter. Bekanntlich hatte die CGFP bereits vor Wochen gebubelt, sie habe das Stagiarenproblem gelöst.

Die APESP befürchtete, daß die einzelnen Ministerien sich in dieser Frage gegenseitig den Ball zuschieben und die Stagiare die Leidtragenden seien.

Der SETP-Vertreter forderte die jungen Kollegen auf, ihre Geschicke

selbst in die Hand zu nehmen und sich nicht einschläfern zu lassen.

Der SEW/OGB-L-Vertreter wollte wissen, nach welchem System die Stagiare nominiert würden, ob die Bedürfnisse nach pädagogischen und sozialen und nicht nur nach budgetären Kriterien festgelegt würden. Weiter verwies er auf das Austeritätsbudget für 1980. Lenert antwortete ausweichend auf diese Fragen.

Die UNEL-Vertreterin forderte Stagiare und Studenten auf, an einem Strang zu ziehen.

Viele Fragen unbeantwortet

Unbeantwortet blieben die Fragen, wieso heute wieder Schüler aufgefordert werden, ein Professorenstudium aufzunehmen, wenn man andererseits wissen wolle, daß eine Schwemme kommt. Unbeantwortet blieb auch die Frage, wie groß die Bedürfnisse der nächsten Jahre sein werden und wie diese aufgestellt würden (zu verstehen gab Lenert nur, daß budgetäre Zwänge zu beachten sind). Auch könne das Planifikationsgesetz, das bestandene Aufnahmeexamen, die bestandene Stage keine Nominierungsgarantie geben.

Lenert forderte schließlich die Stagiare auf, die schließlich vier Jahre Unistudien absolviert hätten, etwas intellektuelle Ehrlichkeit an den Tag zu legen.

Wir möchten wissen, inwiefern der Vertreter eines Ministers, der vor einem Jahr ein Amendement zur Anstellung aller Stagiare stimmte und jetzt nichts mehr davon wissen will, von intellektueller Ehrlichkeit reden kann?

Jedenfalls meinten die Stagiare im Anschluß an die Erklärungen des Ministervertreeters, daß ihnen diese Hinhaltenaktik endgültig zum Hals heraus hänge und daß man die bisherigen Aktionen weiterführen werde.

Am kommenden Mittwoch werden die Stagiare sich übrigens zu einer Generalversammlung treffen, um das Fazit dieses Meetings zu ziehen.

M.d.B.



das nicht in dem schriftlichen Budgetbericht getan?

Richtig ist zuletzt, daß mittlerweile, die CSV-DP Koalition den LSAP-Abänderungsantrag zu Artikel 12 der Haushaltsvorlage abgelehnt hat. Die LSAP-Fraktion hatte vorgeschlagen, Artikel 12 so abzuändern, daß - wie im Jahr 1979 - wenigstens 75 neue Posten für den postprimären Unterricht durch das Budgetgesetz abgesichert würden. Dieser vernünftige Vorschlag wurde aus

parteipolitischer CSV-Überheblichkeit abgelehnt.

Meine Schlußfolgerung:

-Die CSV hat keine schulpolitischen Vorstellungen. Das „Schulmodell“ war schon bei der parteiinternen Diskussion von Boden bekämpft worden und wird heute von ihm verleugnet.

-Die einzigen Zielsetzungen, die übrigblieben, sprechen eine deutliche Sprache:

Verkterzung jeglicher progressiver Vorstellungen, Jam-

mern über die teuren, von den Sozialisten eingeleiteten Innovationen, und Ungereimtheiten in der „Stagiaren“-Frage.

Aber was solls: AFP-Estgen von Boden zum Monatsdirektor befördert und von der CSV nach Straßburg geschickt, bescheinigt seinem Gönner in einem rezenten AFP-Leitartikel, er sei kein Ideologe, sondern ein Pädagoge. Wie steht es um den Politiker?

Guy Linster



Samstag, 8. Dezember 1979
Nr. 271

Die Stagiare demonstrierten

Ultimatum an die Regierung

RÉF - Ungefähr 125 Personen, in der Hauptsache Stagarlehrer, waren dem Demonstrationsaufruf der Délégation Nationale des Aspirants Professeurs (DNAP) gefolgt und hatten sich gestern gegen 17.30 Uhr vor dem Unterrichtsministerium am Boulevard Royal eingefunden, von wo aus die Demonstranten mit Spruchbändern wie „Pour une meilleure qualité de l'enseignement“, „D'Schoule si keng Wuren op dénen éka spueren“, „Kleng Klassen - méi Profen“ ... zum Parlament zogen.

Gleichzeitig mit diesem Protestmeeting stellte die DNAP dem Unterrichtsminister ein Ultimatum: sind die Forderungen der Stagarlehrer bei Schluß der Ferien nach dem zweiten Trimester nicht erfüllt, muß die Regierung mit einem verschärften Arbeitskampf der Stagiare rechnen. Auf der letzten Generalversammlung der DNAP wurde sogar von einer alles entscheidenden letzten Schlacht und einem unbegrenzten Streik gesprochen.

Vor dem Kammergebäude wurde ein-

mal mehr ausgiebig Kritik am Unterrichtsministerium geübt. Die Themen, Anstellungsproblem, Anti-Streikgesetz und „Examen-concours“ sind bekannt. Verlesen wurde ebenfalls ein Communiqué des Front Syndical des Enseignants (bestehend aus AGESS, APSS, DNAP, SETP und SEW), in dem noch einmal die Problematik um die Nominierung der Stagarlehrer aufgeworfen wird. Der Front Syndical wirft dem Minister vor, zu vage Versprechungen zu machen, die Lehrer zu erpressen, weil er im Falle einer Nicht-Verwirklichung des Planifikationsgesetzes nur die Schaffung von 75 Planstellen in Aussicht stelle. Wörtlich heißt es „Or il serait extrêmement curieux que cette loi soit adoptée dans ces délais, étant donné que les responsables du MEN n'ont pas la moindre idée concernant l'organisation concrète du concours d'admission. Par ailleurs il est parfaitement illogique d'introduire un examen-concours avant que les besoins en personnel enseignant se soient établis par une planification à moyen terme.“

Tous les aspirants-professeurs en service auront une nomination

Le mercredi 6 février 1980, une délégation de l'Association des Universitaires au Service de l'État, organisation syndicale représentative de la fonction publique, et de l'Association des Professeurs de l'Enseignement Secondaire et Supérieur a eu une entrevue avec Monsieur Fernand Boden, Ministre de l'Éducation Nationale.

En début de séance, les deux organisations ont examiné avec Monsieur le Ministre la situation salariale des fonctionnaires en général. Il a été constaté que les traitements des universitaires au service de l'État accusent depuis longtemps déjà un retard considérable par rapport au secteur privé et que, d'autre part, la situation salariale des universitaires au sein de la fonction publique a connu une dévaluation relative et continue depuis 1973.

Ensuite les représentants de l'ADUSE et de l'APESS ont abordé le problème de la nomination des candidats-professeurs. Le Ministre les a informés de ce que le projet de loi portant planification des besoins en personnel enseignant de l'enseignement postprimaire sera soumis incessamment aux instances législatives. De l'avis du Ministre, cette loi, une fois adoptée par la Chambre des Députés, sera de nature à éviter à l'avenir le déséquilibre entre les besoins en personnel enseignant consta-

tés par la commission d'experts et arrêtés par le Gouvernement et les nombre des candidats éventuels au professorat. Pour ce qui est de l'immédiat, le Ministre a assuré les représentants syndicaux qu'il a l'intention de procéder à la nomination de quelque deux cent candidats-professeurs en septembre 1980.

En plus, le Ministre s'est formellement engagé à nommer tous les candidats-professeurs et tous les aspirants-professeurs actuellement en stage, ceci selon la disponibilité des postes. Il pourra donc y avoir, pour un nombre restreint de candidats, un certain temps d'attente à cause du manque de postes disponibles dans quelques spécialités. Mais le Ministre a souligné qu'il est décidé à apporter, dans les meilleurs délais, une solution définitive au problème et qu'en tout cas il n'y aura pas de licenciement, même si un candidat n'obtient pas immédiatement sa nomination.

L'ADUSE, en tant qu'organisation représentative des universitaires au service de l'État, et l'APESS, en tant que syndicat regroupant les professeurs de l'enseignement secondaire et supérieur, sont convaincues qu'à la suite de l'engagement formel pris par le Ministre de l'Éducation Nationale rien ne devra retarder la solution définitive du problème épineux des candidats-professeurs.

Le problème des aspirants-professeurs n'est pas encore réglé!

Soucieux d'empêcher que des déclarations relatives au problème des nominations des aspirants-professeurs ne sèment la confusion parmi les enseignants, le front syndical des enseignants, regroupant les organisations soussignées tient à rendre publique la prise de position suivante:

Afin d'éviter le déclenchement d'une action syndicale

grave au courant du 3e trimestre, le front syndical exige de la part du Gouvernement avant Pâques 1980

— la publication de la décision du Conseil des Ministres concernant le problème des nominations des aspirants-professeurs

— un engagement formel de nommer à la rentrée 1980 TOUS les aspirants-professeurs ayant terminé leur formation à ce moment-là

— une garantie de nomination pour tous les aspirants-professeurs actuellement en cours de formation dès qu'ils auront passé leur examen de fin de stage.

AGESS (Association Générale de l'Enseignement Secondaire et Supérieur)

APEM (Association des Professeurs de l'Enseignement Moyen)

DNAP (Délégation Nationale des Aspirants-Professeurs)

SETP (Syndicat de l'Enseignement Technique et Professionnel)

SNE (AIR) (Syndicat National de l'Enseignement)

SEW-OGB-L (Syndikat Erziehung a Wissenschaft)



Mittwoch, 13. Februar 1980
Nr. 36

M. Van den Bulcke et la nomination de certains candidats professeurs

Dans une lettre adressée à M. Léon Bollendorff, président de la Chambre des députés, M. René Van den Bulcke, député socialiste indique qu'il a l'intention, lors d'une prochaine séance de la Chambre des députés, de poser les questions suivantes à M. Fernand Boden, ministre de l'Education nationale:

«Selon un communiqué de presse de l'ADUSE publié à l'issue d'une entrevue avec M. le Ministre de l'Education nationale, certains candidats professeurs ne seront pas nommés dans l'immédiat alors que tous les aspirants et candidats actuellement en stage auraient une nomination à plus ou moins long terme.

1. Selon quels critères sont sélectionnés ceux qui seront nommés en automne et ceux à nommer seulement plus tard ?

2. Le gouvernement en Conseil, a-t-il approuvé formellement l'engagement ministériel à garantir une nomination aux trois promotions (1977-79) de candidats professeurs actuellement en stage quelle que soit leur spécialité et quels que soient les besoins de service ?

3. Si tel est le cas, comment le gouvernement entend-il concilier pareil engagement avec sa déclaration gouvernementale du 24 juillet 1979, aux termes de laquelle «le programme de recrutement ne devra pas bloquer définitivement les chances d'engagement des promotions futures»? Quelles seront les chances de nomination des quelque 350 jeunes qui font actuellement des études menant au professorat et qui ont déjà signifié au ministre leur intention d'être admis au stage dans les quatre années à venir ?



JEUDI 14 FEVRIER 1980

Dat erlaabt mer dann iwwerzegoen op de Problem vun der Astellung vun de candidats-professeurs, déi all hiir Studien mat Succès ofgeschloss hun.

Et as e Problem, dee scho vill schlecht Blut gemaach huet an ech géng hoffen a wënschen, dass ech mäi Bäitrag kann dozou leeschten, dass dee Problem ka geléist gin an dass déi Vertrauenskris, déi am Enseignement herrscht, kann ofgebaut gin.

All déi candidats-professeurs, déi schaffen haut a vollem Régim a maachen nach eng ganz Rei vun Iwwerstonnen. Déi nei Gesetzer hun hiir voll Auswiirkung jo nach nët font. Wann se emol voll wiirkfam sin, da gët den Taux de scolarisation vun de jonke Leit vu méi wéi 15 Joer nach méi héich. Also kommen nei weider Besoinën wat den Enseignement ubelaangt. Derbai kënnt, dass mer jo alleguer d'accord sin, fir eng Pédagogie d'appui et de soutien ze maachen, fir dei Inégalitéen, déi sozial bedéngt sin, aus dem Wee ze raumen a fir och de Friemaarbechterkanner méiglechst wäit entgéint ze kommen. Alles dat verlaangt Enseignantsstonnen, alles dat verlaangt eng grouss Zuel vun Enseignants.

Op där anerer Säit muss ech zwar soen, dass d'Zuel vun de Kandidaten, déi wëlle Professor gin, ganz grouss as, dass d'Zuel vun dene Leit, déi ofgin aus Altersgrënn, ganz kleng as, dass also an enger Rei vu Joren effektiv eng Saturatioun kënnt.

M. Berg (OSL). Hut dir dat virdrun nët geglewt?

M. Boden, Ministre de l'Education nationale. Dach, mir hun dat ëmmer gesot. Do fir as et noutwendeg eng Instrument ze schafen, wat d'Méiglechkeet, wann et noutwendeg as, asetzt, fir eng Sélektioun téschent de Kandidaten ze maachen. Aus dësem Grond huet d'Regierung also den Accord gin fir alleguer déi Candidats-professeurs, déi hiir Studien fäerdeg hun a fir déi kann eng Tâche complète zur Verfügung gestallt gin, ze nominéieren an op där anerer Säit, dass awer soll eng Planifikatioun kommen, déi et erlaabt fir an Zukunft eng änlech Situatioun ze vermeiden, well da wir dës Situatioun vill méi schwéier ze léisen, wéi dat haut de Fall as. Déi viregt Regierung huet jo e Projet hei an der Chambre déposéiert, e Projet de planification. Dat as e Kadergesetz, d'Schwierigkeiten, déi domat verbonne sin, sollen duerch Réglemter geléist gin. De Conseil d'Etat huet huet fundamental Objektiv gemaach, wat zum Beispill de Concours d'admission au stage ubelaangt. Méng Servicer sin amgaang d'Méiglechkeiten ze studéieren, fir dëst Gesetz eventuell an Applikatioun ze setzen. Ech muss soen och op deem Punkt hun ech leider keng Viraarbechte font. Déi viregt Regierung hat zum Beispill nët eng approfondéiert Etüd gemaach, wéi een de Concours d'admission au stage kënnt asetzen a mir wëssen, dass d'Aféierung eng ganz Parti vu Schwierigkeiten wäerd mat sech brengen. Mir sin amgaang ze ënnersichen, ënnert wat fir Konditiounen dat kënnt geschéien, an ech wäerd dësem Haus e remaniéierte Projet, mat engem Avant-projet vun Exécutivréglemter iwwert déi wichtegst Punkten virun Ouschteren

ënnerbreeden.

TRIBUNE

LIBRE

QUELQUES REFLEXIONS SUR L'ASSEMBLEE

GENERALE DE L'APESS DU 14.2.80

Depuis 1963 - année où j'étais stagiaire de 1re année - j'ai assisté régulièrement aux A.G. de l'APESS et si mes souvenirs sont bons, je ne crois pas en avoir raté plus de deux ou trois. Je mentionne cette assiduité non pas pour m'en vanter, mais simplement pour dire qu'elle m'a permis de mesurer les changements considérables qui se sont opérés dans notre corps.

* * *

Le premier phénomène qui me frappe, c'est que le nombre des collègues qui assistent à l'A.G. n'a cessé de diminuer au fil des années. Phénomène apparemment tout à fait paradoxal: alors que l'APESS ne comptait guère plus de 600 membres, la moitié au moins devaient assister à l'A.G.; aujourd'hui où plus de 800 collègues sont syndiqués dans l'APESS, une bonne centaine tout au plus ont honoré de leur présence la dernière A.G.

* * *

Comment expliquer cette désaffection progressive? L'explication la plus simple - mais certainement fautive, tant elle est simpliste - serait que les professeurs sont béatement contents de leur sort et jugent plutôt dérisoires les efforts des dirigeants de l'APESS qui militent pour des bagatelles comme une école adaptée aux besoins de notre temps, de meilleures conditions de travail, une augmentation des salaires, la garantie de l'emploi pour les candidats au professorat etc...

* * *

Or depuis une demi-douzaine d'années, depuis le temps exactement où il a été question de remplacer le lycée traditionnel par l'école globale et où le spectre de la pléthore a commencé à effaroucher nos jeunes collègues, les problèmes qui assaillent notre profession ont été plus nombreux, plus complexes et plus graves que jamais. Il arrive que les problèmes incitent à serrer les rangs et à chercher en commun des solutions appropriées, mais pour notre association, c'est plutôt le contraire qui s'est produit; les problèmes nouveaux auxquels elle était confrontée ont peu à peu semé

la zizanie parmi nos membres, provoquant non seulement une sorte de conflit des générations, mais mettant également au jour des différences idéologiques qui jusque-là étaient restées plus ou moins latentes.

* * *

Tant que ces problèmes nouveaux et les prises de position parfois irréductibles qu'ils entraînaient, épargnaient notre association, les A.G. se déroulaient - c'est en tout cas ainsi qu'elles sont restées présentes dans ma mémoire - dans une ambiance très collégiale. Je crois qu'il n'est pas faux de dire que les A.G. étaient, outre une plate-forme de revendications professionnelles, une sorte de rendez-vous annuel pour les anciens camarades d'études, dispersés dans les différents lycées du pays. Il est certain que l'assemblée, pour bon nombre d'assistants, ne se terminait pas avec la clôture officielle des débats.

* * *

Les A.G. des dernières années ont montré que cet esprit de collégialité et de solidarité appartenait irrémédiablement au passé. Ce sont en premier lieu les dissensions entre prof.-stagiaires et professeurs en place, entre tenants et adversaires de l'école globale qui ont provoqué dans la salle des discussions souvent houleuses, voire parfois des altercations violentes et des attaques personnelles pénibles. Est-ce une des raisons pour lesquelles les A.G. sont moins bien fréquentées? les uns ne voulant plus servir de cible aux autres, les autres dépités de ne pas pouvoir imposer leurs vues par un vote majoritaire, les uns et les autres lassés de ces discussions où ils avaient l'impression de buter sur l'incompréhension mutuelle, et décidant pour cela de rester dorénavant absents?

* * *

A relever, cette année-ci, l'absence quasi totale des jeunes collègues, aspirants-professeurs et professeurs récemment nommés. Certes l'APESS n'est pas toujours allée aussi loin qu'ils l'auraient voulu pour les soutenir dans leurs revendications, mais on ne peut pas nier non plus que depuis que le problème des nominations existe, l'APESS a consacré beaucoup de temps et d'énergie pour aider à trouver une solution équitable. Et maintenant que la solution est presque acquise - solution due aussi pour une bonne part aux interventions multiples de l'APESS - les jeunes collègues tournent le

dos à l'APESS. Cette évolution me semble extrêmement dangereuse pour l'ensemble de notre corps, car la division syndicale a rarement porté les fruits escomptés.

* * *

Que faut-il penser des discussions que suscitent les résolutions proposées par le comité de l'APESS, discussions qui remplissent traditionnellement la majeure partie de l'A.G.? Selon l'opinion de certains collègues - et cette opinion n'est pas une boutade - ces discussions montrent surtout que les A.G. se déroulent de la façon la plus démocratique qui soit, chaque assistant ayant la possibilité de prendre la parole pour critiquer telle ou telle orientation de l'APESS ou pour proposer des modifications au texte initial et les soumettre au vote de ses collègues. D'un autre côté un journaliste estimait dans son compte rendu publié au lendemain de l'A.G. que les élèves se seraient bien amusés, s'ils avaient eu la permission d'assister aux débats. Je souscris pour ma part à l'une et à l'autre de ces opinions et j'ajouterai que ces discussions montrent surtout les faiblesses inhérentes à notre corps. Par une sorte de déformation professionnelle, nous sommes trop portés à nous passionner pour des mots et à nous perdre dans des subtilités lexicales quasi byzantines. Faut-il corriger "les recherches doivent être menées" par "doivent être suivies" ou "poursuivies" ou "continuées"? Tel était en effet le grand problème qui préoccupait - pour ne pas dire paralysait - l'A.G. pendant près d'une demi-heure. Bien sûr, les différences sont réelles, mais à vouloir trop fignoler les nuances, nous perdons de vue la portée effective des résolutions qui n'ont d'autre but que d'établir, pour la durée d'une année, des revendications, des priorités, des orientations d'ordre général. Franchement, qui lit ces résolutions avec l'intention d'en admirer les finesses de vocabulaire? Je soupçonne fort que si l'on interrogeait les collègues sur les raisons qui les poussent à bouder de plus en plus nombreux l'A.G., on entendrait, entre autres, celle-ci: sans pour autant renier leur appartenance à l'APESS, bon nombre diraient qu'ils trouvent préférable de consacrer leur après-midi à n'importe quoi, plutôt que d'assister à des débats qu'ils jugent fastidieux et stériles.

* * *

Devant ce manque d'intérêt des collègues pour les activités de leur syndicat, on peut vraiment se demander avec quelque inquiétude:

Où ira l'APESS? Ne faudra-t-il pas dans un avenir plus ou moins proche citer ses auteurs pour faire le triste constat: Et le combat cessa, faute de combattants! Car que se passera-t-il le jour où les dirigeants actuels de l'APESS décideront de ne plus faire renouveler leurs mandats et demanderont à d'autres de prendre leur relève? Se trouvera-t-il suffisamment de candidats prêts à exercer les charges laissées vacantes? Dans les circonstances actuelles, il est permis d'en douter, vu qu'AUCUN candidat NOUVEAU, sur les 800 membres de notre association, ne s'est présenté aux élections statutaires pour le renouvellement du bureau. Il faut vraiment souhaiter que ces sombres perspectives ne se réalisent pas, ou, dussent-elles se réaliser, que les collègues sortent alors de leur apathie et comprennent que sans une APESS active et forte, ils sont livrés sans défense au bon vouloir des politiciens et des ministres successifs.

François THILL

LATINISTES DE TOUS LES LYCEES, UNISSONS-NOUS!

Il y a quelques mois, les professeurs d'anglais ont pris l'heureuse initiative de fonder l'ALEA (Association luxembourgeoise des professeurs d'anglais). Ce qui les poussait à faire cette démarche, ce fut leur crainte légitime et justifiée de voir la place de l'anglais menacée dans les structures futures de l'enseignement post-primaire. Bravo, Messieurs les anglais! Pour qu'une démarche réussisse en effet chez nous, il faut s'organiser et aller au devant du grand public pour sensibiliser l'opinion publique. Les profs d'anglais ont choisi le bon chemin et leurs doléances seront certainement entendues.

Or, à côté de l'anglais, il y a le latin et toute la section classique qui sont beaucoup plus concernés par les réformes envisagées dans notre enseignement post-primaire.

Actuellement l'enseignement secondaire se divise à partir de la sixième en sections classique et moderne. Eh bien, qu'en sera-t-il si un jour le tronc commun est généralisé? Est-ce que la section classique disparaîtra totalement?

Est-ce qu'elle commencera seulement en quatrième? Est-ce que le latin sera une branche d'option dans la troisième année du tronc commun? Quelle possibilité ont les élèves des écoles dites pilotes actuelles de suivre un jour la section classique? Et puis qu'en est-il du latin qui figure à côté du jeu d'échecs comme branche d'option en 7ème harmonisée à Dudelange? Voilà des problèmes qui se posent et qu'il faut discuter et résoudre dans un avenir plus ou moins proche.

Ne commettons surtout pas la grave erreur de croire que le tronc commun n'est pas pour demain. Il y a quand même des réalités devant lesquelles il ne faut pas fermer les yeux. Premièrement, le tronc commun a été voté par la Chambre des Députés et devra donc être exécuté un jour sous quelques modalités que ce soit. Et puis tous les partis politiques (je dis bien "tous") sont pour le principe d'une phase d'orientation de nos élèves de 12 à 15 ans. Le tronc commun sera donc tôt ou tard une réalité irréversible. Quoi qu'on en pense, je crois que le moment est venu pour alerter l'opinion et se faire des idées sur l'avenir de la section classique.

Il y a bien sûr la Commission Nationale qui pourrait s'en occuper. Mais, quant à elle, je suis très pessimiste. Car cette commission est vraiment le modèle d'une commission-bidon. Une séance de routine par an (en 79 il n'y avait même aucune) pour traiter sans résultats depuis des années des problèmes d'axiomatique et de programmes. N'est-ce pas un scandale de voir la branche, qui aura le plus de problèmes à s'intégrer dans les nouvelles structures de notre enseignement, vouée à une Commission Nationale qui ne fonctionne absolument pas. Une instance qui n'est pas à même de traiter les problèmes pédagogiques actuels du latin, ne sera certainement pas à même de préserver l'avenir de la branche comme telle.

Ainsi je propose à tous les latinistes de fonder une association qui aura pour but de défendre les intérêts de la section classique au Luxembourg.

Si l'avenir du latin (et pourquoi pas celui du grec) vous préoccupe, je vous prierais donc de me contacter. Je m'engage à organiser une première assemblée générale des latinistes et amis des langues anciennes pour prendre des mesures en faveur de notre branche qu'est le Latin.

A bon entendeur
Eugène Schmit

Chemie, ein Stiefkind?

Die Nichternennung von Lehrkräften im Fachbereich Chemie wird seit einigen Jahren mit dem Argument der Sättigung der Bedürfnisse verteidigt. Äußerungen von Regierungsmitgliedern und Verantwortlichen sowie Pressestimmen haben besagtes Motiv zu einem von breiten Lehrerschichten kritiklos hingenommenen Gerücht heranwachsen lassen.

Einige betroffene Lehramtskandidaten, sich des Ernstes dieser beunruhigenden Umstände bewußt, haben diese Behauptungen auf ihre Richtigkeit geprüft. Folgende Lagebeschreibung bis anno '79 und anschließender Inventar der wöchentlichen Lehrstunden von Chemielehrern sollten die tatsächlichen Gegebenheiten klarstellen.

A. Lagebeschreibung:

1976	1 Ernennung
1977	0 Ernennung
1978	0 Ernennung
1979	8 Ernennungen

(alle Kandidaten der Promotion '76)

Zu dieser Zahlentafel ist folgendes zu sagen:

- Die angeführten Zahlen betreffen nur die Ernennungen von Lehramtskan-

didaten des Sekundarunterrichts.

- Während dieser Zeitspanne wurden die Ingenieur-Lehramtskandidaten unverzüglich nach Bestehen des Stageexams ernannt. Diese Begünstigung (Benechtigung der Kandidaten des Sekundarunterrichts) ist nach den gegebenen Rechtsbestimmungen unbegründet, da der zuständige Gesetzestext Ingenieure und Sekundarlehrer als gleichberechtigte Lehrkörper im technischen und beruflichen Unterricht vorsieht.

- Die acht Ernennungen im Jahre 1979 wurden von den Kandidaten der Promotion '76 durch einen bedauerlichen Rechtstrick - so die Aussage eines kompetenten ehemaligen Regierungsmitgliedes - im Gerichtssaal erzwungen. Daß diese Endlösung die durch das Abschlußexamen bestimmte Rangordnung auf den Kopf stellt, und die Lehramtskandidaten der verbleibenden Jahrgänge unwiderruflich schädigt, scheint von den Verantwortlichen kaum Beachtung gefunden zu haben.

B. Inventar der wöchentlichen Lehrstunden im Fachbereich Chemie des Schuljahres 1978/79. Erfasst wurden 1 125 Stunden (Koeffizienten einbegriffen). Es wurden belegt:

20,7%	}	60,7%	Lehrstunden von ernannten Professoren	} 72,4%
		11,7%	Chemiestunden als Überstunden	
		6,9%	Chemiestunden von Nichtchemikern	
		2,1%	Chemiestunden von Lehrbeauftragten ohne pädagogische Ausbildung	
		18,7%	Lehrstunden von Lehramtsanwärtern des Fachbereichs Chemie	

Folgende Feststellungen drängen sich auf:

- Alle Lehramtskandidaten des Fachbereichs Chemie belegen mindestens 22 Wochenstunden (gesetzlicher Lehrauftrag).

- Eine unkontrollierte veränderliche Zahl Lehrbeauftragter ohne pädagogische Ausbildung werden seit einigen Jahren mit Aushilfeleistungen beschäftigt.

- Dieses Zahlenmaterial wurde den

Verantwortlichen des Unterrichtsministeriums als Diskussionsbasis unterbreitet. Seitens der Regierung wurde keine genauere Analyse vorgelegt, welcher vorhergehende Feststellungen widerlegt hätten.

Hiermit dürfte das Gerücht einer Sättigung der Lehrstellen im Fachbereich Chemie endgültig als unbegründet abgefertigt sein!

Da alle Lehramtskandidaten im Zwang der heutigen Lage für ein geringeres Entgelt gleiche Arbeit verrichten als ihre ernannten Arbeitskollegen und oft noch Überstunden belegen müssen, wäre es weise und dringend angebracht dieser Situation der Ausbeutung eines Lehrpersonals zweiter Klasse durch sofortige Ernennungen aller Lehramtskandidaten mit bestandenen Stageexamen ein baldiges Ende zu bereiten.

Was die zukünftigen Bedürfnisse im

Fachbereich der Naturwissenschaften angeht, so werden nach der Durchführung der bestehenden Planung im Ministerium und in Lehrerkreisen einer Ausbreitung praktischer, technischer und naturwissenschaftlicher Fächer auf die unteren Klassen eine große Anzahl Lehrstellen in diesen Fachbereichen zu belegen sein. Dadurch dürfte der heutige Lehrermangel in den humanistischen (sprachlichen) Lernbereichen etwa einen kleinen, der fortschreitenden Technisierung des Alltags angemessenen Ausgleich finden. Es ist wünschenswert, daß die Verantwortlichen im Ministerium die Unterlagen zur Zusammenarbeit anbieten und den politischen Willen aufbringen, einen vernünftigen, weitsichtigen Plan auszuarbeiten, der unbedingt notwendig wäre, um dieser sich aufdrängenden Entwicklung rechtzeitig zu begegnen und einen möglichst reibungslosen Übergang zu gewährleisten.

Maggy Heyard
 Monique Jacoby
 Carlo Krier
 Jeng Schmitt

(Lettre ouverte parue au "Luxemburger Wort", 16.2.80)

DOSSIER:

LA MORALE LAÏQUE

LA 3^e POSSIBILITE: POUR OU CONTRE?

Le Ministère de l'Education Nationale publiera prochainement les résultats d'une enquête réalisée dans l'enseignement post-primaire du Grand-Duché en 1978-79 à l'occasion du 10^e anniversaire de l'introduction de la morale laïque au Luxembourg. Le questionnaire soumis aux parents des élèves fréquentant ce cours demandait entre autres si la troisième option "néant" est nécessaire ou non.

Parmi les centaines de pères et de mères qui ont participé à l'enquête anonyme, le moitié n'a pas répondu à cette question, peut-être parce qu'ils la jugeaient mal formulée. 24% considèrent la "troisième option" comme superflue, mais elle paraît nécessaire à 27% des parents qui, ayant inscrit leurs enfants en morale laïque, ne peuvent être soupçonnés ni de préjugés défavorables envers ce cours ni d'une inclination à abuser de la dispense comme solution de la facilité. L'organisateur de l'enquête, mon collègue Jean-Claude Schneider, conclut que "ce résultat est loin d'arbitrer les discussions à propos de la troisième option".

En fait, les réponses à première vue contradictoires des parents ne sont pas inconciliables. Ceux qui considèrent la "troisième option" comme superflue, veulent sans doute dire par là qu'on ne saurait honnêtement trouver à redire à un programme laïque s'inspirant de toutes les idées raisonnables et généreuses qui composent le patrimoine moral de l'humanité; ils ont raison. Ceux des pères et des mères qui jugent nécessaire la possibilité d'une dispense veulent probablement souligner qu'en principe, les parents ne doivent pas être forcés de déléguer sans recours une mission éducative à un titulaire de morale laïque ou d'instruction religieuse; ils n'ont pas tort.

Dès lors, le bon sens recommande de ne plus parler d'option "néant" ou de "troisième possibilité" (ces expressions courantes ne figurent d'ailleurs dans aucun texte législatif), mais de laisser aux parents conscients de leurs responsabilités la faculté de reprendre eux-mêmes en main l'éducation morale de leur enfant, à tout moment de l'année scolaire et sans tracasseries administratives. En effet, on peut imaginer que certains parents tiennent à traiter intégralement eux-mêmes tel sujet délicat comme l'éducation sexuelle. Il ne saurait être question de restreindre indûment le droit d'éducation des parents ou la liberté de conscience de l'enseignant.

Il est indéniable que l'éducation morale, qu'elle soit d'inspiration religieuse ou laïque, est en train de s'enliser de plus en plus dans une impasse pédagogique qui commence à incommoder tout le monde. Mais la réponse au problème de l'absentéisme croissant ne saurait être uniforme pour toute la durée du secondaire. On aurait

tort de ne considérer que le taux global de 24% d'absentéisme que les statistiques du Ministère de l'Education Nationale indiquent ces dernières années pour l'enseignement secondaire public. L'analyse gagne à être plus nuancée.

En effet, il convient de distinguer trois blocs didactiques réclamant chacun une solution spécifique:

- a) le bloc 7e, 6e et 5e (avec 5% d'absentéisme) correspondant à la fin de la scolarité obligatoire; c'est le bloc de la scolarité obligatoire que vise la proposition d'amendement législatif annexée;
- b) le bloc 4e et 3e (avec 26% d'absentéisme) que le secondaire a encore en commun avec le moyen; ici, la solution adéquate pourrait être une série de branches à option avec obligation d'en choisir une, c.-à-d. les "Wahlpflichtfächer" que notre Groupe de Travail ministériel a suggérés le 14 février 1979 au Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale;
- c) le bloc 2e et 1re (avec 66% d'absentéisme).

Pour ce qui est de ce dernier bloc, rappelons que la raison d'être d'un cours d'instruction religieuse ou de morale laïque dans une classe terminale spécialisée préparant aux études universitaires était fortement contestée dès 1968 - entre autres par le soussigné. Après le vote de la loi du 6 février 1975 portant la majorité civile de 21 à 18 ans, l'éducation morale est devenue un anachronisme dans les classes terminales fréquentées par des étudiants adultes. Pour combler les deux leçons d'instruction religieuse et de morale laïque en classe de 2e et de 1re, les professeurs de philosophie ont déjà élaboré des projets très concrets qui peuvent démarrer dès l'année scolaire 1980-81, si le ministre responsable donne le feu vert à temps.

Nous espérons que Fernand Boden ne tardera pas à modifier les horaires et programmes des deux classes terminales du secondaire en prenant courageusement l'initiative de règlements grand-ducaux et d'arrêtés ministériels qui suffisent pour mettre fin à l'agonie d'une vache sacrée rongée aux trois quarts par la gangrène, et qu'à ce propos, il montrera plus de fermeté que son collègue Jean Dupong dont le bon sens avait fini par capituler devant l'obstination mal avisée du clergé catholique. L'assainissement de la situation intenable des lres est en tout cas plus important et autrement urgent qu'un éventuel ajustement du calendrier des vacances scolaires.

Roland HOLZ, secrétaire du
GROUPE DE TRAVAIL MINISTE-
RIEL POUR LA MORALE LAIQUE

STATISTIQUES

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE PUBLIC

EVOLUTION DU POURCENTAGE DES ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE PUBLIC DISPENSES DE LA FREQUENTATION DU COURS D'INSTRUCTION RELIGIEUSE ET DU COURS DE MORALE LAIQUE (3e POSSIBILITE PREVUE PAR L'ARTICLE 48 DE LA LOI DU 10 MAI 1968 PORTANT REFORME DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE)

A n n é e	Total	7es	6es	5es	4es	3es	2es	1res
1968-69	2%	1%	1%	1%	2%	3%	4%	6%
1969-70	4%	1%	1%	2%	2%	7%	11%	14%
1970-71	8%	1%	1%	2%	8%	13%	24%	34%
1971-72	10%	1%	1%	4%	6%	14%	30%	36%
1972-73	10%	1%	2%	4%	7%	13%	20%	40%
1973-74	10%	1%	1%	3%	6%	10%	25%	38%
1974-75	9%	2%	1%	3%	7%	10%	18%	36%
1975-76	13%	2%	2%	3%	10%	15%	28%	46%
1976-77	pas de données statistiques disponibles au MEN							
1977-78	24%	3%	4%	10%	17%	35%	56%	75%
1978-79	24%	3%	4%	10%	16%	38%	57%	75%

GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG
MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

 PROPOSITION D'AMENDEMENT

Le 20 novembre 1959, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté à l'unanimité la Déclaration des droits de l'enfant. Il résulte des principes 1, 2, 7 et 10 de cette Déclaration qu'un Etat démocratique a le devoir d'offrir à ses futurs citoyens une éducation morale de base dans le cadre de l'école obligatoire - en respectant la liberté de conscience et le droit d'éducation des parents et en adoptant une attitude de neutralité bienveillante envers toute communauté confessionnelle ou philosophique désireuse de collaborer à une éducation démocratique dans l'esprit de la Déclaration des droits de l'enfant.

C'est dans cet ordre d'idées que le soussigné propose de refondre les articles 48 et 49 de la loi du 10 mai 1968 portant réforme de l'enseignement secondaire et de les remplacer par la formulation suivante, plus explicite et traduisant probablement mieux les intentions du législateur de 1968:

"Art. 48 - Le programme de l'enseignement secondaire classique (moderne) porte sur les matières suivantes: l'éducation morale, l'instruction civique, la langue et la littérature luxembourgeoises, la langue et la littérature françaises, la langue et la littérature allemandes, ...

Des règlements grand-ducaux détermineront..."

"Art. 49 - Conformément aux principes de la Déclaration des droits de l'enfant adoptée le 20 novembre 1959 par l'Assemblée générale des Nations Unies, le cours d'éducation morale est censé garantir la formation de citoyens conscients de leurs responsabilités et respectueux des droits et convictions d'autrui dans une société démocratique et pluraliste, et l'information des élèves sur les problèmes à incidence morale qui se posent dans la vie individuelle et sociale.

Le cours d'éducation morale est enseigné soit d'après un programme laïque, indépendant de toute confession et de tout système de pensée préalablement établis, soit d'après un programme à caractère plus spécifiquement religieux ou idéologique proposé par une communauté confessionnelle ou philosophique, à condition que les programmes d'enseignement présentés se conforment explicitement aux buts éducatifs définis à l'alinéa premier.

La personne investie du droit d'éducation de l'élève indique par écrit à la direction de l'établissement scolaire son choix parmi les divers programmes d'éducation morale offerts par le Ministère de l'Education Nationale.

Est dispensé d'assister aux leçons d'éducation morale l'élève pour lequel la personne investie du droit d'éducation déclare par écrit qu'elle entend remplir son devoir d'éducation en veillant elle-même à une formation et une information morales suivant un programme éducatif conforme aux principes de la Déclaration des droits de l'enfant. Cette information écrite est à adresser au titulaire du cours si la dispense porte seulement sur une série de leçons consacrées à un sujet déterminé du programme; au Directeur de l'établissement scolaire si la dispense comprend un trimestre; au Ministre de l'Education Nationale si la dispense s'étend sur toute une année scolaire."

Cette nouvelle conception est à étendre du secondaire aux autres ordres d'enseignement par voie législative.

Luxembourg, le 29 février 1980

Roland HOLZ, secrétaire du
GROUPE DE TRAVAIL MINISTÈRE
RIEL POUR LA MORALE LAIQUE

Luxembourg, le 14 février 1979

Monsieur Guy Linster
Secrétaire d'Etat à
l'Education Nationale

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Lors de leur séance du 13 février 1979, les membres du Groupe de Travail pour la Morale Laïque ont analysé la situation qui se présente dans l'enseignement dix ans après la vote de l'article 48 de la loi du 10 mai 1968. Ils constatent des effets qui n'étaient sans doute ni voulus ni prévus par le législateur: surtout dans les classes supérieures, la "troisième possibilité" prend des dimensions abusives n'ayant plus grand-chose à voir avec le respect de la liberté de conscience qui a guidé le législateur en 1968. En outre, la loi du 6 février 1975 portant la majorité civile à 18 ans, apporte un élément nouveau au problème.

Comme il ne paraît guère possible de modifier la législation à brève échéance, notre Groupe de Travail propose pour l'immédiat la solution suivante, qui présente l'avantage de pouvoir être introduite par simple règlement grand-ducal dès l'année scolaire 1979-80:

Le parallélisme des trois possibilités (IR, ML, dispense) prévu par l'article 48 de la loi du 10 mai 1968 serait maintenu jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire, et cela d'après des programmes (respectivement d'instruction religieuse et de morale laïque) harmonisés pour les différents ordres de l'enseignement postprimaire. A partir de la 10e année d'études, c.-à-d. dans le cycle supérieur de l'enseignement postprimaire, il n'y aurait plus ni IR ni ML ni dispense; par contre, sur la base de l'article 49 de la loi du 10 mai 1968, les horaires et programmes offriraient un choix de cours du type "Wahlpflichtfächer" à ceux des élèves qui poursuivent leurs études au-delà de la scolarité obligatoire.

Notre proposition possède une logique interne qui apparaît peut-être plus clairement en ce moment qu'en 1968. En effet, considérer une éducation morale de tendance religieuse ou laïque comme un élément indispensable des horaires du cycle supérieur de l'enseignement postprimaire, ce serait admettre implicitement que les jeunes ne poursuivant pas leurs études au-delà de la scolarité obligatoire sont priés d'office par l'Etat de cet enseignement moral ou religieux à partir de 16 ans. Il nous semble plus logique de considérer les cycles supérieurs de l'enseignement postprimaire comme des études de spécialisation où l'enseignement de l'instruction religieuse et morale ou de la morale laïque est aussi peu indispensable qu'aux Cours Universitaires.

Outre sa logique interne, la nouvelle organisation des horaires et programmes que nous préconisons aurait plusieurs effets secondaires bénéfiques:

- Elle mettrait fin, en grande partie, aux ennuis que la "troisième possibilité" cause aux directions de nos écoles des points de vue administration, surveillance, discipline et responsabilité civile - en dehors de toute considération idéologique.
- Elle éviterait le risque très réel qu'il y a pour les enseignants de l'instruction religieuse et de la morale laïque de se retrouver avec un cadre incomplet au beau milieu de l'année scolaire du fait que, dans les classes supérieures, les élèves inscrits dans leur cours au début de l'année par la personne investie du droit d'éducation désertent ce même cours au moment où ils atteignent la majorité légale à l'âge de 18 ans - possibilité d'ailleurs formellement admise dans votre circulaire du 3 mars 1976.
- Elle mettrait fin à un gaspillage pédagogique qui est particulièrement déplorable à un moment où un grand nombre d'aspirants-professeurs attendent une nomination; en effet, les leçons correspondant à la "troisième possibilité" représentent une perte de plusieurs cadres, et les nouveaux cours ("Wahlpflichtfächer") envisagés dans notre proposition offriraient des débouchés intéressants à toute une série de jeunes enseignants.

Nous pensons que notre proposition est une solution de bon sens, susceptible de rallier aussi nos collègues enseignant l'instruction religieuse et les directeurs d'école, quelles que soient par ailleurs leurs convictions religieuses ou politiques. Voilà pourquoi nous aimerions examiner et discuter avec vous, dans les meilleurs délais, les propositions esquissées plus haut.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'Etat, l'assurance de notre considération parfaite.

Pour le GROUPE DE TRAVAIL POUR LA MORALE LAIQUE
Frank FEITLER, responsable

NDLR: UN RESPONSABLE DE L'INSTRUCTION RELIGIEUSE NOUS A PROMIS
UNE PRISE DE POSITION QUE NOUS NOUS HATERONS DE PUBLIER
AU BULLETIN 80/2

M. Boden, Ministre de l'Education nationale.

Erlaabt mer dann e Wuert ze soen iwwert d'Abolition vun der drëtter Méiglechkeet, déi och vun enger Rei vun Députéierten hei opgeworf gin as.

D'Statistiken weisen eis, dass d'Zuel vun dene Kanner, déi Gebrauch maachen vun der drëtter Méiglechkeet, déi duerch d'Gesetz vum 10. Mee 1968 agefuert gin as, ëmmer méi grouss gët an dass se Proportionen unhëllt, déi een nodénklech stëmmen.

Ech wëll jhust e puer Zuelen nennen:

1968/1969 hun 5.937 Kanner de Religionsunterrecht suivéiert; d'Morale laïque 858 Kanner an déi drëtt Méiglechkeet, 137 Kanner.

1978/1979 hu 6.073 Kanner fir de Religionsunterrecht optéiert, 624 fir d'Morale laïque an 1.861 fir déi drëtt Méiglechkeet.

Wann een d'Klasse kuckt, da gesäit een, dass besonnesch op den ieweschte Klassen 70 Prozent a méi vun der drëtter Méiglechkeet Gebrauch maachen. Ech fannen, dass dat lues a lues en Abus gët, dass déi Chiffren ee mussen nodénklech stëmmen an dass ee muss Diskussions iwwert déi drëtt Méiglechkeet opmaachen. Ech deelen net d'Objektionen vum honorablen Députéierte Gremling, dee seet d'Verschwanen vun der drëtter Méiglechkeet wir net vereinbar mam Artikel 20 vun der Verfassung, well och wann déi drëtt Méiglechkeet géng ofgeschafft gin, d'Elève ëmmer nach d'Méiglechkeet hun téschent dem Religionsunterrecht an der Morale laïque. Da sin also net „contraints de concourir d'une manière quelconque aux actes et aux cérémonies d'un culte“.

M. Berg (OSL). A wann et Speck a Schwéngfleesch as?

M. Boden, Ministre de l'Education nationale. Ech muss soen, ech hun zevill eng héich Menung vun dem Religionsunterrecht an och virun allem virun der Morale laïque, fir ze mengen, dass et Speck a Schwéngfleesch wir.

Mme Schmit (OSL). A wann ëmmer méi Leit bei déi drëtt Méiglechkeet gin?

M. Boden, Ministre de l'Education nationale. Ech soen direkt, de Minister kann net déi drëtt Méiglechkeet ofschafen. Et si gesetzlech Moosnamen, déi do musse géinnert gin. D'Chamber as souverän fir iwwert d'Ofschaffung vun der drëtter Méiglechkeet ze befanen an dat wäerd och op den Dësch vun dësem Haus kommen. Da ka jiddereen séng Menung dozou soen. An den Interventiounen zum Débat budgétaire vun dësem Département hu mer jo gemierkt, dass d'Menungen an dier Hinsicht ganz wäit auserne gin.

Déclaration des droits de l'enfant

PRINCIPE 6

L'enfant, pour l'épanouissement harmonieux de sa personnalité, a besoin d'amour et de compréhension. Il doit, autant que possible, grandir sous la sauvegarde et sous la responsabilité de ses parents et, en tout état de cause, dans une atmosphère d'affection et de sécurité morale et matérielle; l'enfant en bas âge ne doit pas, sauf circonstances exceptionnelles, être séparé de sa mère. La société et les pouvoirs publics ont le devoir de prendre un soin particulier des enfants sans famille ou de ceux qui n'ont pas de moyens d'existence suffisants. Il est souhaitable que soient accordées aux familles nombreuses des allocations de l'Etat ou autres pour l'entretien des enfants.

PRINCIPE 7

L'enfant a droit à une éducation qui doit être gratuite et obligatoire au moins aux niveaux élémentaires. Il doit bénéficier d'une éducation qui contribue à sa culture générale et lui permette, dans des conditions d'égalité de chances, de développer ses facultés, son jugement personnel et son sens des responsabilités morales et sociales, et de devenir un membre utile de la société.

L'intérêt supérieur de l'enfant doit être le guide de ceux qui ont la responsabilité de son éducation et de son orientation; cette responsabilité incombe en priorité à ses parents.

L'enfant doit avoir toutes possibilités de se livrer à des jeux et à des activités récréatives, qui doivent être orientés vers les fins visées par l'éducation; la société et les pouvoirs publics doivent s'efforcer de favoriser la jouissance de ce droit.

PRINCIPE 10

L'enfant doit être protégé contre les pratiques qui peuvent pousser à la discrimination raciale, à la discrimination religieuse ou à toute autre forme de discrimination. Il doit être élevé dans un esprit de compréhension, de tolérance, d'amitié entre les peuples, de paix et de fraternité universelle, et dans le sentiment qu'il lui appartient de consacrer son énergie et ses talents au service de ses semblables.

MEDER IN DOSEN*

Sich selbst verdauen, sich selbst hinterlassen: - Autobiographischer Vollgenuss - und schriftstellerische Klugscheisserei.. - und rhetorische Masturbation - und Grauen vor dem elenden Fortschrittsglauben!

(IN KLEINEN DOSEN v. Cornel Meder, Nr. 135)

Was gibt es heute schon in kleinen Dosen? Tomatenmark, Bärenmarke und, nicht zu vergessen, Cornel Meders Sammlung von Kommentaren, Aphorismen, Maximen und Reflexionen, die er unter dem Titel "In kleinen Dosen" kürzlich herausgab, und von denen er der APESS freundlicherweise ein "Besprechungsexemplar" zukommen liess. Warum aber nenne ich Meders Aphorismen in einem Atemzug mit Tomatenmark und Büchsenmilch? Wo ist hier das tertium comparationis?

Nun, heisst denn Büchsenmilch nicht eigentlich richtig *K o n d e n s m i l c h*? Und steht auf den Tomatenmarkbüchsen nicht "*Doppio c o n c e n t r a t o d i p o m o d o r o*"? Und hat Meder seine "glossierten Bemerkungen" heute, 1980, (also mehrere Jahre nach dem eigentlichen Anlass ihrer Entstehung) nicht gerade deshalb noch einmal veröffentlicht, weil er sie für literarisch wertvoll, also für Dichtung hält? Dichtung aber, so sagt Wolfgang Kayser, sei eine "stilhafte Sprachgestaltung, durch die eine geistige Welt von grosser *D i c h t i g k e i t* ... geschaffen wird." Und Johannes Pfeiffer äussert sich ähnlich, wenn er Dichtung definiert als "sinnbildliche *S e i n s v e r d i c h t u n g* im Medium gestaltender

* Cet article sort du cadre des préoccupations pédagogiques et syndicales proprement dites qui font normalement l'objet du contenu de notre bulletin. Mais Monsieur Cornel Meder a eu l'amabilité d'envoyer au Bureau de l'APESS un exemplaire de ses "Discours" ainsi que son recueil de maximes et de réflexions "In kleinen Dosen", avec l'indication d'en faire la critique. Nous avons donc chargé Monsieur Nico Thewes de ce travail.

Sprache". Die kleinen Dosen scheinen es also in sich zu haben: Kondensierung, Konzentration, Verdichtung! Wer aber Meders Sammlung nach Wahrheit und Weisheit in konzentrierter Form durchblättert, wird enttäuscht. Seite für Seite sieht man sich von einem redseligen Wortschwall überschüttet, dem Knappheit und Prägnanz wirklich fremd zu sein scheinen. Eines der auffälligsten Stilmittel ist ein aus unkontrollierter Wiederholungssucht geborener Zwitter aus Anapher und Klimax mit notorischem Unvermögen zur Steigerung oder Pointierung.

Ich zitiere: "... Anrennen g e g e n Vorurteilsreserven, g e g e n Ranküneballungen, g e g e n Drohmechanismen, g e g e n Eng- und Hartherzigkeit, g e g e n demagogisches Kriegsgeschrei..." (Nr. 16);

"... Aufzeigen a l l e r Schwächen, a l l e r Ungerechtigkeiten, a l l e r Miseren ..." (Nr. 18);

"... dem e h e r konformistischen, e h e r oberflächlichen, e h e r hausbackenen Familienverband..." (Nr. 88);

"... Verweis auf die unvergängliche D u m m h e i t, auf die vielfältige D u m m h e i t, auf die unterdrückende D u m m h e i t, auf die D u m m h e i t als permanente Bedrohung." (Nr. 3).

Ähnliche Wortkaskaden finden sich in Nr. 7, 20, 65, 68, 82 Manchmal verheddert sich Meder in seinen Wiederholungen wie in einem verhexten Dominospiel:

" - das Anrücken an eine W i r k l i c h k e i t, die es gibt oder die es nicht gibt? eine w i r k l i c h e L i e b e zu einer Welt, die eigentlich weder w i r k l i c h noch l i e b e n s w e r t sein soll? ein l i e b e volles Vorrücken von W i r k l i c h k e i t e n ? eine verrückte L i e b e s e r k l ä r u n g an ein u n w i r k l i c h e s V e r f r e m d u n g s v e r h ä l t n i s ? ? ? " (Nr. 47).

In Wahrheit könnten solche Stilmittel, mit Besonnenheit angewandt, den eigentlichen Reiz eines Werkes erhöhen; aber bei Meder wirken sie fast immer aufdringlich wie z.B. folgende Alliterationenhäufungen: "... gelbe Krähen mit roten Schnäbeln, sie knurren schwarze Schnulzen in schläfrige Schaubudensch a f s s c h l i t z = ä u g i g k e i t e n ..." (Nr. 62) oder "... winterliches Warten - und - wie wise Waisen wimmern wir wunde Worte - und wankelmütiges Wahnwinseln in wüstem Wald - ..." (Nr. 29). Welaga nū, waltant got! Wie weh wird Wagners Walküren da wohl in Walhalla!

Man kann fast sicher sein: im Zweifelsfall entscheidet sich Meder eher für drei nichtssagende bombastische Formeln als für eine einzige von schlagender Kürze. Bekenntnishaft wirkt daher auch ein Satz aus der Reflexion Nr. 47: Ich "frage mich immer nur, was der Terminus von der "Genauigkeit" eigentlich soll." Eingeständenermassen handelt es sich also bei Meders Aphorismensammlung um stilistische Schaumschlägerei, bei welcher der zugrundeliegende Gedanke zwangsläufig in einem Wirbel von grell schillernden Seifenblasen ertränkt wird. Verstehe da, wer verstehen mag, wenn man gleich zu Beginn einer "Reflexion" Ungereimtes zu lesen kriegt wie in Nr. 26: "Lass dich anschauen, o mein Wuscheliger! So total also hat dich das glossistische Wässerchen des guten Onkelchens erwischt?!?" Für wen schreibt Meder eigentlich? Wahrscheinlich nicht einmal für Insider, denn man wundert sich schon gar nicht mehr, dass sogar sein Freund Guy Wagner im Vorwort seine Verärgerung darüber zugibt, "wenn wieder eine Deiner Glossen völlig verschlüsselt war, hermetisch abgeschlossen gegen jede unmittelbare Offenbarung, wer denn eigentlich gemeint sei." Man kann es Guy Wagner nachfühlen. Für das, was uns in diesen Texten an stilistischer Klarheit vorenthalten wird, gibt es inhaltlich kaum einen Ersatz. Man fühlt sich zuweilen angewidert von der gequälten Witzigkeit, die eine Reihe dieser Reflexionen überwuchert. Hier einige Beispiele: "... Historikergenerationen... von denen einige Vertreter genau so viel Geschichtssinn haben wie die Tante meiner Grossmutter, wie das Eichhörnchen im Kuckucksnest." (Nr. 4);

"... gelähmte Popänzchen, erblindete Laureatuli, kastrierte Götzlein..." (Nr. 14);

"... und die hundert Hunde, die genarrten, ... sie trotten mit hängenden Kopfschwänzen und mit schlappen Schwanzköpfen ins Dorf ihres Herrn, des Herrn Oberhund zurück..." (Nr. 23). Sehr selten nur begegnet man einer von allem Schnickschnack geläuterten Formel, die einfach und treffend sagt, was sie meint, wie z.B. Nr. 22: "Mit der Bitte in der Hand kommst du nirgends hin!" Aber beim letzten Wort hätte hier sofort jemand Meder die Feder aus der Hand reißen müssen, denn gleich darauf legt er wieder los mit schwulstigem metaphorischem Wortgerassel, acht Zeilen lang!

Während man also meist vergeblich nach einer klaren Aussage in den "kleinen Dosen" stochert, lassen vereinzelte scharf gepfefferte

Häppchen an Deutlichkeit nichts zu wünschen übrig, unter ihnen
 Peinlichkeiten wie diese: "Mein Geschlecht ist mein Messer, dachte
 die Künstlerin, und in dieses Messer werden viele Kritiker rennen -
 Kunstkritiker, Zeitkritiker - schwanzgewordener Esprit -
 harakirisüchtige Schwengelei - blutiges Hammelfleisch." (Nr. 77).
 Büchsenfleisch in kleinen Dosen!

Peinlich in einem andern Sinn wiederum der folgende Einfall:
 "Werde wer, sagte sich der fliegende Nick von Jickesdorf! Und er
 ward: - Schriftsteller! Und er schrieb (Erzählungen, Aphorismen,
 Leitartikel, Gedichtlein, Dissertationen, Romane, Gesammelte Werke,
 Nobelpreise...), und seine Nachbarinnen... sagten: Unverbesser=
 licher Junge!" (Nr. 134). Wen mag Meder wohl damit gemeint haben?

Vollends befremdlich mutet den Leser zuerst an, was unter Nr. 6
 steht: "In Schweiss gebadet kann ich mir die dichtenden Damen mit
 den klingenden Namen einfach nicht vorstellen: - die Anise, die
 Annette, die Blancpain, die Berger, die zwei von A und B... la
 poétesse-mère contre la poétesse-fille, verbaler Generationskonflikt,
 vertuschte Eifersuchtsstory, und das Gedicht wird zum Bumerang
 (Noch ein B!), und Rosen fallen in vergiftete Brunnen (ein B, also
 noch eins! Lauter Bébés!)" . Blättert man dann hilfesuchend im
 Anhang, so stutzt man über den zynischen Kommentar zu diesem
 Abschnitt: "Der Autor ist sowohl mit Anise Koltz (geborene
 Blanpain) als auch mit Anne Berger befreundet und hat 1978 von
 beiden ein Gedichtbändchen in der Serie MOL herausgegeben." Ist
 das nicht der Gipfel der Eitelkeit? Soll doch wohl heissen: Ich,
 Cornel Meder, kann es mir ruhig erlauben, mich in der Öffentlich=
 keit über meine dichtenden Freundinnen lustig zu machen! Zeugt so
 etwas nicht von einer eher kleinen Gesinnung? Aber eben: "Die
 kleinsten Unteroffiziere sind die stolzesten", sagt der Aphoris=
 mendichter Lichtenberg. Lichtenberg starb im Jahre 1799. Meder
 aber lebt. Und somit werden wir mit ihm wohl noch einiges erleben.
 Denn so wie wir Meder kennen, ist er einer von denen, die nicht
 leben können, ohne zu schreiben. Was ihm an Geistesblitzen und
 -gewittern in den Kopf kommt, hält er restlos für wert, veröffent=
 licht zu werden. Schuld daran tragen natürlich auch seine Freunde,
 die den Mut zur Kritik nicht aufbringen.

Zugeben: mal hier, mal dort mag ein vernünftiger Gedanke über
 das allgemeine Ideengestrüpp herausragen; aber wenn man als Leser

danach suchen muss wie nach der Nadel im Heuhaufen, dann macht Lesen kein Vergnügen mehr. Ich verstehe nicht, wie Guy Wagner schreiben kann, er habe Meders "kleine Texte immer wieder" gelesen. Oder hat er sie vielleicht immer wieder lesen müssen?

Ich würde mich gerne durch eine fachgerechte Interpretation (ein Werk interpretieren heisst beweisen, dass es ein Kunstwerk ist) belehren lassen, dass Meder hier Dichterisches geleistet hat; dazu dürfen aber keine Unverbindlichkeiten herhalten, wie sie in Guy Wagners Vorwort zu finden sind: "Ich wusste, da liesse sich was sagen, aber ich konnte nicht." Um sich bewusst zu werden, welches das schriftstellerische Niveau von Meders Texten eigentlich ist, braucht man ihn nur vor dem Hintergrund der übrigen Schriftstellerbegabungen in unserem Lande zu betrachten. Vergleicht man seine geschwollenen Phrasen z.B. mit Guy Rewenigs kraftvoller, gestochen scharfer Sprache oder mit dem schmucklosen Stil Pol Greischs, der ganz einfach dem Volk aufs Maul schaut und gerade durch seinen gewandten Umgang mit anspruchslosem Luxemburgisch beweist, dass man auch ohne grelle stilistische Effekte die herrlichsten Wirkungen erzielen kann, so erkennt man den zweifelhaften Wert von diesem Werk Meders. Hier wird der Leser durch ein Gruselkabinett von abstrusen Formeln und die Sprache als Kommunikationsmittel ad absurdum geführt. Ist das überhaupt noch Dienst an der Sprache? Und hat derjenige, der so ein Buch kauft, überhaupt noch ein sprachliches Werk und nicht bestenfalls Papier mit Druckerschwärze in der Hand? Für mich jedenfalls ist das, was Meder hier zusammengetragen hat, nur wortreiches Gerede, Blech! Hätte da der Titel nicht besser gleich geheissen: "In kleinen Blechbüchsen"? Doch welcher Verlag würde sich bereit finden, für Meders verkorkste Hermetik gleich den Büchsenöffner mitzuliefern?

ON N'APPREND PLUS
L'HISTOIRE A VOS ENFANTS!

L'ETRANGER:

Les mots, les concepts, les idées de l'histoire sont-ils les mêmes dans toutes les langues ? Les mots, les concepts, les idées de l'histoire sont-ils les mêmes dans toutes les langues ?

L'histoire est-elle la même dans toutes les langues ? Les mots, les concepts, les idées de l'histoire sont-ils les mêmes dans toutes les langues ?

PARALLELES ET

DIFFERENCES

Les mots, les concepts, les idées de l'histoire sont-ils les mêmes dans toutes les langues ? Les mots, les concepts, les idées de l'histoire sont-ils les mêmes dans toutes les langues ?

L'histoire est-elle la même dans toutes les langues ? Les mots, les concepts, les idées de l'histoire sont-ils les mêmes dans toutes les langues ?

ON N'APPREND PLUS

L'HISTOIRE A VOS ENFANTS !

par Alain Decaux
de l'Académie française

Il faut que chacun le sache : en France, l'enseignement de l'histoire se meurt. Délibérément, on est en train de le tuer. Délibérément, on a choisi de laisser nos enfants dans l'ignorance de leur passé. De la suite des siècles, déjà, ils n'ont plus qu'une appréhension fragmentaire, puisée au hasard des rares leçons qui survivent dans leur mémoire, de films en costumes, d'émissions de télévision, voire de bandes dessinées. Une vue d'ensemble ? Les programmes l'ont rendue impossible. L'histoire des générations, cette aventure inouïe qui est celle des hommes, ce roman violent et tendre, tissé d'héroïsme et de larmes, d'espoirs et de haines, de crimes et d'amour, qui est celui de la France, les programmes d'aujourd'hui en interdisent l'accès à nos enfants.

On me dira que l'on évoque les grands courants, les moments primordiaux, les idées essentielles. Peut-être, en théorie. Mais croit-on que l'on peut s'adresser à des lycéens de treize ans comme aux auditeurs du Collège de France ?

Lisez cet extrait des instructions aux professeurs pour la classe de cinquième : « *Dans le même esprit et aux mêmes fins qu'en sixième, les professeurs procéderont à quelques coupes dans l'histoire générale, afin de suivre une évolution des origines à nos jours.* »

Lisez encore ces commentaires officiels de l'inspection générale, destinés aux classes de sixième et de cinquième, sur l'initiation économique dont on a chargé le professeur d'histoire. Cette initiation consiste — je cite — en une « *acquisition de concepts de façon spiralaire* ».

Pour réaliser l'ensemble du programme de sixième, dont *l'Iliade* et *l'Odyssée* ont disparu, et la naissance de Rome, et la guerre des Gaules, il suffit de « *fixer des niveaux d'objectifs compatibles avec les possibilités des élèves* ».

Dans cette perspective, que reste-t-il de l'enseignement de l'histoire, sinon quelques exemples choisis par le professeur, sans qu'il soit prescrit à celui-ci de recomposer la trame et la continuité de notre passé ? Qui voudra-t-on convaincre que l'on fera comprendre et assimiler, à un enfant de treize ans, en une seule année, à raison d'une heure par semaine, toute l'histoire depuis le *XVI^e siècle jusqu'en 1914* ? Telles sont pourtant les contraintes incroyables que fixent, dès cette année, les nouveaux programmes de la classe de quatrième.

Pour bien affirmer le mépris officiel dans lequel certains milieux tiennent l'histoire, on a décrété que celle-ci, en terminale, serait matière à option. Qui pourrait ignorer que la quasi-unanimité des

élèves, répugnant à l'héroïsme, laissera fatalement de côté une matière qu'elle n'est pas obligée d'étudier? (...)

Depuis dix ans, le mot *histoire*, dans les programmes des classes élémentaires, est devenu un mot honteux. Cherchez bien : pas plus que le mot *géographie*, vous ne le trouverez cité dans les instructions ministérielles. L'histoire est désormais incorporée à l'ensemble des « *activités d'éveil à dominante intellectuelle* ». Coincée entre la biologie et les initiations physico-technologiques, elle est laissée à la discrétion des maîtres.

Le quart des instituteurs ne l'enseigne plus. La moitié presque pas. Plus grave : alors que 70% des instituteurs de plus de quarante-cinq ans lui consacrent une leçon par semaine, 63% de ceux de moins de vingt-cinq ans ne le font pas. Rien de plus clair : dans une génération, l'histoire aura totalement disparu de l'école primaire. Avec le consentement du ministère et de ses représentants, affirmait en juillet 1979 M. Jean Peyrot, président de l'Association des professeurs d'histoire et de géographie, « *certains inspecteurs iraient même jusqu'à sanctionner les institutions qui, ne pratiquant pas l'éveil, enseignent encore l'histoire et la géographie* ».

Partout, on signale l'échec du « vécu ». Après dix ans de réforme du primaire, les cabinets ministériels reconnaissent que le bilan est décevant. Ils devraient dire : alarmant. Les professeurs d'histoire de sixième le savent bien. La majorité, pour ne pas dire la totalité des enfants qui leur viennent du primaire n'a aucun repère chronologique, aucune conscience du temps. Ils ne peuvent citer aucun personnage historique, pas même Jeanne d'Arc. Certes, nous avons, nous, grandi à la rumeur de trop de batailles, de trop de personnages, de collections surabondantes de constitutions et de gouvernements. Fallait-il, après cela, tomber dans l'excès contraire ? Aujourd'hui, il ne reste que le vide.

C'est encore M. Jean Peyrot qui dit l'essentiel : « *Il a été de bon ton de dauber sur les grands personnages historiques. Mais mieux vaut Vercingétorix, Saint Louis ou Martin Luther King que Goldorak ou Superman qui ont envahi l'esprit de nos enfants parce que les premiers avaient disparu* » (...)

Dans le secondaire, il faut au moins doubler les horaires. Il faut revenir à la chronologie. Comment demander aux enfants de réfléchir sur des bases qu'on leur refuse ? Il faut mettre fin à l'émiettement des connaissances.

En supprimant les méthodes propres à l'enseignement de l'histoire, dans le moment même où l'on demande toutes les disciplines littéraires, on laisse le champ libre à tous les totalitarismes intellectuels.

Refuser l'étude des faits, repousser celle de leur enchaînement, ignorer la critique des textes et des récits, dénier aux mots une épaisseur historique, c'est se soumettre à un destin qui aura perdu son identité. Laissera-t-on mourir cette identité ? Sans passé, notre société n'a pas d'avenir.

NOTE DE LA REDACTION

M. Charles M. Ternes, président de l'ALEH (Association luxembourgeoise des Enseignants d'Histoire) a promis de publier au prochain numéro du Bulletin "un texte concernant l'ALEH et les problèmes de l'enseignement de l'histoire au Grand-Duché". Nous en remercions le Comité de l'ALEH et son président.

France, ton histoire fout le camp !

Des historiens enragent ; des hommes politiques se fâchent. En dépit de bonnes intentions, la réforme de l'enseignement a rendu de l'histoire incohérente.

« **L**ouis XVI est mort d'un coup de bale » [sic]. « Né au XVI^e siècle à Adagio, Napoléon a épousé Joséphine puis Anne d'Autriche », « L'ère chrétienne commence 2 000 ans avant J.-C. », tandis que « Gulliver invente l'imprimerie » ! Ces perles. *Le Point* les a recueillies, la semaine dernière, en posant des questions à des élèves de lycées parisiens (voir encadré). Elles semblent justifier les alarmes de tous ceux, nombreux, qui, depuis quelques mois, proclament : « France, ton histoire fout le camp ! » (...)

Une gerbe de principes généreux et généraux préside pourtant à la réforme des programmes d'histoire. L'inspection générale affirme l'avoir concoctée avec, en tête, une triple préoccupation : ne pas former des spécialistes (on s'en doute !), mais aider les élèves à mieux comprendre le temps présent, en mettant l'accent sur des événements qui, comme le développement de l'islam, pèsent sur l'époque contemporaine. Tenir compte des différences de niveau qu'entraînent les classes hétérogènes du collège unique. Elargir le champ des connaissances en l'ouvrant à l'économie et à l'éducation civique. Ceux qui se sont enlisés dans les méandres de la guerre de Cent Ans pourraient applaudir des deux mains, si l'enfer n'était pavé de bonnes intentions. Qu'on en juge.

A trop vouloir élaguer, on a mutilé. Des coupes sombres, en sixième, ont jeté aux oubliettes les conquêtes romaines en Méditerranée et la Grèce d'Homère. Athènes au V^e siècle avant notre ère ou l'Empire romain au II^e siècle font figure de rescapés. En cinquième, Jeanne d'Arc est gommée et nos rois ne guerroyent plus avec entrain. Certains manuels se sont mis de la partie qui, sous prétexte que la thématique s'est substituée à la chronologie, n'hésitent plus à présenter François I^{er} avant les Croisés. A moins que, par excès de zèle, ils ne consacrent, en quatrième, deux pages aux effets du tourisme illustrés par le Club Méditerranée et évacuent, en onze lignes, la régence du duc d'Orléans et le règne de Louis XV. Comble de l'ironie : alors que les programmes englobent désormais l'économie et l'éducation civique, les « profs » d'histoire-géographie ne bénéficient plus, en sixième et en cinquième, que de trois heures hebdomadaires au lieu de trois heures et demie jadis.

Au professeur, face à des gamins que l'histoire en rondelles desséchées ennuie, de jongler avec ces aberrations. Et de remettre, autant que faire se peut, idées et dates à leur place. Beaucoup le font avec conscience... du moins lorsqu'ils y sont préparés. Ce n'est pas toujours le cas, comme en témoigne une enquête publiée, en mars 1978, par la revue *Historiens et géographes*. Selon cette étude, réalisée dans le département du Rhône, 35 % des enseignants d'histoire, dans les collèges sondés, ont une licence appropriée ; 25 % n'ont que le bac et le reste a obtenu des diplômes universitaires

dans d'autres disciplines. Un échantillon qui vaut, sans doute, à l'échelle nationale. De plus en plus souvent, en effet, des instituteurs promus enseignants dans le secondaire. Certains n'ont jamais reçu la moindre formation en histoire avant de l'enseigner.

Tant de maladresses accumulées étonnent, finalement. Et certains flairent, aujourd'hui, un sabotage délibéré de l'enseignement de l'histoire. Ainsi Michel Debré, qui déclare sans ambages : « *Ceux qui aspirent à ce qu'il n'y ait plus de France se sont emparés de l'histoire.* » Ainsi des socialistes,

qui accusent « *le capitalisme de spéculer sur l'amnésie et l'inculture historique pour couper les hommes de leurs racines* ». Mais, par-delà les attaques politiques sous-jacentes, les professionnels de l'histoire s'interrogent sur l'avenir du citoyen de demain. Georges Duby, l'an passé, alertait sans succès le chef de l'Etat, auquel il affirmait : « *L'école du citoyen, Monsieur le Président, c'est l'histoire.* » Récemment, avec un soupir d'impuissance, un responsable du ministère de l'Education, reconnaissait : « *On a jeté le bébé avec l'eau du bain.* » ● CATHERINE GUIGON

Les élèves refont l'histoire

Tous des cancren en histoire ? *Le Point* a posé vingt questions simples à deux classes de sixième (10-12 ans) de lycées parisiens. Classe I : homogène, niveau correct. Vingt-quatre élèves dont beaucoup étaient initiés à l'histoire dans le primaire. 72 % de bonnes réponses. Classe II : hétérogène, plutôt faible. Peu d'antécédents historiques. 43 % de bonnes réponses.

Charlemagne, promu à l'occasion « roi de France », reste avant tout l'inventeur de l'école. Jeanne d'Arc meurt bien sur le bûcher, mais tantôt à Rouen, tantôt à Paris, en

province, voire en Angleterre. Elu à l'unanimité « grand écrivain », La Fontaine (comme Louis XIV) peut vivre à sa guise au Moyen Age ou au XVIII^e siècle. Heureusement, un seul élève affirme que la guerre mondiale éclate le 14 juillet 1789. Et, s'il arrive à Napoléon de découvrir l'Amérique, VGE et Carter (« Kartère ») sont salués, sans coup férir, comme les présidents respectifs de la France et des Etats-Unis. Audio-visuel oblige : « Bar », « Marché », Chavendemas », « Miteran » et « Romeni » sont reconnus comme « hommes politiques » par tous. ●

NOTE DE LA REDACTION

A un moment où la Querelle des Anciens et des Modernes risquait de troubler le sommeil des honorables députés (cf. question parlementaire du collègue René Hubsch, p.108), il nous a semblé correct de publier l'article (abrégé) du "Nouvel Observateur" - qui ne plaira pas à tout le monde.

Même si nous nous sentons un peu déçus qu'aucune prise de position ne soit parvenue à la rédaction du Bulletin, nous croyons avoir contribué à lancer un débat public au sujet d'une affaire qui, trop longtemps, n'a osé dire son nom.

L'ENSEIGNEMENT DU FRANCAIS: LA TRADITION L'EMPORTE**Coup de frein**

Mais son cas est un symptôme, parmi d'autres, de la crise que traverse l'enseignement du français dans les collèges et dans les lycées. Officiellement, ladite crise commence en 1967. A l'époque, deux hommes règnent en maîtres sur les bahuts français. Ils ont nom Lagarde et Michard. Leurs manuels de littérature se vendent par centaines de milliers d'exemplaires. C'est archi-classique : morceaux choisis, biographies des auteurs et questions pour explications de texte. On fait ses humanités avec ça. C'est anodin et rassurant : Rabelais y est censuré. On va même jusqu'à couper dans un texte de Rousseau les allusions au « pistil » et aux « étamines » des fleurs. Toute la France potache pense comme Lagarde et Michard. Elle pense bien.

Mais, du côté des professeurs, il y a des remous. Un groupe se crée : l'Association française des Enseignants de français (A.F.E.F.) (1). Ces profs-là dénoncent le tri que fait l'école entre ceux qui ont le langage conforme et ceux qui ne l'ont pas. Un an avant 1968, c'était

plutôt nouveau. « Et puis, le français que nous enseignions était non seulement inadapté aux élèves mais aussi complètement coupé de la recherche », explique Marie-France Azéma, une des quatre secrétaires nationales — femmes et un homme — de l'A.F.E.F. « Elle ignorait complètement la linguistique, le structuralisme, la psychanalyse, la sociocritique, mais elle avait lu Saussure, et elle avait écrit, pour autant, le cours de linguistique générale que nous avons utilisé pendant des années. » Résultat de cela : le manifeste de Charbonnières, en 1968. C'est un bouleversement complet de l'enseignement traditionnel. Finies, les références permanentes à une grammaire académique. On ne peut plus observer le langage, ses « systèmes », ses « registres », ses « situations ». Et on se demande comment tout cela fonctionne. Les élèves ne pourront désormais qu'il n'y a pas qu'une seule langue française mais plusieurs qu'il faut savoir utiliser. Gros coup de frein aussi sur les manuels traditionnels morceaux choisis. Le livre de poche est en pleine expansion. Les élèves vont devoir se procurer pour pas cher des œuvres complètes et prendre enfin le goût de lire.

Les pouvoirs publics semblent suivre. Tout le monde dit qu'il faut réformer l'enseignement en français. Une grande commission est mise à la place, baptisée du nom de son président, l'académicien Pierre Emmanuel. On travaille dans l'enthousiasme. « On a bien cru qu'on engommerait le "Lagarde et Michard" », dit Marie-France Azéma.

Eh bien, c'est raté ! Dix ans plus tard, le Lagarde et Michard » fait toujours les jours gais ni tristes d'une bonne partie des lycéens, Michard est inspecteur général... On a laissé s'entremêler les conclusions de la commission Emmanuel s'ensevelir sous la poussière.

...)
 Finalement, l'Inspection générale va faire — un peu — machine arrière. « Nous avons tiré un coup court — comprenez : les programmes de 1972 qui laissaient une entière liberté au professeur ; puis un coup long : le programme expérimental ; et un coup au but : le programme qui sortira à la fin du mois », explique l'inspecteur général. Bref, on aura des auteurs fortement conseillés, pas imposés vraiment, qu'il vaudra mieux connaître à l'oral du bac...

Il faut que nous ayons les pieds sur terre, continue mon inspecteur ; il faut aller au plus important, au plus nourrissant, au plus formateur. »

Les boulons de la moralité

Seront donc définitivement élus : Voltaire et Rousseau, Balzac et Hugo, Molière et La Fontaine, Montaigne, Pascal, Diderot et Audelaire. Les auteurs du XX^e siècle seront assignés à la responsabilité des professeurs. Ce n'est plus la liberté ; ce n'est pas non plus, finalement, la prison. Avec ce programme, on sent les instructions qui vont sortir, on accueille la nouveauté » mais on « installe chaque être une volonté de cohérence qui guide ses choix et, quand il le faut, ses

refus ».

Il y aurait bien des choses à dire sur l'« éclairage du choix » des élèves au travers des auteurs dits classiques. Roger Fayolle, qui est maître de conférences à l'École normale supérieure de la rue d'Ulm, rappelle, par exemple, que Sainte-Beuve, qui était loin d'être du même bord mais qui avait une bonne réputation de critique, considérait Proudhon comme le « meilleur écrivain de son siècle ». Mais Proudhon n'a jamais eu l'honneur de figurer au Panthéon de notre littérature. Pas plus que Lafargue, Bonnier ou Jaurès. Ou le « Théâtre de la Révolution » de Romain Rolland (...)

C'est diablement idéologique, le français. Ça concourt, disent les textes officiels, à l'« enrichissement affectif, esthétique, intellectuel et moral » du futur citoyen. On commence à resserrer les boulons de la moralité du citoyen en question.

Jean Verrier dirige la revue « le Français aujourd'hui » et assure à Vincennes le recyclage de professeurs en activité. Il explique : « L'enseignement traditionnel permet, dans notre société, un consensus idéologique. Le but, c'est que tout le monde ait les mêmes références. On propose des œuvres qui sont des modèles. Nous, nous disons qu'il faut critiquer ces textes, voir comment ils fonctionnent, de façon que les élèves acquièrent la maîtrise des effets de lecture de tous les textes dont ils sont bombardés. Notre objectif n'est pas de remplacer la lecture de Lamartine par celle du "Nouvel Obs", par exemple. Mais nous savons que nos lycéens liront plus la presse que les romans et qu'aujourd'hui on lit Balzac à travers la bande dessinée ou "Libération". Il faut donc leur apprendre à reconnaître tous ces effets de lecture. Sans donner de normes. Chacun juge ensuite par rapport à lui-même. Évidemment, ça ne va pas dans le sens de la cohésion que toute société réclame... »

GERARD PETITJEAN

QUESTION PARLEMENTAIRE POSEE PAR L'HONORABLE MONSIEUR HUBSCH
A MONSIEUR LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

Monsieur le Ministre,

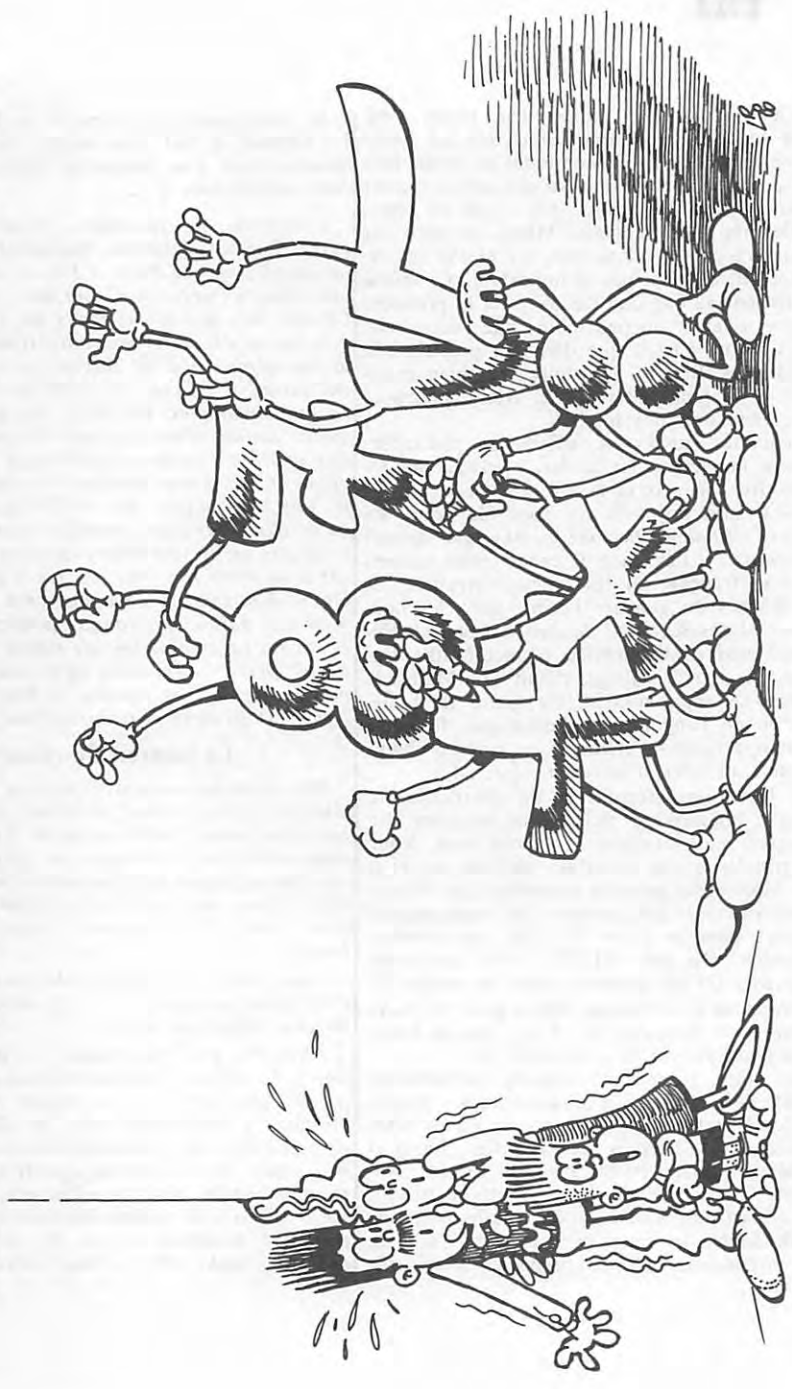
Depuis un certain temps le mécontentement des professeurs de français de l'enseignement postprimaire obligés de travailler avec les manuels "Français 1, 2, 3" va grandissant. Dans une lettre collective au président de la Commission Nationale pour le Français dans l'enseignement secondaire 21 professeurs du LGL attirent l'attention "sur la situation désastreuse de l'enseignement du français dans le cycle inférieur et les répercussions qu'elle ne manque pas d'avoir, à tous les échelons, sur la compétence du français chez nos élèves tant comme matière principale que comme langue véhiculaire."

Les signataires de la lettre collective estiment que "l'introduction obligatoire des manuels "Français 1, 2, 3" comme livre unique n'est pas étrangère à un état de choses qui se manifeste par une baisse inquiétante des connaissances grammaticales et lexicales de base". Cette façon de voir est d'ailleurs partagée par l'immense majorité des professeurs de français et des parents d'élèves.

Voilà pourquoi je voudrais savoir, Monsieur le Ministre, ce que vous comptez entreprendre pour redresser une situation qui manifestement ne cesse de se dégrader. Je vous saurais gré, Monsieur le Ministre, si vous vouliez bien me fournir une réponse claire et précise aux trois questions suivantes:

1. Considérez-vous la tentative de modeler l'enseignement du français selon les manuels "Français 1, 2, 3" comme un échec?
 2. Etes-vous prêt à abandonner le livre unique et à introduire pour chaque classe deux livres de français, à savoir un manuel de grammaire permettant l'étude systématique des faits grammaticaux et un livre de lecture offrant un grand choix de textes?
 3. Si oui, pensez-vous pouvoir introduire les nouveaux manuels pour la classe de VIIe dès la rentrée des classes en septembre 1980?
-

LES MATHS: CAUCHEMAR DES FAMILLES



■ Cela nous avait frappés l'an passé. Pendant toute une semaine vécue sur les bancs d'une terminale B (économique) au lycée Turgot à Paris, nous avons vu des élèves qui ne faisaient que des maths. En cours de philo, d'allemand ou d'anglais. Même pendant les cours d'économie. Pourtant, les maths en terminale B, ce n'est pas si important. Le même coefficient au bac que l'histoire ou la première langue vivante, un peu moins que l'économie. Mais on ne parlait que dérivées, probabilités, statistiques. Bizarre. L'histoire était bien enseignée et la philo intéressante. Alors, pourquoi cette obsession des maths ?

Irritantes aussi, les affichettes placardées chez le boulanger. Le landau « presque neuf » à vendre bon prix et la « R 8 » « état impeccable » sont proposés sur fond de cours de maths. « *Étudiant licencié en physique donnerait cours...* » Pas trace de propositions concernant le français ou les langues vivantes. Et les affiches du quartier Latin : on a le choix entre Maths-Secours, Maths-Assistance, Europe-Maths, Maths-Service, Franco-Maths, Epsilon. Le dernier collage, c'était Top-Maths, le dernier-né apparemment. Ce genre de boîte, nourrie de l'angoisse mathématique de notre époque, pousse — et meurt — comme champignons au soleil d'automne. (...)

A force de réformes et de circulaires, le piège a aujourd'hui fini de se refermer. Le tamisage mathématique sert pour tout. Pour les grandes écoles scientifico-techniques, bien sûr. Mais aussi pour la médecine, ou l'École vétérinaire — qui eussent dû logiquement recruter dans la filière D, celle des sciences naturelles. Ou pour H.E.C., dont on aurait pu penser qu'elle puiserait dans la section B, à dominante économique. Même pour l'E.N.A., même pour Sciences po, il est devenu beaucoup plus prudent de s'accrocher à C.

Du coup, l'entrée en seconde, notamment, prend des allures de chasse-trappe. Sueurs froides. C'est le cauchemar des jeunes têtes blondes et la terreur des familles. La psychose du passage en C ravage la France. Autrement dit, nul n'estimait déshonorant de n'avoir pas la fameuse « bosse » des maths. Aujourd'hui, faute de cette particularité, d'ailleurs fort mythique, on vous expédie. Vous irez

vous faire pendre en A, en B, en D, voire en E. Grossir le flot des futurs bacheliers du second choix. Les demi-ratés promis aux emplois subalternes. (...)

L'angoisse au quotidien... C'est Anne qui parle. Elle enseigne les mathématiques dans un grand lycée de Paris. « *J'ai un garçon dans ma classe de seconde C qui part à la dérive. Chaque fois que je lui rends un devoir, je le vois qui se défait un peu plus. Il sait, au fond de lui-même, qu'il est largué, qu'il ne pourra pas suivre. C'est cela, la réalité de la sélection en mathématiques. Un élève qui prend conscience de lui-même, de son niveau... Chaque fois qu'il va y avoir un conseil de classe, j'explique à mes élèves pendant une heure ce que je vais dire d'eux. Ils m'affirment toujours qu'ils n'ont pas assez travaillé pour que je ne croie pas qu'ils sont bêtes, alors que je leur ai expliqué cent fois que ce n'est pas le problème. Simplement, celui qui perd les pédales pour une raison quelconque pendant un mois est fichu. Le rythme imposé par le programme est tel qu'il est impossible de revenir en arrière pour voir où s'est produit le blocage. Je le largue, et ils se largent eux-mêmes...* »

Le conseil de classe

Elle a eu des sursauts contre ce mécanisme sélectif. « *Mais, quand ce n'était pas moi qui barrais la route, c'était un autre. La marge de manœuvre d'un professeur est très faible. Si vous laissez passer un élève qui n'a pas le niveau de la classe supérieure, il est éliminé au bout d'un mois. Le système s'autorégule très bien...* »

Anne fait donc son boulot, suit le train d'enfer du programme et, à contrecœur, lâche les plus faibles en route.

Alors, le prof de maths qui décide, souverain dans les conseils de classe, de l'avenir des élèves ? Tout le monde y croit ou presque, à commencer par les élèves. « *Un de mes élèves de seconde m'a encore dit il y a trois jours : "C'est vous qui avez le pouvoir !"* » raconte Nicole. Mais la vérité est moins simple : « *C'est vrai, reconnaît Marie-France Azéma, prof de lettres. Il y a des caricatures de profs de maths. On n'entend qu'eux dans le*

conseils de classe. Mais il y a aussi toute une nouvelle génération d'enseignants en maths très consciente du rôle qu'on lui fait jouer : en général, l'ensemble des professeurs est trop heureux que ce soit le prof de maths qui dise oui ou non. » (...)

Hervé Corne, qui enseigne dans un lycée d'enseignement professionnel en banlieue, en est conscient. « Je suis persuadé, dit-il, que ce qui motive, au fond, la sélection, c'est le langage. Mais, officiellement, les mathématiques priment sur le marché scolaire. A tel point que, même dans mes classes de B.E.P. de stéodactylo, où je ne vois les élèves qu'une heure par semaine en première année, c'est à moi qu'on demande d'arbitrer les conseils de classe ! » « On ne sélectionne pas les bons en maths, confirme Marie-France Azéma. On sélectionne les bons élèves, ceux que l'on connaît depuis toujours, ceux qui savaient déjà lire à l'école de leur première année de cours préparatoire... » C'est si vrai qu'on voit des professeurs de langues s'indigner : « Non, celui-ci n'est pas assez bon en anglais pour passer en terminale C... » Comme si l'anglais y était déterminant. Contrepartie : on ne vient plus en section C parce que l'on aime les maths ou la physique. (...)

Et beaucoup de professeurs de lettres, de langues ou d'histoire et de géographie demandent à avoir en priorité des classes scientifiques. Tout simplement parce que les élèves de ces classes sont capables de fournir un effort supérieur aux élèves des autres sections. C'est cela qui sélectionne : l'aptitude à l'effort. Pas les mathématiques. » (...)

« Intelligence ? Mon œil, dit Jean-Philippe, en terminale C au lycée Carnot. Dans notre programme, si l'on veut suivre, il y a énormément de choses, de théorèmes, tout un tas de trucs à emmagasiner, à apprendre par cœur. Un véritable gavage de l'esprit. Le meilleur en maths, ce n'est pas le plus intelligent, c'est celui qui a fait des centaines de fois tous les exercices possibles et imaginables et qui, à l'examen, est le plus rapide à retrouver les recettes dont il a besoin. Et, en même temps, de passer à côté de l'essentiel : les maths ont un aspect ludique qu'on effleure à peine. Car ce que nous faisons — et qui sert juste à nous sélectionner —, ça n'a en réalité rien à voir avec les maths. » (...)

Une grande école commerciale comme l'E.S.S.E.C. se pose, à l'heure actuelle, des questions sur la pertinence de ce genre de sélection. Les autres s'alignent peu ou prou, selon leurs moyens, sur les décisions du conseil de perfectionnement de l'Ecole polytechnique, la pointe extrême de la pyramide, qui — situation absurde — décide de tout ce qui se passe dans l'enseignement secondaire français jusqu'à la classe de troisième. Absurde ? Pas tellement. Le niveau du concours de l'X détermine celui des classes préparatoires... qui écrément le premier tiers des terminales C... qui sélectionnent les meilleurs élèves de l'enseignement secondaire. Et toujours cette même ligne bleue : le niveau en mathématiques nécessaire pour devenir polytechnicien, ou centralien, ou n'importe quoi... (1).

Et comment l'éviter quand la société tout entière s'enivre de mathématiques. En commençant par les sciences sociales, séduites par la proposition kantienne selon laquelle « il n'y a de science proprement dite qu'autant qu'il s'y trouve de mathématique » (2). Les maths font donc désormais des ravages en sociologie. « Il y a eu toute une période où ça faisait bien, raconte Jacqueline Feldman, une vraie mathématicienne passée à la sociologie. Ça impressionnait, très peu de gens pouvaient mettre le nez dedans. On faisait des mathématiques en sociologie en plaquant sur le raisonnement une structure technique dans laquelle tout le monde se perdait. » Aujourd'hui, en sciences sociales, on commence à en revenir de cette inflation mathématique.

Mais les lycéens, eux, subissent. On pourrait se consoler en se disant qu'ils se préparent à un monde technique, régi par la physique. Ce n'est pas certain : « Dans le secondaire, affirme Jean-Marc Lévy-Leblond, qui enseigne la physique théorique à Jussieu, on fait les mathématiques des mathématiciens. Des mathématiques inadaptées à la physique parce que trop générales, trop rigoureuses. Un produit de luxe. C'est comme si on enseignait la cuisine au lycée uniquement avec les livres de Bocuse ou de Troisgros. Je le vois bien avec mes étudiants. Ils ont l'idée de mathématiques parfaites, alors qu'en physique il faut toujours utiliser l'outil le plus simple, le plus grossier possible... On ne peut pas subordonner un enseignement de masse à ce qui ne concerne que les futurs professionnels des mathématiques, qui ne représentent guère plus de 0,01 % de la population scolaire. Surtout si

L'on se sert de ces mathématiques pour sélectionner... »

Pas de vocabulaire

Il y a plus grave. Ces séries C recrutent effectivement les meilleurs élèves. *« On y trouve des gens remarquables. Ils sont intelligents, comprennent vite, voient les problèmes, dit Christian G., un historien. Mais ils sont tenus par les programmes de se consacrer aux maths et à la physique. Ils n'ont pas le temps de lire, d'approfondir. Alors, ils peuvent faire un peu de français par-ci, un peu d'histoire par-là. Mais il n'y a plus de véritables littéraires. Les élèves des sections A sont faibles, se consacrent à l'étude des langues de façon très utilitaire. Dans mon lycée, les professeurs de philosophie s'arrachent les cheveux. Ils ont des élèves qui n'ont pas de vocabulaire, ou tellement approximatif. »* Les bons élèves, eux, font des maths, et uniquement des maths. Que faire ? Il n'y a pas beaucoup d'espoir à l'ho-

rizon. Les élèves se résignent à affronter sélection mathématique. Et les pédagogues baissent les bras devant *« l'échec de la machine à enseigner »*, qui, dit un professeur, *« fonctionne comme une machine à apprendre la soumission aux enfants, à les rendre "conformes", à les éteindre. »*

Même Stella Baruk, la plus vigoureuse des contestatrices, dont les livres (3) ravagent et connaissent des tirages de best-sellers, et qui s'efforce pourtant de mettre sur pied une *« autre »* éducation mathématique, s'incline devant la *« lourde machine, l'institution mathématique arbitraire, pire que le latin, qui éjecte les enfants à l'aveugle, sans que les parents ni personne ne comprennent rien à ses critères. Malgré la multitude des bonnes volontés, malgré l'ouverture dont, individuellement, font preuve des tas de gens, il paraît totalement utopique de prétendre changer le système. »*

FABIEN GRUHIER
et GERARD PETITJEAN

Le Nouvel Observateur

Lundi 3 décembre 1980

(1) Même au niveau des grandes écoles, il y a un formidable gâchis. On s'acharne à former des ingénieurs de haut niveau qui, dix ans après leur sortie de l'école, exercent, pour 60 % d'entre eux, des tâches de gestion et d'administration pour lesquelles ils utilisent en tout et pour tout la règle de trois et l'addition...

(2) Cité par *« Impasience »*, n° 415 (Solin).

(3) *« Echec et Maths »* et *« Fabrice ou l'Ecole des mathématiques »* (Seuil).

NOTE DE LA REDACTION

L'article-enquête du "Nouvel Observateur" a fait état d'un certain malaise au niveau de l'enseignement des mathématiques en France. Comme je voulais avoir le coeur net en ce qui concerne la situation au Luxembourg, je me suis adressé à quelques spécialistes - dont M. le Ministre de l'Education Nationale (cf. sa réponse, p. 116)

J'ai reçu, dans les délais, une seule prise de position. M. Lucien Kieffer a promis de me faire parvenir un texte pour le Bulletin 80/2. Espérons que d'autres collègues imiteront son exemple

Grogne anti-Beullac des profs de math

L'association des professeurs de mathématiques de l'enseignement public (A.P.M.E.P.) est opposée à la réduction des horaires de mathématiques dans les futures classes de seconde, estimant que cette mesure « aboutirait à augmenter le rôle sélectif de cette discipline ».

Le ministre de l'Éducation, M. Christian Beullac, avait annoncé, le mois dernier, son intention de faire passer de cinq à quatre le nombre d'heures de mathématiques dans les nouvelles secondes mises en place à partir de la rentrée 81 et de rééquilibrer la place de cette discipline en première et en terminale entre la section C et les autres sections.

« Est-ce à dire, interroge l'A.P.M.E.P., que moins de temps consacré aux mathématiques implique des meilleures

mathématiques et équivaut à moins de sélection ? ». « Il nous paraît au contraire, estime l'association, que dans le contexte actuel et compte tenu des effectifs accrus prévus pour les futures classes de seconde, la réduction de l'horaire de mathématiques est une mesure propre à augmenter le rôle sélectif de cette discipline. Dans ces conditions, le rééquilibrage ultérieur des sections, auquel tendrait également l'association, apparaît comme un leurre. »

Horaire minimum de cinq heures

L'association considère qu'une réforme du second cycle qui viserait notamment à « réduire le rôle sélectif des mathématiques » et à « promouvoir leur enseignement » ne peut s'envisager que si elle répond à plusieurs conditions et en particulier, des effectifs allégés pour les futures classes de seconde, des heures de travaux par demi-classe (au moins deux heures selon l'A.P.M.E.P.), une « modification de l'esprit dans lequel s'enseignent les mathématiques, privilégiant l'activité des élèves ». L'A.P.M.E.P. souhaite

en outre « une révision fondamentale des activités de contrôle et de notation des enseignants et des élèves » et estime nécessaire un horaire minimum de cinq heures par semaine en seconde.

« Si de telles conditions n'étaient pas réalisées à partir de 1981, estiment les professeurs de mathématiques, il est certain que seule une fraction minime des élèves de seconde nouveau modèle en réchapperait, les autres ayant été encore bercés d'illusions par les propos officiels. »

MERCREDI 9 JANVIER 1980



le regard mathématique

DANS LE MONDE où nous vivons, la meilleure mesure du développement d'une société est sans doute fournie par l'éducation moyenne de ses membres et la répartition harmonieuse des thèmes de cette éducation à travers disciplines, méthodes et techniques. Alors que, naguère, il suffisait à un homme de pouvoir s'exprimer correctement dans sa langue, de savoir la lire et l'écrire, de savoir enfin effectuer sur les nombres décimaux quelques calculs élémentaires, pour se sentir pleinement intégré à la société où il vivait, il n'en est plus de même aujourd'hui. L'éducation commune a désormais de plus hautes ambitions et nous assistons à une large extension de ce que j'appellerai *les techniques primaires minima*. Pour se sentir citoyen de plein droit de la société des humains, un homme du dernier quart du XX^e siècle doit pouvoir se localiser dans l'espace et le temps, en plaçant sa civilisation à sa juste place parmi d'autres, il doit pouvoir communiquer avec des communautés autres que la sienne ; il doit surtout connaître et maîtriser par lui-même quelques-unes des méthodes de pensée et d'action qui constituent le *savoir-faire* apporté par notre science à notre technique. C'est à ce prix qu'il peut devenir *autonome* dans sa cité, s'y insérer, mais savoir la contrôler et la juger.

Qu'est, que peut être une soi-disant « culture générale » qui connaîtrait de tout, mais ignorerait seulement et précisément ce qui fait l'originalité de notre civilisation et la source commune de ses pouvoirs, de ses prestiges et de ses maléfices ? Une telle culture ne peut être que ce qu'elle est trop souvent : le masque d'une pure rhéto-

rique « technocratique », éloignée des faits et mettant en œuvre des sophismes pseudo scientifiques. Ce que la presse nous « enseigne » sur les phénomènes économiques ou sociaux est là pour en témoigner. Il est grave que la plus grande part des éléments dirigeants de notre pays, même passés à travers l'une de nos célèbres grandes écoles, n'aient aucune véritable culture scientifique et veuillent utiliser, souvent en se dupant eux-mêmes, l'aura de la science comme source de pouvoir.

Pour qui prend au sérieux la science et son unité, celle-ci nous apparaît comme un tissu indéchirable dont la trame est faite des résultats des analyses et des expériences privilégiées par lesquelles nous enserrons le réel, tandis que la chaîne procède de la démarche théorique, donc mathématique. Les mathématiques, simples ou sophistiquées, jouent donc un rôle privilégié pour l'intelligence de ce que nous nommons le réel, réel physique comme réel social. Notre mathématique secrète, par nature, *l'économie de pensée* et, par là, permet de classer, de dominer, de synthétiser parfois en quelques brèves formules un savoir qui, sans elle, finirait par ressembler à quelque fâcheux dictionnaire encyclopédique infiniment lourd, un savoir qui ne serait plus que le contenu, à peine structuré, d'une banque de données géante. Contrairement aux idées reçues, notre savoir n'est pas « accumulation » de connaissances. Les mathématiques ont été, depuis toujours, discipline auxiliaire des sciences physiques ou de l'art de l'ingénieur. Elles sont devenues désormais, au même titre, discipline auxiliaire aussi bien d'une

part des sciences biologiques et médicales que de l'économie ou des sciences humaines. Il n'est presque plus de branche d'activité qui n'ait recours à elles soit comme outil, soit comme instrument véritable de pensée, en œuvrant à partir de petits modèles mathématiques, frustes ou ambitieux, dont les conséquences sont explicitées par ordinateur. Elles portent partout témoignage, un témoignage partiel certes, sur le fonctionnement de notre esprit.

Si les mathématiques apparaissent comme l'une des clés pour l'intelligence du monde où nous vivons, l'une de nos graves difficultés est la suivante : cette clé reste, pour trop d'hommes, mystérieuse. Si, pour être un mathématicien professionnel, une vocation affirmée est nécessaire, au contraire comprendre des mathématiques élaborées et savoir jouer avec elles, savoir les mettre à son service est en principe à la portée de tous, mais nécessite travail et patience, soutenus par un intérêt, une curiosité particulière qu'il faut cultiver.

Modèles et exploitation informatique forment un complexe dont la méthodologie doit pouvoir être critiquée, puisque les conséquences commencent à modeler vraiment notre vie quotidienne. Savoir mettre les mathématiques à son service, à travers un modèle, consiste aussi à ne pas leur faire dire plus qu'elles ne peuvent, à mettre en pleine lumière, de manière correcte, les présupposés et les approximations propres à chaque domaine ou à chaque exploration. De présupposés trop éloignés du réseau des faits, on ne tire, mathématiquement ou non, que des

sottises ou des malhonnêtetés. Dans un monde déjà tout baigné d'informatique, il faut apprendre aux citoyens à poser des questions simples, mais non point naïves, sur les hypothèses qui servent de fondements aux modèles, à savoir dire non à l'ordinateur trop bien manipulé et à ne pas capituler devant un terrorisme pseudo scientifique. De ce point de vue, élever le niveau mathématique moyen de notre société est devenu l'un des premiers impératifs d'une éducation visant l'autonomie. On voit combien une telle exigence s'oppose à l'utilisation des mathématiques elles-mêmes comme instrument (véritablement terroriste) de « sélection » des élites, une sélection qui conduirait à séparer au plutôt futurs grands prêtres et futurs ilotes ; les grands prêtres ont d'ailleurs tôt fait d'oublier leur expérience mathématique, vite réduite à un vernis brillant, mais craquelé. Tout critère utilisé de manière à la fois systématique et isolé est détestable. C'est au contraire vers une expérience commune de la science, aussi longtemps que possible prolongée, mais avec des voies d'approche variées, qu'il convient d'aller. Plutôt que d'enseigner seulement des « recettes » ou des stratégies mathématiques, que de se borner en fait à programmer des enfants, comme on programme un petit ordinateur, il faut leur apprendre, d'abord et surtout, ce qui restera permanent et ce qui est, par nature, polyvalent : le regard mathématique sur les situations du monde ce regard porteur de probité intellectuelle et d'imagination.

Article publié dans le journal *l'Education* en nov. 1979 (no 399) par André LICHNEROWICZ qui présidait la Commission Lichnerowicz chargée de la réforme des mathématiques en France.

LES MATHÉMATIQUES AU LUXEMBOURG

Dans notre pays les mathématiques ne jouent pas un rôle aussi important qu'en France où les grandes écoles scientifiques ont une influence considérable sur les programmes de l'enseignement secondaire. Certes, je ne veux pas minimiser le rôle des mathématiques chez nous, mais je veux simplement relever qu'en France elles occupent une position privilégiée par rapport aux autres disciplines, ce qui provoque de nombreuses critiques, et cela surtout de la part de non spécialistes.

Les deux tableaux suivants montrent la répartition des élèves selon les différentes sections dans notre pays:

- 1) Nombre d'élèves par section en classe de quatrième pendant l'année scolaire 77/78:

Section	A	B	C	D
Nombre d'élèves	149	121	409	318

(Source: Courrier de l'Education Nationale N0 B-5-79)

- 2) Résultats de l'examen de fin d'études secondaires 78:

Section	A	B	C	D
Elèves présents	152	105	347	238
Elèves admis	137	90	258	178

(Source: Courrier de l'Education Nationale N0 B-8-79)

On peut dire que les élèves de la section B sont même sous-représentés, vu les nombreuses carrières qui s'offrent aux étudiants ayant choisi la filière mathématique. Le programme de cette section peut être considéré comme valable, et nos élèves n'éprouvent pas trop de difficultés lors de l'entrée à l'université.

Comment en est-il des mathématiques dans les sections A, C ou D? On peut affirmer que dans ces sections ni le nombre de leçons hebdomadaires, ni le programme traité ne sont exagérés. A l'université beaucoup d'étudiants de nos sections C ou D éprouvent des difficultés en mathématiques et ils reprochent même à notre enseignement de ne pas leur fournir les connaissances indispensables aux études supérieures. Nos programmes renferment des parties qui à leurs yeux sont superflues, tandis que beaucoup de notions utiles pour l'économiste p.ex. sont complètement négligées dans nos lycées. Ceci provient en partie du fait que les manuels français, sur lesquels est basé notre programme, sont trop axés sur la section mathématique et ils fournissent aux autres sections un programme simplement allégé, mais conçu de la même manière.

Une autre fonction qui malheureusement incombe aujourd'hui de plus en plus aux mathématiques est celle de la sélection, et cela à tous les niveaux de la septième jusqu'en première. Les causes en sont nombreuses, et je n'en cite que quelques-unes: contenu des programmes, méthodes de travail de certains enseignants et élèves, manuels, problème de la langue française dans les classes inférieures, abandon de l'importance du latin et de son rôle sélectif, nombre accru d'élèves dans l'enseignement secondaire, évolution de la mentalité des parents d'élèves et du pouvoir public en face de la sélection, loi du moindre effort chez beaucoup d'élèves, et j'en passe.

Certainement, la solution la plus facile, mais aussi la plus mauvaise, consisterait en un simple allégement du programme. Les responsables du Ministère de l'Education Nationale devraient étudier à fond ces problèmes, afin que les mathématiques occupent la place qui leur revient et qu'elles ne soient plus le cauchemar de beaucoup d'élèves!

F. Scholtus

« Il faut revenir au latin »

Le Figaro Magazine

SAMEDI 16 FÉVRIER 1980

(...)

La situation est franchement inquiétante, on le sait (notre numéro du 9 février : « *Les classiques jetés aux chiens* »). Elle est même assez noire. Ce ne sont pas des lettrés rancés qui le prétendent, ce sont les scientifiques : « *Constant en particulier que les coups très durs portés à l'enseignement des humanités classiques par la réforme de 1968 n'ont en aucune manière annoncé un développement compensatoire des autres formes de culture, ils ne croient pas du tout que la disparition du latin et du grec contribuerait à l'avancement des sciences. Ils souhaitent que soit préservée dans la structure nouvelle de l'enseignement la possibilité pour les scientifiques de recevoir dans le premier cycle une formation classique solide, et qu'à cet effet une option avec latin soit rétablie dès la classe de sixième...* »

Cette motion anxieuse, l'Académie des sciences l'a votée il y a quatre ans. On l'a écoutée ? Absolument pas. Au lieu de revenir en sixième, le latin a reculé jusqu'en quatrième. Rogné, rongé : « *S.P.Q.R., Si Peu Que Rien* », pour reprendre le mot de Montherlant (3). Elèves et professeurs de latin continuent de s'évaporer. (...)

Enfermés

depuis longtemps dans l'autosatisfaction et la reproduction de méthodes archaïques, les humanistes attirés ont perdu contenance devant une situation dont ils étaient indirectement responsables. A quelles valeurs pouvaient-ils se raccrocher ? En principe, pas à celles qui sont en train de détruire les langues anciennes, le français et l'histoire. Eh bien si ! Attristante lecture que celle des documents diffusés çà et là par des professeurs de latin à l'usage des parents d'élèves mollissants... Exemple d'argument de gauche : « *La preuve que le latin sert tout de même à quelque chose, c'est que l'élite sociale en avait fait sa chasse gardée* » (Metz, printemps 1979). Exemple d'argument de droite : « *Pour maîtriser le français, il faut connaître son ancêtre le latin* » (Marseille, rentrée 1979). Exemple d'argument « re'ax » : « *Le latin a bien changé, il s'est démocratisé et son apprentissage est beaucoup plus attrayant qu'autrefois* » (Rouen, janvier 1977).

« *Trois mauvaises raisons pour donner bonne conscience à ceux qui ne comprennent pas de quoi meurt le latin* », écrit le professeur normand qui nous fait parvenir ces textes. Trois façons de se

tromper et de tromper les familles. En fait, le latin n'est pas « utile » au maniement du français ; Jean-Jacques Rousseau n'en avait pas étudié une ligne. L'essentiel est ailleurs. Ici intervient Pierre Grimal.

(...)

« *L'enfant, indique Pierre Grimal, apprend d'abord sa langue maternelle. Par répétition. Puis par choix de mots. Puis par lecture. Il ne la « pense » pas, puisqu'elle représente pour lui la réalité primaire, et il ne renvoie en écho que des rédactions-perroquet stéréotypées. C'est une étape nécessaire. Ensuite, quand il accède aux langues modernes telles qu'on les enseigne maintenant, son esprit ne fait qu'engranger de nouveaux groupes de réflexes conditionnés : rien dans tout cela ne l'aide à se « libérer » des liens primaires paralyants de la langue maternelle — aussi belle soit-elle.* »

C'est vital. Pour passer au stade supérieur de son évolution (dominer et développer son activité mentale), l'enfant doit pouvoir prendre ses distances vis-à-vis de sa propre langue. Et c'est justement là, dans la formation de l'intelligence écolière, le rôle irremplaçable du latin. Non parce qu'il est proche du français, comme le disent les burgraves humanistes. Mais aussi et surtout, *parce qu'il en est différent* dans sa structure, sa morphologie, son contenu idéologique : « *Le latin, explique Pierre Grimal, entraîne un besoin d'interrogation chez l'enfant qui doit jouer d'une langue sur l'autre. Au-delà des automatismes mentaux, il l'oblige, en comparant les concepts en français et en latin, à découvrir la pensée en elle-même. C'est une ascèse libératrice.* » (...)

Voilà le fort en thème réhabilité. C'était un surdoué. Le thème latin, souligne Grimal, consiste à trouver ce qui peut simultanément passer dans une langue et dans une autre ; c'est un révélateur des esprits, dans les deux sens du terme : pour eux-mêmes, et pour faire la différence entre ceux qui « comprennent » et ceux qui ne « comprennent » pas. D'où l'intérêt d'enseigner le latin le plus tôt possible. Et d'avoir des professeurs formés et capables. Il y va de la maturation intellectuelle de nos enfants. (...)

L'ENFANT CERNE PAR LES PSY

En publiant l'article paru dans "L'Express" nous connaissons le risque que nous courons: on nous reprochera certainement de faire nôtres les thèses parfois simplistes de Liliane Sichler, de nous faire le porte-parole de toutes sortes de préjugés indéterminables ..

Qu'en est-il? Nous avons cru que cet article, qui décrit une situation nécessairement différente de la nôtre, pourrait servir de point de départ pour une information plus large au sujet du rôle et de l'impact de la psychologie scolaire chez nous. Nous avons reçu une seule prise de position, celle du collègue Jeannot Hansen. Elle prouve d'ailleurs - du moins nous l'espérons - que l'APESS ne fait pas la chasse aux "psy": M. Hansen, en effet, est membre du Comité central de l'APESS.

Nous regrettons par contre les pressions dont on a usé pour nous faire renoncer à la publication de l'article français. Ce n'est pas en muselant des voix déplaisantes qu'on leur apprend à chanter juste!

Carlo Felten



(...)

Où donc peut mener cette prétendue « science de l'éducation » ? Avec les meilleures intentions du monde, n'a-t-on pas construit un système redoutable pour les enfants bien portants ? Il n'y a plus d'échec scolaire, il y a des enfants « à problèmes ». Le gosse paresseux a « son inconscient qui le travaille ». Jusqu'à l'orthographe, qui devient le repaire de fantômes redoutables, si l'on en croit ce qu'écrit le psychanalyste André Berge : « L'orthographe est l'un des principaux symboles de la convention sociale. La révolte de l'enfant insurgé contre les conventions sociales a souvent des conséquences orthographiques. » Nos cancrens sont des Robespierres méconnus !

A la fin de l'année 1978, l'Education recensait 1 302 Gapp dans les écoles maternelles et primaires de France, dont 642 avec des équipes d'au moins trois permanents : psychologues, rééducateurs psychomotriciens et psychopédagogues. La loi définit clairement les droits et devoirs de ces équipes : « Observations de groupe, observations individuelles complétées par les examens qu'il semble nécessaire de pratiquer » (circulaire du 25 mai 1976). Pouvoir terrible, inquiétant.

D'autant que ces observations ne sont pas sans arrière-pensées, si l'on en croit les comptes rendus publiés par certains rééducateurs dans leurs revues professionnelles : on y parle de Laurent, « qui, confié à de trop nombreuses gardiennes dans sa petite enfance, est, bien sûr, inhibé face aux adultes » ; de Stéphanie, « qui vit une relation difficile avec sa mère, assez rejetante ».

Bigre, tâchez de n'avoir pas l'air trop « rejetant » quand vous allez chercher les petits à l'école !

Insidieusement, la notion de « mauvais élève » a été remplacée par celle d'élève « inadapté », voire « malade », qu'il faut soigner. Il y a quelques semaines à peine, dans un lycée de Normandie, un adolescent de 15 ans a traité son professeur principal de « sale con ». Le garçon n'est ni vraiment cancre ni marginal. Autrefois, cela lui aurait valu six bonnes heures de colle. Aujourd'hui, le proviseur écrit à l'inspecteur d'académie : « Je souhaite qu'un contrôle médical sur l'aptitude à vivre en collectivité du jeune S. soit ordonné. »

L'Education nationale est en train de créer deux sortes d'enfants : les enfants « conformes » et les autres. Une pédo-psychiatre du XII^e arrondissement de Paris, qui travaille avec les écoles de son secteur, ironise : « Parmi les enfants qui ont souffert à l'école, il y a souvent eu les artistes, les créateurs. Il faut espérer que, maintenant, les Gapp ne leur trouveront pas des troubles. » Le lycée Condorcet, pour fêter ses 175 ans, a publié les appréciations des professeurs sur quelques anciens élèves célèbres. Pour Louis Breguet, le célèbre avionneur français, le professeur de philosophie avait noté : « Fabrique d'étranges objets en carton. » On ferait un dossier médical à moins.

Comment a-t-on pu en arriver là ? D'où vient cette frénésie, cette passion « psy » ? (...)

Animés d'une foi de bâtisseurs, de trop nombreux parents sont persuadés qu'ils peuvent, qu'ils doivent « fabriquer » leurs enfants. L'échec scolaire, c'est le tremblement de terre. Fébrilement, on reconstruit l'édifice, à coups de cours particuliers, de consultations

médicales et de lectures angoissées. Le mauvais élève n'a plus le droit d'être paresseux et cabochard, il a « quelque chose ». « On lui colle une étiquette à laquelle il va s'efforcer de ressembler », note Michèle Souffir-Attal. On cherche des docteurs miracles pour « soigner » les cancre, comme d'autres pour maigrir.

C'est vrai qu'il y avait autrefois des enfants dont personne ne cherchait à déceler les anomalies psychologiques. C'est vrai qu'il y avait des adolescents condamnés à sombrer, faute d'une « écoute » un peu tolérante. « Mais il y a un risque de perversion du système à partir d'une idée juste, remarque le Dr Jacques Leyrie, psychiatre et spécialiste de l'enfance en danger. On a assisté à une véritable vogue « psy », jusque dans l'Administration. »

Un garçon de 8 ans avait été dirigé par son école vers un C.m.p.p. (Centre médico-psychopédagogique) en raison de sérieux troubles du comportement. Gravement, l'équipe du C.m.p.p. avait conseillé une psychothérapie conjuguée du garçon et de la mère. Car celle-ci, bien sûr, était jugée plus ou moins responsable des difficultés de son fils. Jusqu'au jour où un médecin, auscultant l'enfant, découvrit enfin une sérieuse anomalie de l'oreille interne.

« Lorsque j'envoie le dossier d'un enfant à la Sécurité sociale, se plaint une orthophoniste, les parents sont normalement convoqués avec l'enfant. Mais, huit fois sur dix, ils se voient conseiller une psychothérapie. »

Un pédopsychiatre parisien fait chorus : « L'échec scolaire n'est pas toujours un signe de maladie mentale, tout de même ! Les classes de sixième sont bourrées d'analphabètes qu'on a poussés de classe en classe, sous prétexte que les notes, les redoublements, tout cela était nocif. Mais c'est ce système qui crée des inadaptes. »

Dans le même hôpital, une petite fille est suivie en psychothérapie. Elle n'est pas capable d'écrire ni de lire en classe de sixième : « Pourquoi toujours chercher la faute du côté du grand-père qui n'aimait pas la grand-mère, s'impatient le psychiatre. Pour cette enfant, comme pour d'autres, il y aurait peut-être un constat plus prosaïque à faire : elle est d'une intelligence très médiocre, voire au-dessous de la moyenne ! »

Le meilleur des mondes

Mais il est difficile à faire, ce constat. Car, parfois, l'intuition d'une maîtresse, la perspicacité d'un psychologue scolaire, puis la science des médecins peuvent sauver un enfant. Maryse se cachait dans la cour de récréation, et refusait toujours de participer aux activités de la classe. A 10 ans, elle entrait à peine au cours élémentaire, quand un Gapp s'installa à l'école. La maîtresse de Maryse demanda conseil au psychologue : quoi faire de cette enfant maussade et passive ? Après accord des parents, l'intersecteur de psychopédiatrie fut alerté, et Maryse fut prise en main par une équipe de psychiatres. « En quelques mois, nous lui avons fait rattraper deux ans de retard », affirme son médecin. Sans le Gapp, Maryse serait restée un cancre.

« La proportion des enfants malades est la même qu'autrefois, insiste un psychiatre. L'école peut jouer un rôle de détecteur, mais gare aux troubles imaginaires et aux thérapeutes amateurs ! » De plus en plus, dès l'enfance, la responsabilité individuelle s'estompe, remplacée par la non-conformité pathologique. On ne punit plus, on soigne. Sur la route du meilleur des mondes, on est peut-être en train d'inventer le pire.

LILIANE SICHLER ■

LES *SPOS*: HISTORIQUE ET STATUT JURIDIQUE

C'est dans les lycées que, par la loi du 10 mai 1968 portant réforme de l'enseignement, les premiers services de psychologie et d'orientation scolaires ont été créés. Bien que le fonctionnement et la composition de ces services n'aient été arrêtés par aucun règlement, ils ont pu démarrer dès les années 69/70 dans plusieurs lycées, grâce à l'engagement et à l'initiative personnelle de quelques professeurs spécialisés en psychologie.

Comme ces services se sont intégrés sans heurt dans les différents établissements et qu'ils ont connu un vif succès auprès des parents d'élèves, les autorités politiques décidèrent, en 1975, d'étendre ces services également aux autres ordres d'enseignement.

Cette généralisation a toutefois entraîné une restriction des services. Le nombre de professeurs spécialisés en psychologie se limitant à une demi-douzaine (ces études n'étant plus possibles après l'abolition de la collation des grades), les services dans les autres ordres d'enseignement et dans quelques lycées n'ont pu fonctionner qu'avec la participation de psychologues diplômés qui n'étaient pourtant pas des enseignants.

Or, comme les expériences faites dans les lycées avaient montré que les problèmes auxquels un tel service avait à faire face étaient aussi bien de nature pédagogique que psychologique, les responsables de l'orientation scolaire décidèrent que ces services devaient être composés d'un psychologue et d'au moins un enseignant de l'établissement.

Cette double composition avait en outre pour but de faciliter l'intégration d'un psychologue non enseignant dans le milieu scolaire et de faciliter la collaboration entre le psychologue et les enseignants.

Ce modèle - que ne connaissent d'ailleurs pas la plupart de nos pays voisins où les services de psychologie fonctionnent en dehors des écoles - a depuis fait ses preuves et il devrait s'imposer

définitivement dans les années à venir.

Si actuellement des services fonctionnent dans tous les établissements d'enseignement postprimaire, leur statut légal est pour autant plus que rudimentaire. Bien que ces services soient créés par la loi, un règlement précisant leur fonctionnement et leur composition ainsi qu'une loi permettant aux psychologues non enseignants d'être nommés n'existent qu'à l'état de projet.

Quoiqu'élaborés il y a quelques années, ces textes n'avaient pu être votés avant les élections et il est difficile à prévoir quel sort leur réservera le présent ministère.

A en juger d'après les propos du ministre, qui avait accordé récemment une entrevue à trois représentants des services de psychologie, il ne devrait y avoir aucun obstacle majeur pour que le règlement déterminant le fonctionnement et la composition des services puisse être promulgué dans les mois à venir.

Ce règlement, élaboré en collaboration avec les directeurs et les psychologues, est essentiel au bon fonctionnement des services et résout, notamment, le problème épineux du secret professionnel des membres du service. (En annexe, on pourra lire les articles les plus importants de ce règlement.)

Quant à la loi devant créer des postes de fonctionnaire pour les psychologues non enseignants, l'attitude du ministre ne fut guère encourageante. A son avis, le projet de loi en question qui prévoit la création d'un "Institut National d'Information et d'Orientation Scolaire" dans le cadre duquel les psychologues sont nommés (dans la carrière de l'A12) et, par la suite, détachés dans les établissements scolaires entraînerait des dépenses hors proportion.

Or, même si le ministre a formulé des réserves quant à ce projet de loi élaboré par ces prédécesseurs, il lui reste à résoudre le problème de la nomination des dix-huit psychologues non enseignants actuellement en service. Engagés comme employés privés auprès de l'Etat pour la période d'une année, ils sont dans la situation peu enviable de pouvoir être licenciés à la fin de chaque année scolaire, si, pour une raison ou une autre, leur présence n'était plus jugée opportune.

Bref, la situation des psychologues est aussi précaire que celle des aspirants professeurs. Et si la nomination de ces derniers peut, au dire du ministre, être garantie grâce à la loi sur la planification, il serait également dans l'intérêt du bon fonctionnement des services de psychologie et d'orientation scolaires que le problème de la nomination des psychologues soit réglé une fois pour toutes.

Annexe: Projet de règlement grand-ducal concernant les attributions, la composition et le fonctionnement des services de psychologie et d'orientation scolaires auprès des établissements de l'enseignement postprimaire

Art. 1er - Les services de psychologie et d'orientation scolaires appelés dans la suite de ce texte "services" ont pour mission:

- a) de participer, en toute indépendance, à titre consultatif et de manière continue, à l'information et à l'orientation scolaires et préprofessionnelles des élèves;
- b) de concourir au dépistage et au diagnostic des difficultés d'apprentissage que peuvent présenter les élèves et de proposer des mesures de prévention et d'aide appropriées;
- c) d'offrir aux élèves une guidance psychologique et pédagogique adéquate, avec le concours éventuellement, après consultation des parents, d'instances ou d'experts étrangers au service;
- d) de favoriser dans chaque établissement les efforts qui tendent à promouvoir la recherche dans les domaines de la psychologie scolaire et de l'éducation.

Art. 3 - Sont habilités à exercer les fonctions de psychologue dans un service:

- les professeurs qui, au moment de la publication du présent règlement, exercent cette fonction;
- les détenteurs du diplôme luxembourgeois de fin d'études ou d'un diplôme luxembourgeois ou étranger reconnu équivalent, titulaires d'un grade universitaire soit en sciences psychologiques soit en sciences pédagogiques sanctionnant un cycle d'études supérieures ou universitaires de quatre années au moins. (...)

Art. 5 - Le service fait partie intégrante de l'établissement dans lequel il fonctionne et se trouve placé, pour autant qu'il s'agit de son administration, sous l'autorité du directeur de l'établissement.

Art. 7 - La conférence des responsables des services de psychologie et d'orientation scolaires, en étroite collaboration avec le directeur de l'Institut d'Information et d'Orientation Scolaires (l'actuel chargé de direction de l'Orientation Scolaire et des Services Sociaux) et le psychologue-coordonateur, détermine les méthodes et l'orientation générale des interventions. (...)

Jeannot Hansen

Lycée Hubert Clement

ORIENTATION

ARBITRAIRE ?



Schulnoten oder allgemeine Floskeln?

Kürzlich haben in der NZZ ein Sekundarlehrer und eine Primarlehrerin für die *Abschaffung der Noten in den unteren Primarklassen* plädiert. Aus *Luzern* vernehme ich, dass über eine Gesetzesänderung diskutiert wird, wodurch die ersten drei Jahre notenfrei gehalten werden sollen. Die Notengebung, wird argumentiert, nehme auf die gesamte Persönlichkeit des Schülers keine Rücksicht. Es soll ein Gespräch zwischen Eltern, Lehrer und Schüler eingeführt werden, wodurch der Schüler dann individuell beurteilt und auch beraten wird. Die Notengebung zeige darüber hinaus auch ein unmenschliches Selektionsdenken. Dazu folgendes: Gibt es in der Schweiz einen Kanton, der seinen Lehrern verbietet, mit Eltern und Schüler ins Gespräch zu kommen, um über die Person und die Leistung des Schülers zu sprechen? Verboten ein Schulsystem neben der Note einen kürzeren oder längeren Begleittext? Warum wird es nicht gemacht?

Ja, *Leistungsnormen sind selektiv*, sie rangieren. Aber ist das bereits unmenschlich? Sind nicht eher diese Eltern (und leider oft auch Lehrer) unmenschlich, die ihre Liebe zum Kind nach der Schulnote dosieren? An dieser Tatsache würde auch ein Beurteilungstext nichts ändern. Ueber kurz oder lang würde sich nämlich ein genaues Selektionsvokabular einbürgern, das hat die berufliche und militärische Qualifikation gezeigt.

Ich bin aus eigener Erfahrung überzeugt, dass drei Viertel der Schüler eine *einfache und klare Schlussbeurteilung einer Prüfung* wünschen (ob hier auch «psycho-pädagogische Statistiken» aus nördlichen oder nordischen Ländern vorliegen?). Gerade ein Schüler, der schwächer ist, hat doch das Recht, nachdem er hart (oder weniger hart) gelernt hat, zu erfahren, ob seine Leistung genügt oder nicht. Für den ganz schlechten Schüler aber, der wenig Chancen hat, in die nächste Klasse zu steigen, bedeutet es kaum ein Erfolgserlebnis, wenn unter seinen dunkelroten Prüfungsblättern keine Note steht. Im Gegenteil, gerade er will doch wissen, wie er sich verbessern muss, dass es trotzdem geht.

Eine *klare Stellungnahme* verlangt nun leider aber auch eine *genauere Korrektur*. «Im grossen ganzen bin ich mit Peters Leistung zufrieden» ist leicht gesagt. Eine Note 4,5 muss aber durch eine sorgfältige Korrektur belegt werden. Und

man weiss als Lehrer, dass das mehr Arbeit verlangt. Kurz: Leistungsdruck und ein gewisses Konkurrenzdenken sind in jeder Gruppe zu finden, die etwas leistet, sogar schon im Kindergarten. Wo der Schüler allein nach seiner Leistung beurteilt wird, muss der Lehrer durch Gespräche eingreifen. Aber nach allem Reden hat der Schüler auch in den unteren Primarklassen ein Recht, klipp und klar zu erfahren: «Herr Lehrer, war ich in dieser Prüfung ungenügend oder genügend oder gut?»

Stefan Ottrubay, Paris

Der in der "NZZ" erschienene Leserbrief aus Paris erscheint uns in doppelter Hinsicht interessant:

erstens, weil auch hierzulande immer wieder Stimmen laut werden, die Schulnoten als barbarisches Relikt aus vor-psycho-pädagogischen Zeiten abtun möchten, zweitens, weil der Briefschreiber deutlich macht, dass diejenigen, die für die Beibehaltung der Schulnoten plädieren, dies keineswegs tun, um sich das Leben zu erleichtern.

Sicher fordern manche die völlige Abschaffung der sog. selektiven Prüfungsnoten; grösser scheint uns allerdings die Zahl derer zu sein, die mit den unterschiedlichen Prüfungsverfahren und Korrektornormen unzufrieden sind. (Siehe dazu auch, S. 59) Wenn sich diese Tendenz verschärft, so werden sich ohne Zweifel auch die Stimmen derjenigen mehren, die, wie in Luzern, das Kind mit dem Bade ausschütten wollen.

LEHRER

Neue Qualität

Zum erstenmal legten in der Bundesrepublik Tausende von Lehrern die Arbeit nieder. Erreicht wurde vor allem eine neue Debatte über den Beamtenstatus der Pädagogen.

Rund 15 000 in der Gewerkschaft Erziehung und Wissenschaft (GEW) organisierte Pädagogen aus Hessen, Niedersachsen und Hamburg legten Dienstag nach der dritten Stunde Kreide und Klassenbuch aus der Hand und ließen den Unterricht für zwei Stunden ausfallen. „Zum erstenmal“, freute sich Hamburgs GEW-Vorsitzender Dietrich Lemke, „daß Lehrer kollektiv die Arbeit verweigern.“

Einige hundert waren offenbar nun erschrocken über die unerwartet harte Reaktion des niedersächsischen Kultusministers Werner Remmers. Der liberale Christdemokrat hatte den GEW-Landesvorsitzenden Dieter Galas und sechs seiner Vorstandsmitglieder bereits vor den Arbeitsniederlegungen kurzerhand vom Dienst suspendiert. Für den Niedersachsen war schon der Streikaufruf der Lehrer-Gewerkschafter eine „nicht hinnehmbare Verletzung der Pflichten von Beamten“. In der Sicht des GEW-Bundesvorsitzenden Erich Frister jedoch war solch rascher Entschluß „Psychoterror“ und ein „Beispiel autoritärer Staatsgesinnung“.

Der Unterrichtsboykott zwischen Nordsee und Harz hielt sich danach jedenfalls in Grenzen und erreichte nur hier und dort mal, wie an der Lüneburger Christiansschule, eine Beteiligung bis zu 50 Prozent der Pädagogen.

In Hamburg dagegen, wo die Arbeitsniederlegung sorgsam vorbereitet war und 81,2 Prozent aller berechtigten GEW-Mitglieder in einer Urabstimmung für die harte Gewerkschaftslinie votiert hatten, ließen sich die Pädago-

gen nicht einmal von der Justiz schrecken und mißachteten ein Gerichtsurteil. Daß noch am Vorabend das Verwaltungsgericht in einer einstweiligen Anordnung den Unterrichtsboykott untersagt hatte, ließ die Lehrer unberührt; sie waren in Hamburg schon immer vehement für ein Streikrecht gewesen und sahen wohl den Testfall gekommen.

Rund ein Drittel der knapp 15 000 Hamburger Lehrer — fast jeder zweite Gesamtschullehrer, jeder dritte Sonderschullehrer und knapp jeder vierte Hauptschul-, Realschul- und Gymnasiallehrer — verließ nach Behörden-schätzungen für zwei Stunden den Unterricht und fuhr, teils mit eigens gecharterten Bussen, ins Audimax der Universität. Dort erinnerte die Szenerie an längst vergangene Apo-Zeiten. Gut 5000 Protestler im überfüllten Saal, Spruchbänder und Parolen an den Wänden und Jubel um jeden Redner.

Nur: Mit einer einheitlichen Senkung der wöchentlichen Pflichtstunden um eine Stunde für *alle* Lehrer, langfristig auf höchstens 25 Wochenstunden, sind solche Differenzen nicht zu beheben. Und die Art und Weise, wie die GEW das Problem nun anging, führte die Debatte lediglich auf ein ganz anderes Problem.

Denn das Recht auf Streik oder streikähnliche Maßnahmen ist für Beamte ausgeschlossen, aus plausiblen Gründen. Die beträchtlichen Privilegien, wie sie der westdeutsche Beamte etwa durch die überdurchschnittliche Altersversorgung, durch besondere staatliche Fürsorge in allen möglichen Bereichen und vor allem lebenslange Sicherheit

des Arbeitsplatzes genießt, sind Bonus für sein besonderes Treueverhältnis zum Staat — Verzicht auf das Streikrecht wie in der freien Wirtschaft eingeschlossen.

Die GEW versucht, den Widerspruch mit feingesponnener Rechtsauslegung aufzulösen. Für sie ist der Schulkampf ihrer Lehrer kein Streik im üblichen Sinne, sondern eben nur ein „Demonstrations- oder Proteststreik“, besser noch „eine qualifizierte Form der Meinungsäußerung“, wie es der hannoversche Rechts-Professor Henning Zwirner formuliert. Und solche Art von Arbeitnehmern, „ihre Ansicht besonders eindringlich zum Ausdruck zu bringen“ (Zwirner), ist in der Einschätzung der GEW „Rechtens, angemessen und legitim“.

Für Hamburgs sozialdemokratischen Senator Joist Grolle allerdings zählt Zwirners Deutung lediglich zu den „vereinzelt Rechtsgutachten“, die an

der „einhelligen Auffassung der Gerichte“ und Juristen „nichts ändern können“. Für die bleibt die zweistündige Arbeitsniederlegung, wie der angesehene Frankfurter Rechts-Professor Erhard Denninger sagt, eine „streikähnliche Maßnahme“, die, Protest hin, Meinung her, „letztlich nicht anders als ein Streik beurteilt werden kann“.

Bereits streikähnliche Maßnahmen aber verletzen, wie das Bundesverwaltungsgericht schon vor zwei Jahren zum Bummelstreik der Fluglotsen urteilte, den „hergebrachten Grundsatz des Berufsbeamtentums“, der die „volle Hingabe an den Beruf“ gebietet.

So müssen streikende Lehrer denn auch zumindest mit Gehaltskürzungen wegen „schuldhaften Fernbleibens vom Dienst“ rechnen, wie es in Hamburg umschrieben wird. In Hessen und Niedersachsen drohen weitere Disziplinarmaßnahmen für „Rädelsführer“ und besonders Aktive.

Der Spiegel-Beitrag über den 1. Schul-Streik in der Bundesrepublik enthält neben den üblichen Seitenhieben gegen die "faulen Lehrer" auch ein paar grundlegendere verfassungsrechtliche Überlegungen zum Thema Beamtenstreik.

Ohne uns in diesem Rechtsstreit so oder so festlegen zu wollen, meinen wir doch, dass man geltendem Recht, grundsätzlich, etwas mehr Respekt schuldig ist, als dies seitens einer grossen einheimischen Gewerkschaftszentrale geschieht. (Siehe dazu auch den Beitrag: "Doppelzüngige CGFP, S. 71)

Schulen sind ein schlimmes Wahlkampfthema

Von Rudolf Walter Leonhardt

DIE ZEIT — Nr. 46 — 9. November 1979

In der Gesamtschule mischen sich auf sonderbare Weise pädagogische Vernunft und ideologischer Eigensinn.

Pädagogische Vernunft, These 1: Laßt uns nicht schon Zehnjährige auf ihren künftigen Beruf festlegen. Unleugbar ist ja mit der Aufnahme oder Nichtaufnahme ins Gymnasium eine der wichtigsten Berufsentscheidungen bereits gefallen.

Pädagogische Vernunft, These 2: Laßt alle Fähigkeiten, die dem einzelnen und der Gesellschaft nützen, und deren jede auch Unterdurchschnittliches wie Überdurchschnittliches hervorzubringen vermag, in gleicher Weise gelten. Lange Zeit wurden zum Beispiel an den Gymnasien Latein und Griechisch höher bewertet als Physik und Chemie. Heute könnte man wohl, ohne vorschnell Leidenschaft ins Spiel zu bringen, von einer Überbewertung der Theorie und einer Unterbewertung der Praxis reden, das Wort „Charakterbildung“ traut man sich kaum noch auszusprechen.

Pädagogische Vernunft, These 3: Laßt den Kampf ums Dasein nicht schon in der Schule beginnen, Zensuren- und Versetzungsdruck macht aus fröhlichen Kindern verdrossene Zwangsarbeiter. Hier hatten die Reformer Pech. Während sie von angstfreien Schulen träumten und ihre Träume für Pläne hielten, mußten sich die Hochschulen gegen lähmende Überfüllung wehren mit Hilfe jenes Numerus clausus, der einen Leistungsdruck erzeugte, wie es ihn in den Schulen vorher so noch nie gegeben hatte.

Ideologischer Eigensinn, These 1: Die Gesellschaft muß verändert werden, und ein Werkzeug zur Veränderung der Gesellschaft sind die Schulen. Wo zwei Abstrakta („Gesellschaft“, „Veränderung“) zu einem Auftrag verknüpft werden („muß“), findet sich etwas so Konkretes wie Schule sinnlos überfordert. Nie haben Schulen die ihnen erwünschte Gesellschaft, immer haben „Gesellschaften“ (Staaten, Kirchen, Parteien) die ihnen erwünschten Schulen hervorgebracht.

Ideologischer Eigensinn, These 2: Wo es in einer Bevölkerung fünfzig Prozent Arbeiter gibt, müssen fünfzig Prozent Arbeiterkinder in den besten Schulen zu finden sein, was am gerechtesten zu erreichen wäre dadurch, daß es „beste“ Schulen gar nicht mehr gibt. Es gibt jedoch gute Gründe, sich Minister, Generale, Ärzte zu wünschen, die an den besten Schulen ausgebildet worden sind.

Ideologischer Eigensinn, These 3: Das „vertikale“ Schulsystem — Hauptschule, Realschule, Gymnasium — ist asozial und muß durch ein „horizontales“ ersetzt werden: Primarstufe, Sekundarstufe 1, Sekundarstufe 2. Das hieße, den Teufel mit Beelzebub austreiben: Damit ärmere und reichere Kinder zusammenbleiben können, müssen jüngere und ältere Kinder auseinandergerissen werden.

Ein weiterer Eiserner Vorhang?

Gewiß, was dem Liberalen als ideologischer Eigensinn erscheint, mag ein konsequenter Sozialist im Gegenteil für genau richtig und erwünscht halten. Nur muß er sich dann nicht wundern, wenn in Ländern, wo die konsequenten Sozialisten in der Minderheit sind, ein anderes Schulsystem entsteht. Bei den Bildungspolitikern spricht man ja schon seit einiger Zeit von (roten) „A-Ländern“ und (schwarzen) „B-Ländern“. Ein weiterer Eiserner Vorhang, quer durch die deutsche Schullandschaft? Das hätte unerfreuliche Folgen. Norwendige Mobilität zum Beispiel würde dadurch noch schwerer gemacht.

Daß alle Schulen gleich sein müßten, ist freilich ein sonderbarer Wunschtraum, manchen von uns eher ein Alptraum. Man kann auf verschiedenen Wegen zu dem Ziel Hauptschulabschluß, mittlere Reife, Hochschulreife kommen. Solange diese Schulleistungen freilich gleichzeitig Berechtigungsnachweise sind, also zu einer Beamtenlaufbahn berechtigen oder zur Aufnahme an eine Universität, müssen um der Gerechtigkeit willen die Leistungen vergleichbar sein.

Kluge Professoren veröffentlichten jetzt in Nordrhein-Westfalen ein Gutachten, das alle außerhalb Deutschlands gewonnenen Erfahrungen nur bestätigen konnte: Gesamtschulen sind besser geeignet für Spätentwickler, praktisch Begabte, in der Theorie Lernschwache; an Gymnasien gedeihen Hochbegabte besser.

Nun ist der größere Teil der Menschen, auch der deutschen Menschen, sicher nicht in jenem Sinne „hochbegabt“. Es muß daher einigermaßen überraschen, daß die SPD in den von ihr regierten Ländern mit ihrer Gesamtschule die Wähler derart verschrecken konnte, erst in Hessen, dann in Nordrhein-Westfalen, schließlich in Hamburg, so daß Ministerpräsident Rau in Düsseldorf, der beste Sachkenner unter den Ministerpräsidenten, sich hütet, vor den Wahlen etwas für die Gesamtschulen zu tun.

Es ist nicht nur Ungeschick, daß die SPD ihre Gesamtschulen einem so großen Teil der Bevölkerung nicht näherbringen konnte. Aus der Hauptschulperspektive ist die Gesamtschule etwas Großartiges, aus der Gymnasialperspektive nimmt sie sich weniger glänzend aus. Das wissen die sozialdemokratischen Schulpolitiker auch. Sie aber scheuen, sich zur Hauptschulperspektive zu bekennen. Sonst könnten sie doch so argumentieren: Vier Jahre lang sind alle Kinder zusammen — warum nicht auch im fünften, im achten, im dreizehnten Jahr? Wir wollen die wirkliche, die bei entsprechender Eignung zu jedem Beruf führende Volksschule!

Manchmal möchte unsereiner denken, die FDP, die das Liberale, ohne das Schulen, welcher Couleur auch immer nicht gedeihen, im Parteiwappen führt, beziehe in der Bildungspolitik die vernünftigste Position. Verbal tut sie das gewiß, indem sie das Wort „Gesamtschule“, das inzwischen ja ein Reizwort geworden ist, nach Möglichkeit vermeidet und uns Schönes verspricht von einer „offenen Schule“. Wenn sie uns nun noch verraten würde, was das genau ist, eine „offene Schule“, und worin die sich von der „sozialistischen Gesamtschule“ unterscheidet, dann wären wir einen Schritt weiter.

Fazit: Ein Wahlkampf hie Gymnasium, da Gesamtschule würde mit seinen notwendigerweise vereinfachenden Schlagwörtern alles verfälschen, worauf es ankommt. Gesamtschulen können vorzüglich sein und Gymnasien miserabel. Lernorte für Hochbegabte wird eine hochzivilisierte Gesellschaft immer brauchen, und es ist völlig gleichgültig, wie man die nennt. Die Qualität einer Schule hängt nicht von ihrem Namen ab und auch nicht von ihrer Organisationsform.

Vieles ist denkbar und möglich. Über Qualität entscheiden: 1. die Qualität der Lehrer, 2. die Angemessenheit des Lehrplans, 3. die zur Verfügung gestellten Mittel, von denen ja auch die Größen der Lerngruppen abhängen. Wir plädieren, und wissen uns darin mit den meisten westdeutschen Kultusministern einig, für eine Gesamtschule, die das Gymnasium nicht killen will, und für ein Gymnasium, das jeglichen Hochmut gegenüber der Gesamtschule ablegt.

Rudolf W. Leonhardts gelassene Analyse der westdeutschen Schulpolitik kann einen nur neidisch werden lassen, dass in unserer Publizistik ähnlich ausgeglichene neutrale Beobachter Mangelware sind; bei uns — so bewies es zumindest die Diskussion um die Gesamtschule gibt es nur die wackeren Pro- und Contra-Haudegen, die es partout nicht schätzen, wenn z.B. seitens der APSS kritische und zur Besonnenheit mahnende Stimmen laut werden. Wie ausfällig man dann hierzulande reagiert, durfte Unterzeichneter sich glücklich schätzen, gleich mehrmals am eigenen Leibe zu erfahren. Hinzu kommt — und das ist wirklich schlimm — dass man unfähig scheint, die vom Wähler erteilte Lektion auch zu beherzigen. Statt das eigene Konzept zu überdenken und eine neue Vertrauensbasis zu schaffen, schlägt man den bösen "Sekundarprofessoren" — wie gehabt — sterile Gehässigkeiten um die Ohren. (Siehe etwa S. 137)

IM EIGENEN SACHE

SERIEUX,

PAS SERIEUX..

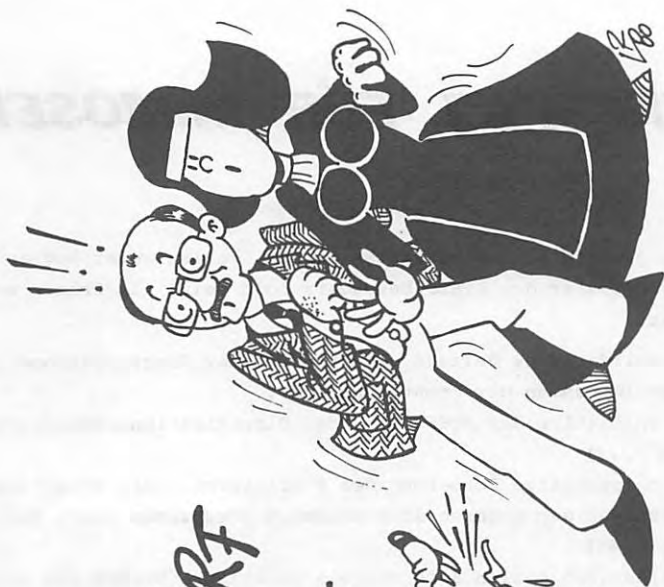
« Il est difficile d'avoir de l'esprit avec des gens bêtes ».

Paul LÉAUTAUD.

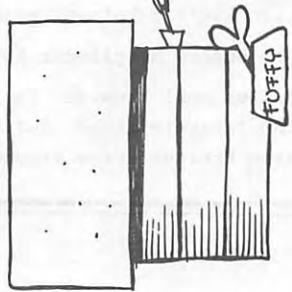
IN EIGENER SACHE

Die Bulletin-Redaktion beschloss einstimmig, den APESH-Hund Nikodemus an die Kette zu legen. Dieser räudige Kötter, der nicht der edlen Aufzucht eines Partei-Zwingers entstammt, sondern der APESH letztes Jahr von ungefähr zugelaufen war, hatte die üble Gewohnheit angenommen, vorbeiziehende finstere Sänger anzubellen und hat auch schon mehrmals durch sein garstiges Gekläff die wohlverdiente Nachtruhe ehrenhafter Bürger und Bulletin-Leser gestört. Und im Gegensatz zu anderen wohlerzogenen Hunden der Journalistenrasse hatte er das sittsame Bei-Fuss-Gehen nicht gelernt und weigerte sich hartnäckig, den Bekannten des APESH-Hauses freundlich die Hände usw. zu lecken, weil er sich vermutlich beim Umherstreunen eine unheilbare Entzündung der Schmeicheldrüsen zugezogen hat. Zuletzt hatte er einige ahnungslos des Weges kommende Passanten aus dem Hinterhalt angefallen und in die Weichteile gebissen. Eines der Opfer, ein ehemaliger Staatssekretär, verzichtete daraufhin auf seine APESH-Mitgliedschaft, und in seltenem Einvernehmen und Hand in Hand mit ihm kündigte eine ehrwürdige Ordensschwester ihr Bulletin-Abonnement. Diese besonnene Reaktion weiss die APESH-Führung um so mehr zu schätzen, als sie schon befürchtete, das Vieh durch Vergiftung zu verlieren.

Mitgeteilt vom Comité Central de l'APESH



WARF
WARF
WARF



DENKSPIEL FÜR MIMOSEN

Wie gewisse Kreise verlauten lassen, sollen weder Regierung noch U-Minister der APSS besonders hold sein. Als Gründe werden genannt:

- * die solidarische Haltung der APSS in der Stagiarenfrage (vor allem im Rahmen des Front syndical);
- * die Initiative der APSS bez. des Planifikationsgesetzes (vgl. S. 28 - 33)
- * die halsstarrige Forderung der Professoren, ihre Arbeitszeit derjenigen der anderen Staatsbeamten anzupassen (vgl. Resolution S. 44)
- * schliesslich sollen auch gewisse satirische Seiten des letzten Bulletin Anstoss erregt haben.

Gott sei Dank wird sich dies alles bald ändern:

- * die Stagiare überlassen wir ab sofort ihrem Schicksal und der CGFP, die sich ja, wie bekannt, besonderen Wohlwollens von oben erfreut, auch wenn sie sich augenblicklich streikeuphorisch gibt;
- * die "selektionswütige" APSS unterstützt, selbstverständlich, den reiflich durchdachten ministeriellen Aufnahme-Concours und zieht beschämt ihr Gesetzesprojekt zurück;
- * nach einer tiefschürfenden Aussprache mit Minister Konen wird die APSS, ihrer gesamtwirtschaftlichen Verantwortung bewusst, auf jegliche Arbeitszeitverkürzung verzichten;
- * die Bulletin-Redaktion ihrerseits will bei dieser good-will-Tour nicht abseits stehen. Garstige Ironie und hämische Karikaturen sollen künftig keinen Seelenfrieden mehr stören.

NUR, ob unsere Mitglieder für all dies Verständnis haben werden??

Da dies wohl kaum der Fall sein dürfte, bleiben wir doch lieber unserem "statutarische Auftrag" treu, auch wenn wir uns dabei in gewissen Kreisen keine Freunde machen. cf

Helau, Alaaf, Apess. . .



Das Wort „Freizeit“ möchten verschiedene Professoren des Sekundarunterrichts in „permanente Weiterbildung“ umdeutschen. So würde ihnen ein zusätzliches Argument zur Arbeitszeitverkürzung gesichert. Leute die aus der APESS austreten, bezeichnet ihr Präsident als naiv und schlecht informiert, ja sogar undemokratisch.

Und weil es so schön ist, stimmt man auf einer APESS-Generalversammlung gleich zweimal über einen Resolu-

tionsteil ab, und wirft eine zwei Minuten vorher gefällte Entscheidung wieder über den Haufen.

Fast könnte man sich wünschen, daß bei solchen Sitzungen einige Schüler an der Türe lauschen. Sie würden sicherlich in Zukunft weniger vor ihren Professoren zittern, vielleicht noch etwas mehr über sie schmunzeln. . .

Ihr MdB

Endlich, möchte man aufatmend sagen, haben auch die spröden luxemburgischen Journalisten ihr Herz für rheinisch-meenerischen Frohsinn entdeckt.

Prinz Mars I. schwingt das Zepter in der Kanalstrasse.

Doch ach, der Wahn ist kurz . . .

Mit Bierernst zwingt der Geck einen selbstironischen Vorschlag in einen plumpen deutschen "würde"-Satz; und weil's so schön ist, Aussagen aus dem Kontext zu reißen, haut man gleich anschliessend den Präsidenten in die Bütt-Pfanne.

Tatü, tatü!

Dass man eine in der Hektik gefällte Entscheidung wegen nachträglich vorgetragener Bedenken umstösst, beweist lediglich, dass das Demokratieverständnis der Professoren weniger von formalistischer Paragraphenanhänglichkeit getrübt ist als das unseres Escher Schmunzel-Freundes.

Trotz Helau und Alaaf also nichts Neues aus der Kanalstrasse!

in der Volksrepublik(China)?

Lehrer sind die „Stinkende Nr. 9“

- wie zur Zeit der Zweier-Bande!

Ihr MCC-MCV

ZUR KUNST DES PRÉCIS

Au cours d'une entrevue qu'il a eue mercredi dernier avec une délégation de l'«Association des Universitaires au Service de l'Etat» (ADUSE) et de l'«Association des Professeurs de l'Enseignement secondaire et supérieur» (APESS), le ministre de l'Education nationale M. Fernand Boden a informé ses interlocuteurs de ce que le projet de loi portant planification des besoins en personnel enseignant de l'enseignement postprimaire sera soumis incessamment aux instances législatives.

De l'avis du ministre, cette loi, une fois adoptée par la Chambre des Députés, sera de nature à éviter à l'avenir le déséquilibre entre les besoins en personnel enseignant constatés par la commission d'experts et arrêtés par le gouvernement et le nombre des candidats éventuels au

professorat. Pour ce qui est de l'immédiat, le ministre a assuré les représentants syndicaux qu'il a l'intention de procéder à la nomination de quelque deux cents candidats-professeurs en septembre 1980.

En plus, le ministre s'est formellement engagé à nommer *tous* les candidats-professeurs et *tous* les aspirants-professeurs actuellement en stage, ceci selon la disponibilité des postes. Il pourra donc y avoir, pour un nombre restreint de candidats, un certain temps d'attente à cause du manque de postes disponibles dans quelques spécialités. Mais le ministre a souligné qu'il est décidé à apporter, dans les meilleurs délais, une solution définitive au problème et qu'en tout cas il n'y aura pas de licenciement, même si un candidat n'obtient pas immédiatement sa nomination.

So stand's am 9. Februar 1980 im 'Luxemburger Wort'. Den Originaltext findet der Leser auf S. 77.

Fragt sich, wieso die APESS den Ayatollah von der Schwarzen Hauspostille eigentlich noch nicht zum Championissimo in der ach so schwierigen Kunst des Précis-Schreibens erkoren hat. Dabei ist der André unübertrefflich! Er lässt nicht nur alles Unwesentliche weg, besonders die albernern Nebensätze, die doch nur dazu dienen, das gewerkschaftliche Image aufzupolieren. Manchmal macht er sich sogar die unsägliche Mühe, die aussagekräftigsten Titel zu den von ihm im Schweisse seines Angesichts verfassten Précis zu basteln.

Etwas ist allerdings bedrückend. Wieso behandelt Hochwürden den lieben Kollegen Daleiden mit solcher Verachtung? Weshalb lässt er dessen Edikten nicht dieselbe Sorgfalt angedeihen? Es ist doch jammerschade, dass diese in ihrer ungeschliffenen Originalform veröffentlicht werden müssen - sozusagen als Sudelblätter. Könnte hier nicht der Boy einmal ein ernstes Wort mit dem guten André reden? Wir würden's ihm danken.

P.E.

N.B. Am 4.3.80, kurz vor Redaktionsschluss, geschah das Unfassbare: A.H. war zur Einsicht gekommen! Mit Schere und Griffel rückte er einem CGFP-Text zu Leibe, um auch ihn zurechtzustutzen. Wir danken's ihm also.

M. R. Krieps (OSL).

Ech hu näischt dergéint, a jiddferen as fir déi Saachen ufällig, dass ee séng perséinlech Publizitéit soignéiert, mä et geet dach wäit, wann dir denen, déi dir genannt hut, nodeem dir se genannt hut, a well dir se genannt hut, och nach ee Cocktail offréiert, an déi, déi nët genannt goufen, bleiwen vrun der Dir.

Mme Reding (PCS). Oh!

M. R. Krieps (OSL). Wart dir nët do, Mme Reding? Si hätten iech och kënnen invitéiere bei där Geleënheet.

M. Boden, Ministre de l'Education nationale. Hun déi dat net verdengt?

MERCREDI 28 NOVEMBRE 1979 (14e séance)

L'exclamation de Mme Reding nous a causé quelques difficultés d'interprétation.

M. Krieps y va un peu trop fort en l'interprétant comme un soupir de regret. Il est vrai que la-dite députée ne loupe presque aucune réception de son fief - à en juger d'après les photos publiées par son employeur.

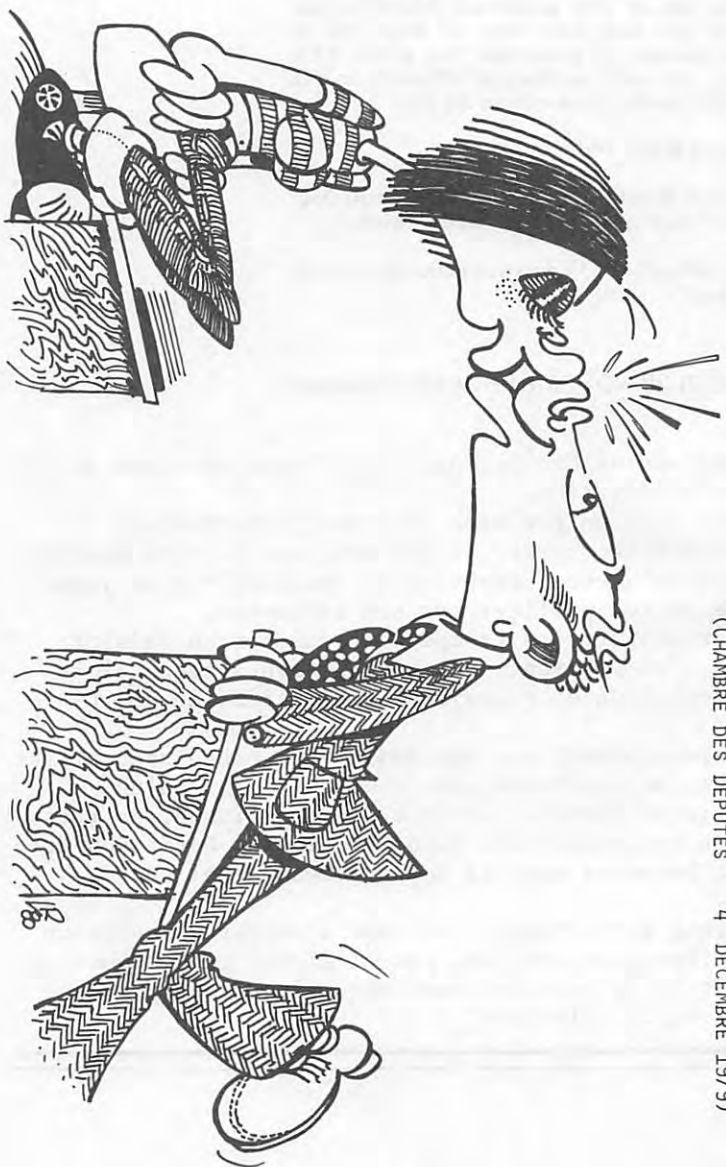
Mais l'ex-ministre se trompe certainement en faisant regretter à l'ex-étudiante sciences-po son absence, lors de l'assermentation de vulgaires académiciens de droit commun.

Nous croyons plutôt que Mme Reding, éminente spécialiste anti-drogues, a voulu protester contre le fait qu'un sportif méritant eût osé servir à des fonctionnaires frais émoulus - un cocktail! (cf. la définition du Petit Robert: "mélange de boissons dans la composition duquel entre l'alcool").

La remarque de M. Boden - il faut l'avouer - révèle un certain arrière-goût cynique, car "l'alcool tue", comme on sait. Serait-ce la solution radicale, si souvent promise, du problème de la "pléthore"??

M. LE MINISTRE F. BODEN: OP KEE FALL DÆRF EEN ESOU WÄIT GOËN, DASS EEN HERNO NËMMEN DE
BOUCHE-A-BOUCHE MAITRE-ELEVE KRITT.

(CHAMBRE DES DEPUTES 4 DECEMBRE 1979)



Association des Universitaires au Service de l'Etat



Elections pour la Chambre Professionnelle des Fonctionnaires et Employés Publics 1980

3

L'AUTONOMIE DE L'A.D.U.S.E.

Une nécessité pour la défense des intérêts des universitaires au service de l'Etat.

Madame,
Mademoiselle,
Monsieur

Nous avons l'honneur de nous adresser à vous dans le cadre de la campagne pour les élections à la Chambre professionnelle des Fonctionnaires afin de vous rendre attentif à l'enjeu que ces élections représentent pour la défense des intérêts des universitaires au service de l'Etat dans les années à venir.

Au cours des dernières années, vous avez sans doute constaté que **notre organisation, en tant que confédération regroupant la presque totalité des organisations professionnelles du cadre universitaire de la Fonction publique**, a été l'unique et véritable garant de la défense des intérêts réels et spécifiques de **tous** les universitaires au service de l'Etat.

En effet, si aujourd'hui les pouvoirs publics ainsi que les partis politiques sont prêts à reconnaître unanimement qu'il est de première urgence de remédier au retard qu'accusent les traitements des universitaires au service de l'Etat, **le mérite en incombe exclusivement à l'ADUSE** qui, dans d'innombrables démarches au cours des dernières années auprès des instances compétentes, n'a cessé de plaider la cause des fonctionnaires universitaires.

Aucune des autres organisations syndicales qui sollicitent maintenant vos suffrages dans les élections pour la Chambre professionnelle des Fonctionnaires **n'a dans le passé soutenu les revendications justes, équitables et hautement justifiables des universitaires** au service de l'Etat; bien au contraire. Aucune de ces organisations syndicales n'a en outre dénoncé les manœuvres du dernier gouvernement tendant à un nivellement inadmissible des revenus au sein de la Fonction publique.



SCHROEDER Paul



KEUP Norbert



COLLING Constant



MOLITOR Georges



ELSEN Paul



PILOT François

LISTE 3 A.D.U.S.E.

Notre organisation, votre organisation, l'ADUSE, comment fonctionne-t-elle ?

En vertu des articles 10 et 15 des statuts de l'Association, l'ADUSE est dirigée par un Comité Central qui est composé des comités des organisations professionnelles et des groupes affiliés.

Le Bureau du Comité Central, en tant qu'organe exécutif, comprend actuellement :

Le président	: Fernand BAUER,	Directeur adjoint au Lycée classique d'Echternach.
Le 1er vice-président	: Jules STOFFELS,	Docteur es sciences économiques, professeur.
Le 2e vice-président	: Georges SANTER,	1er substitut du procureur d'Etat à Luxembourg.
Le secrétaire	: Armand BRUCK,	Major de l'Armée, breveté d'études militaires supérieures.
Le secrétaire adjoint	: Joseph SCHMIT,	professeur au Lycée classique d'Echternach.
Le trésorier	: Camille KIRPACH,	Directeur adjoint des Eaux et Forêts.

Le Comité Central de l'ADUSE se compose comme suit :

1) Association des Conducteurs Civils Luxembourgeois (ACCL) – Section des Fonctionnaires publics

Membre effectif	: Fred LANG, conducteur-inspecteur des Ponts et Chaussées, membre du conseil d'administration de l'ACCL.
Membre suppléant	: Frédéric STEFFEN, conducteur-inspecteur ppal des Serv. techn. de l'Agriculture.

2) Association des Diplômés Universitaires en Sciences Economiques (ADUSEC) – Section des Fonctionnaires publics

Membre effectif	: John SHINN, professeur au Lycée techn. du Nord, membre du comité de l'ADUSEC.
Membre suppléant	: Georges CARBON, professeur en sciences économiques et sociales.

3) Association Luxembourgeoise des Ingénieurs (ALI) – Section Fonction Publique

Membres effectifs	: Charles DONDELINGER, directeur adjoint des P. et T. Robert FOLSCHETTER, ingénieur, chef de division des Serv. techn. de l'Agriculture Armand WEBER, ingénieur principal des Ponts et Chaussées
-------------------	--

4) Association Luxembourgeoise des Professeurs de l'Enseignement Technique (ALPET)

Membre effectif	: Roland LENERT, professeur-ingénieur à l'Institut supérieur de Technologie, président de l'ALPET
Membre suppléant	: Gerry GOEDERT, professeur-ingénieur à l'Institut supérieur de Technologie, secrétaire de l'ALPET

5) Association des Professeurs de l'Enseignement Secondaire et Supérieur (APESS)

Membres effectifs	: Ernest NIMAX, professeur au Lycée Michel-Rodange, président de l'APESS Carlo FELTEN, professeur au Lycée class. de Diekirch, trésorier de l'APESS Norbert KEUP, professeur au Lycée de Garçons, Luxembourg Victor KREMER, professeur au Lycée Robert-Schuman, Luxembourg Florent MASSARD, directeur adjoint au Lycée de Garçons, Luxembourg Harold THOME, professeur honoraire
Membres suppléants	: Paul ELSER, professeur au Lycée Mich.-Rodange, Lux., secret. de l'APESS François SCHOLTUS, professeur au Lycée Robert-Schuman, Luxembourg, membre du comité central de l'APESS

6) Association Professionnelle des Officiers Luxembourgeois (APOL)

Membres effectifs	: Aloyse HARPES, lieutenant-colonel de la Gendarmerie, vice-président de l'APOL François PILOT, major de l'Armée, secrétaire de l'APOL
Membre suppléant	: Léandre MIGNON, capitaine de l'Armée, secrétaire adjoint de l'APOL

7) Groupement des Magistrats Luxembourgeois

Membres effectifs	: Roger EVERLING, président du Tribunal d'Arrondissement de Diekirch, président du Groupement des Magistrats Emile PENNING, juge de paix directeur à Esch / Aizette, membre du comité du Groupement des Magistrats
Membre suppléant	: Gérard REUTER, premier juge au Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, vice-président du Groupement des Magistrats

8) Syndicat National des Vétérinaires – section des fonctionnaires

Membre effectif	: Dr Raymond FRISCH, vétérinaire-inspecteur de circonscription
Membre suppléant	: Dr Aloyse SCHILTGES, directeur de l'Inspection générale vétérinaire, membre du comité du Syndicat des Vétérinaires

Des hommes engagés, des organisations solidaires, qui n'ont cessé de lutter depuis longtemps pour la défense et la sauvegarde des intérêts de tous les universitaires !

Faites-leur confiance !